

futuribles

DÉCEMBRE

En marge du calcul monétaire :

- *les activités occultes*
- *le travail domestique*
- *le patrimoine culturel*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle de l'Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, France – Tél. 222 63 10 +

comité d'orientation

Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Bertrand de Jouvenel, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Éléonora Masini, Henri Mendras, Pierre Massé, Aurelio Peccei, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant,
Patrick Chabert, Guy Poquet.

Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, Tél. 222 63 10

abonnements-diffusion

Pergamon Press France
24, rue des Ecoles, 75240 Paris Cedex 05, Tél. 329 44 65
Telex : 202 156 F

Un an	France	270,00 FF (TVA 4% incl.)
	C.E.E.	270,00 FF
	Etranger	290,00 FF
	Par avion	375,00 FF
Le numéro	25,00 FF	

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles.
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© Association Internationale Futuribles 1981

Commission paritaire n° 56798 – ISSN 0337 307 X

Imprimerie spéciale de Pergamon – Dépôt légal n° 810609 Décembre 1981.

Photos : M. Troff pp. 2, 15 – Rapho pp. 24, 42 – Viollet pp. 61, 69 – Gamma p. 75

Werner M. Pommerehne Bruno S. Frey	3	<i>Les modes d'évaluation de l'économie occulte</i>
Ann Chadeau Annie Fouquet	33	<i>Peut-on mesurer le travail domestique ?</i>
Ignace Claeys Bouuaert	57	<i>Politique fiscale et patrimoine culturel</i>

Forum

Henri Mendras	70	<i>Diagnostic et prévision en sociologie. La victoire de la gauche était-elle prévisible ?</i>
---------------	----	--

Futur-Informations

83	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
86	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

93	<i>Analyses critiques</i>
----	---------------------------

A. Touraine, F. Dubet, Z. Hegedus, M. Wieviorka, *Le pays contre l'Etat, luttes occitanes.*
F. Chatlet, E. Pisier-Kouchner, *Les conceptions politiques au XX^e siècle.* J. Nusbaumer, *L'enjeu du dialogue Nord-Sud. Partage des richesses ou guerre économique.*

87	<i>Comptes rendus</i>
103	<i>Vient de paraître</i>



Les modes d'évaluation de l'économie occulte

Différentes approches et quelques résultats

Werner W. Pommerehne, Bruno S. Frey (1)

L'existence d'activités économiques échappant à la comptabilité nationale est un phénomène incontesté dont les motifs, la nature et l'ampleur sont difficiles à cerner, de sorte que les estimations en termes de PNB varient considérablement suivant les auteurs. L'étude publiée ici a le grand mérite d'analyser et de comparer les différentes méthodes et estimations auxquelles ces activités ont donné lieu et ainsi de faire le point sur l'ampleur du travail informel, tout en soulignant les axes d'une recherche théorique permettant de discerner l'interaction entre l'économie officielle, le secteur public et l'économie cachée.

L'existence d'une économie occulte ne saurait guère être mise en doute, et de nombreuses personnes pourraient citer des exemples amusants de la manière dont fonctionnent ces systèmes économiques clandestins. Mais l'écrasante majorité des personnes serait aussi d'avis qu'il est impossible de quantifier l'économie occulte avec quelque précision, en raison même de son caractère secret. Cependant, si l'on prend la peine de chercher dans la grisaille des textes encore inédits, on s'aperçoit rapidement que tel n'est pas le cas, car il existe dès à présent de nombreuses études qui contiennent des esti-

(1) Les auteurs sont, respectivement, Maître de Conférences en Sciences Economiques, Université de Zurich — en congé, Maître de Conférences invité à l'Université de Paris X — Nanterre, et Professeur de Sciences Economiques, Université de Zurich. Ils tiennent à remercier pour leurs interventions très utiles Olivier Faverau, Guy Gilbert, Gebhard Kirchgaessner, Pierre Llau, Friedrich Schneider et Hannelore Weck.

Ce texte a été traduit de l'anglais par Madame Persitz.

Les références bibliographiques complètes des travaux cités dans cet article ont été reportées dans l'annexe bibliographique générale en page 28.

mations de l'économie occulte (bien que tous les chercheurs n'en aient pas vraiment connaissance).

L'économie clandestine est un phénomène extrêmement complexe, qui présente de nombreux aspects différents, mais interreliés. Il est vrai qu'on ne peut pas la mesurer directement, mais on peut analyser les *traces* que l'économie occulte laisse dans d'autres sphères de la vie économique et tenter de mesurer ces traces. Compte tenu de la grande diversité des traces laissées par l'économie occulte, les chercheurs ont aussi proposé des méthodes très variées pour saisir les dimensions de ce secteur. Ainsi, les estimations dont on dispose sont fondées sur une multitude de méthodes.

La présente étude traite de ces différentes méthodes et des estimations empiriques de la grandeur de l'économie occulte (en termes de PNB) auxquelles elles ont donné lieu. Dans la deuxième partie nous parlons des aspects qui interviennent dans la détermination des dimensions de l'économie occulte. Dans la troisième partie nous décrivons les méthodes de mesure employées et les résultats obtenus.

Notre but n'est pas de faire une analyse critique des méthodes en tant que telles, mais plutôt de montrer les différents types d'estimations auxquelles ces méthodes aboutissent. La quatrième partie cherche à établir une comparaison globale des estimations, et la cinquième partie tire des conclusions en vue de recherches futures. Nous exposerons notre point de vue, selon lequel il faut procéder par une analyse théorique de l'interaction entre l'économie officielle, le secteur public et l'économie occulte, afin de faire progresser le travail d'estimation empirique.

Manières de déterminer les dimensions de l'économie occulte

Des spéculations aux estimations

Il y a trois différentes manières de quantifier l'économie occulte :

— On lance des chiffres *purement spéculatifs*, leur fonction étant de convaincre le public, les politiciens et les universitaires que le phénomène existe et ne saurait pas être ignoré plus longtemps. Des exemples : le chiffre donné par De Grazia (1980) pour la République fédérale d'Allemagne, fondé sur les calculs du Zentralverband des Deutschen Handwerks, et d'après lequel l'économie occulte atteint 2 % du PNB ; ou le chiffre d'Intersocial (1980) de 1 % du PNB pour le Japon ; ou encore le chiffre avancé par la Wirtschaftswoche (1980), qui indique que l'économie occulte de l'Italie représente de 30 à 40 % du PNB.

— *Calculs au « pifomètre »*, qui sont fondés sur un raisonnement plus ou moins cohérent, logique. L'exemple le plus célèbre et le plus souvent cité est

le chiffre annoncé par Sir William Pile (alors président du United Kingdom Inland Revenue Service Board – administration du fisc), qui trouve plausible d'évaluer à 7,5 % du PNB l'économie «immergée» de la Grande-Bretagne (2). Quant à l'Union soviétique et d'autres pays communistes, le calcul «au pifomètre» est souvent l'unique moyen de quantifier l'activité de l'économie privée, qui est généralement l'économie inofficielle dans ces pays où la production est contrôlée par l'Etat (3). Kaiser (1976, p. 370) arrive à un chiffre de 20 % de l'économie officielle à imputer aux activités inofficielles, légales et illégales, en URSS pour l'année 1970, tandis que Katz (1973, p. 90) estime cette proportion de 10 à 15 % pour les années 60. Grossmann (1977, p. 35) indique que dans ce pays la dimension de l'économie privée légale a progressivement diminué, passant de 22 % (1950) à 10 % (1968) et à moins de 10 % du PNB en 1977, alors que Schroeder & Greenslade (1979, p. 4) rapportent un chiffre de 8 % du PNB pour 1970.

— Estimations fondées sur des *méthodes bien définies*. C'est cette manière de mesurer qui sera exclusivement traitée dans la suite de la présente étude.

Quel que soit le type de quantification choisi en regard de l'économie occulte, l'objet que l'on entend mesurer n'est pas toujours très clair. Certains auteurs prennent le chiffre d'affaires (par exemple, dans le cas d'activités clandestines illégales, comme le trafic de drogue, ils comptent les dépenses totales affectées à une telle marchandise), tandis que d'autres portent leur attention seulement sur des aspects limités de l'économie occulte (par exemple l'évasion fiscale). Il y a cependant un consensus (4) grandissant, que la définition de l'économie occulte comporte deux aspects :

- l'économie occulte est celle qui «échappe aux limites de notre échelle actuelle de mesure sociétale» (Feige 1980b, p. 3) ;
- les activités qui se déroulent dans l'économie clandestine doivent être mesurées en termes de PNB.

Une telle définition permet de comparer les dimensions de l'économie occulte avec le produit national brut (mesuré officiellement). Les postes à inclure dans le revenu national sont, bien entendu, une affaire de convention en matière de comptabilité. Nous adoptons ici les règles standard de la comptabilité du revenu national, ce qui nous oblige à exclure des activités comme le travail accompli au foyer (cuisine, élevage des enfants), ou comme le travail fourni dans le secteur bénévole ou «tertiaire». Qu'il suffise de rappeler que ce secteur «informel» est actuellement en cours d'étude (voir par exemple Weisbrod 1975, Gershuny 1979, Badelt 1980 et Illich 1981), et que l'on a

(2) Ce chiffre est cité par exemple par Tanzi (1980a), O'Higgins (1980), De Grazia (1980), OCDE (1980b), Macafee (1980), Intersocial (1980).

(3) Pour les diverses ombres de l'économie existant dans les économies socialistes planifiées, voir par exemple Katsenelinboigen (1977), Grosfeld et Smolar (1981).

(4) Voir Isachsen, Klovland et Strøm (1981), Tanzi (1980b), Macafee (1980)

tenté avec un certain succès de quantifier des «revenus totaux» qui englobent des éléments comme le travail ménager et le bricolage (5). Ne sont pas non plus comprises dans les comptes officiels du revenu national, mais sont prises en considération par nous dans la présente étude, les activités génératrices de revenu soit illégales, soit faussement déclarées, ce qui recouvre dans certains cas les opérations de troc et de paiement en nature.

Des résidus aux déterminants d'identification

La manière la plus simple de mesurer l'économie occulte est de l'attribuer au *résidu* qui reste, une fois que toutes les autres influences (connues) ont été prises en compte. C'est la procédure suivie, par exemple, quand on attribue à l'économie clandestine la différence entre les rubriques de revenu et de dépenses du PNB, ou bien l'évolution de la circulation monétaire comparée aux dépôts à vue (ces deux aspects seront traités par la suite).

Il est plus difficile d'identifier les facteurs qui sont la *cause* de la naissance et de l'existence de l'économie occulte. Tous les auteurs, presque sans exception, affirment que la *fiscalité* est le facteur crucial qui incite les gens à exercer des activités économiques dans la clandestinité. En conséquence, quelques études (Tanzi 1980b, Klovland 1980) évaluent explicitement l'influence de la fiscalité sur la naissance de l'économie occulte.

Comme nous le verrons, la fiscalité n'est pas le seul facteur responsable de la naissance d'un secteur clandestin. Aussi, certaines études (Feige 1980b, Frey et Weck 1981b) s'efforcent-elles d'identifier *d'autres causes*, telles que les règlements et la morale fiscale.

Les nombreuses méthodes d'estimation

Devant l'extrême difficulté du problème posé par l'évaluation d'un phénomène aussi complexe que l'économie invisible, dont les agents cherchent à dissimuler leurs activités génératrices de revenu, on ne serait pas surpris qu'une science confrontée avec un tel problème déclare forfait. Il faut donc rendre hommage aux sciences économiques qui, au lieu de se résigner, ont mis au point des méthodes fort ingénieuses pour mesurer l'économie occulte.

On peut classer les nombreuses méthodes proposées selon différents critères, en faisant la distinction, par exemple, entre les niveaux micro- et macro-économique, ou entre les méthodes fondées sur la comptabilité et les approches économétriques. Dans le souci de préparer le terrain pour une recherche plus profondément attachée à la théorie économique, nous avons

(5) Voir par exemple Hawrylyshyn (1976), Eisner (1978), Adler et Hawrylyshyn (1978), Hill (1979), Kendrick (1979), Vanoli (1980).

adopté une classification qui reflète le comportement des différents agents de décision qui créent les traces de l'économie occulte, objet de l'estimation. Nous faisons la distinction entre quatre approches générales :

- 1) Traces qui apparaissent sous forme de *divergences entre le revenu et les dépenses*, à la fois au macro- et au micro-niveau ;
- 2) Traces révélées par la *vérification fiscale* et par d'autres *méthodes de contrôle* ;
- 3) Traces qui apparaissent sur le *marché du travail* ;
- 4) Traces visibles dans les *agrégats monétaires*.

Il n'est pas étonnant de constater que ces traces générées par les différents types de comportement ne reflètent pas nécessairement le même aspect des activités souterraines.

Traces sous forme de divergences entre revenu et dépenses

Alors qu'une partie des revenus encaissés par un individu peut très bien être passée sous silence ou déclarée pour un montant inférieur à la réalité, cet argent fera surface plus tard sous forme de dépense. Si cela est vrai, alors l'écart entre le revenu et les dépenses fournit un indice sur la grandeur de l'économie occulte. De plus, si l'on examine l'évolution, année par année, de la grandeur relative de ces divergences, on peut y déceler une indication de l'évolution générale de l'économie occulte. La première approche examinée traite d'une telle comparaison entre le revenu et les dépenses au macro-niveau (du revenu national). La seconde s'intéresse au micro-niveau et concerne la divergence revenu-dépenses d'individus ou de groupes d'individus.

• *Comparaison de différentes manières d'estimer le revenu*

Les services statistiques évaluent le revenu national de deux manières : en mesurant les dépenses globales et en mesurant le revenu. La première méthode pour découvrir l'ampleur de l'économie occulte consiste à comparer les estimations de revenu fondées sur les comptes nationaux avec les estimations de revenu dérivées des déclarations fiscales. La différence devrait représenter une estimation des revenus non déclarés à l'administration du fisc.

Des comparaisons de ce type ont été entreprises pour plusieurs pays (6). L'étude la plus complète concerne les Etats-Unis (Park 1979). Elle cherche à mesurer la «différence non expliquée» ou «l'erreur résiduelle» entre l'estimation du revenu des personnes physiques, effectuée par le Bureau of Economic Analysis (BEA) et celle du revenu ajusté brut réalisée sur la base d'un

(6) Pour des essais récents aux résultats encore inconnus voir OCDE (1978a).

échantillon de déclarations de revenu par l'Internal Revenue Service (IRS). Il faut tenir compte des différences dans la couverture statistique des données des comptes nationaux et des données fiscales (étant donné, par exemple, que certains types de ménages et certains revenus minimum sont exemptés de l'obligation de déclaration aux autorités), ainsi que dans les concepts sous-jacents de revenu, et faire les ajustements appropriés pour rendre les chiffres compatibles. Pour l'année 1977, l'estimation compatible de revenu brut ajusté par le BEA dépasse l'estimation de l'IRS de plus de 82 milliards de dollars (courants), ou de 4 % en termes de PNB mesuré. Pour des années précédentes, cependant, Park arrive à une fraction du PNB sensiblement plus importante, soit 5,5 % pour 1968 et 9,4 % pour 1948. Si l'on veut interpréter cet écart comme un reflet de la grandeur de l'économie occulte, celle-ci aurait diminué depuis la Seconde Guerre Mondiale.

O'Higgins (1980) trouve, dans son étude du Royaume-Uni pendant les années 70, une évolution contraire de la divergence entre le montant global du revenu dans les comptes nationaux et les estimations de revenu global fondées sur les déclarations (ajustées) de revenu. Alors que d'après les chiffres officiels le revenu national a été multiplié par trois entre 1970 et 1978, la différence non expliquée a été multipliée par neuf. Néanmoins, en valeur absolue l'économie immergée est estimée à seulement 2,5 à 3,0 % du PNB en 1978 (Macafee 1980). Pour la Suède, le Statistiska Centralbyrån donne pour la même année un chiffre estimatif d'erreur résiduelle de 4,7 % du PNB mesuré officiellement (Hansson 1980, p. 597 et suiv.), et au Danemark le Conseil d'Experts Economiques (Økonomiske Råd 1977, p. 118) l'estime à 6 % en 1974/75. On dispose aussi d'estimations pour d'autres pays européens. Albers (1974) arrive à une divergence de 8,9 % du PNB pour la République fédérale d'Allemagne pour 1968, tandis que Frank (1972, 1976, 1977) arrive à un peu moins de 20 % du PNB pour la Belgique en 1965, 1966 et 1970. Pour la France, Roze (1971) aboutit dans ses calculs à un pourcentage encore plus élevé : l'estimation de revenus de facteurs manquants s'établit en gros à 23 % du PNB pour 1965 (7).

Il convient de noter que les estimations relatives aux pays de l'Europe centrale sont beaucoup plus élevées et présentent une plus forte variance que celles des pays anglo-saxons. Elles reflètent en même temps les différences considérables des attitudes des diverses administrations fiscales à l'égard du revenu des personnes physiques. Alors que les pays anglo-saxons et l'Allemagne cherchent à mettre la main sur le revenu de la manière la plus complète possible, les pays latins comptent davantage sur l'imposition des biens et services.

(7) Albers (1974, p. 89 et suiv.) soupçonne une divergence encore plus importante pour l'Italie, la même année ; cette opinion a le soutien d'études de Campa et Visco (1972) et Ricci (1978).

• *Méthodes de sondage et d'échantillonnage*

Une «différence non expliquée» apparaît aussi à l'examen des dépenses et des revenus des ménages. Si le sondage s'appuie sur un échantillon représentatif, les résultats extrapolés peuvent donner une estimation du secteur occulte de l'économie dans son ensemble.

Les auteurs n'ont connaissance d'aucune étude qui aurait utilisé un vaste sondage auprès des consommateurs dans ce but (mais des recherches dans cette direction sont en cours aux Etats-Unis). On a cependant tenté de calculer les divergences entre revenu et dépenses pour certains types spécifiques de ménages, de catégories professionnelles et de catégories de revenu, et de comparer ces divergences avec les résidus correctement désagrégés au niveau macro-économique (8). A l'issue d'une telle comparaison, O'Higgins (1980) conclut qu'au Royaume-Uni, en 1978, les ménages privés dont le chef était un travailleur indépendant ont omis de déclarer 2,10 milliards de livres sterling dans leurs réponses à l'enquête auprès des consommateurs. Ce chiffre correspond à environ 2 % du revenu national (9). Le British Central Statistical Office (CSO) examine le même groupe de ménages et arrive, par désagrégation de ses estimations au macro-niveau, à un résidu non expliqué de 2,15 milliards de livres sterling, donc à un chiffre très proche de l'extrapolation de la divergence entre revenu et dépenses fondée sur les résultats de micro-sondages. Mais les deux méthodes d'estimation diffèrent sur un autre point : alors que selon le CSO la part du revenu non déclaré des travailleurs indépendants a triplé dans les années 70, l'étude fondée sur le sondage auprès des consommateurs ne fait pas état d'une telle évolution.

Une méthode plus directe pour évaluer l'économie occulte consiste à comparer le revenu et les dépenses de ménages privés dans leurs relations avec l'économie clandestine. Un sondage parmi plus de 1 000 familles d'immigrants juifs venus en Israël de différentes villes situées dans la partie européenne de l'Union soviétique indique qu'entre 10 et 12 % de leur revenu total provenait de sources privées, et que près de 18 % de toutes les dépenses de consommation allaient à des destinataires privés. Compte tenu de divers ajustements, l'ensemble de l'économie inofficielle représente entre 6 et 7 % du PNB en 1973 (Ofer et Vinokur 1980, p. 51).

(8) Il existe aussi quelques comparaisons directes entre le revenu déclaré dans les enquêtes sur les consommateurs et le revenu déclaré par les mêmes personnes au fisc ; voir des exemples dans Mork (1975).

(9) Dilnot et Morris (1981) dans une récente étude sur le Royaume-Uni arrivent à un résultat similaire pour 1978, c'est-à-dire que leurs estimations se situent dans une fourchette allant de 2,3 à 3 % du PNB.

• *Défauts de la méthode fondée sur les divergences*

Les deux méthodes d'estimation évoquées dans ces pages ont divers défauts. Il y a trois points faibles assez importants dans la comparaison entre les revenus au niveau des comptes nationaux (voir par exemple Macafee, 1980) :

- il y a des erreurs dans les deux estimations du revenu global ;
- il y a des erreurs causées par les différences de couverture statistique ;
- les estimations du revenu national ne sont pas toujours entièrement indépendantes des estimations du revenu fondées sur les données fiscales ; en effet, un revenu qui n'est pas saisi par les autorités fiscales peut aussi être absent des données sur le revenu national. C'est le cas, par exemple, au Royaume-Uni, qui se fie davantage aux statistiques fiscales pour estimer le revenu national, que le Etats-Unis et l'Allemagne, qui préfèrent tenir compte des recettes dans leurs estimations. On y trouve aisément l'explication du chiffre estimatif assez bas indiqué pour le Royaume-Uni.

De nombreux auteurs (10) pensent que les divergences entre les différentes estimations de revenus doivent être considérées comme la limite *inférieure* du revenu non déclaré. N'entre dans le calcul que la fraction du revenu qui peut en principe être détectée par le fisc. Or, il faut supposer qu'il existe toutes sortes d'activités génératrices de revenu qui échappent à ce critère, comme le troc, qui est, semble-t-il, une activité très répandue dans certains pays européens, et en particulier dans les pays latins (11) mais qui se manifeste aussi en Suède depuis quelque temps (12).

En ce qui concerne les micro-études, le principal problème réside dans la qualité insuffisante des données sur le revenu, surtout lorsqu'il s'agit des travailleurs indépendants.

• *Evaluation*

Le tableau 1 présente les estimations, en termes de revenu national, relatives à la grandeur de l'économie occulte dans un certain nombre de pays ; estimations fondées sur les traces laissées sous forme de «résidus non expliqués».

(10) Voir par exemple Albers (1974), Feige (1980a, 1980b), O'Higgins (1980).

(11) En équilibre, étant donné les (différentes) fonctions de coût en présence, l'ampleur du troc et l'étendue de l'évasion fiscale en matière de biens et services auront une relation positive. Pour l'Italie, Rey (1965) estime que dans les dernières années de la décennie 50 au moins 30 % du produit potentiel de l'impôt sur le chiffre d'affaires a fait l'objet de fraude ; pour la Belgique, l'estimation pour le milieu des années 60 n'est que légèrement inférieure (Frank, Delcourt et Rosselle 1973, p. 236 et suivantes).

(12) Voir Rydenfelt (1980) et Stroemberg (1981) ; ce dernier estime que la perte fiscale due au troc s'est élevée à 14,5 milliards de couronnes en 1978, alors que la fraude fiscale prouvée au cours de la même année fut de 18 milliards de couronnes.

Tableau 1 – « Différences non expliquées » dans les mesures du revenu national
Plusieurs pays, différentes années, en % du PNB.

Pays	Années	Grandeur estimée	Auteur
Etats-Unis	1948	9,4 %	} Park (1979)
	1958	6,8 %	
	1968	5,5 %	
	1977	4,0 %	
Royaume-Uni	1970	1,0 %	} O'Higgins (1980)
	1972	1,1 %	
	1975	1,8 - 2,4 %	
	1978	2,5 - 2,9 %	} Dilnot & Morris (1981)
1978	2,3 - 3,0 %		
Danemark	1964/65	12,4 %	Økonomiske Råd (1967, 1977)
	1970/71	10,0 %	
	1974/75	6,0 %	
Suède	1978	4,6 %	Hansson (1980)
Rép. fédérale d'Allemagne	1968	8,9 %	Albers (1974)
Belgique	1965	18,6 %	Frank (1972, 1977)
	1966	19,6 %	
	1970	18,9 %	
France	1965	23,2 %	Roze (1971)

Ainsi qu'on le voit, les différences entre les pays sont considérables (pour la fin des années 60) : dans les pays anglo-saxons et scandinaves la divergence est relativement faible (jusqu'à 10 % du PNB). Les divergences sont beaucoup plus importantes dans les pays latins (autour de 20 % du PNB et plus). Un « résidu non expliqué » très faible, comme celui indiqué pour le Royaume-Uni, justifie des doutes, cependant ; il est partiellement dû au fait que le revenu national est calculé dans une large mesure à partir des données des statistiques fiscales. En conséquence, O'Higgins (1980, p. 36) conclut que 5 % du PNB est une borne inférieure du secteur occulte au Royaume-Uni en 1978.

Quant aux Etats-Unis, les chiffres du Tableau 1 donnent l'impression que l'économie clandestine est en déclin dans la période de l'après-guerre. Cela semble aussi être le cas pour le Danemark entre 1965 et 1975. Il n'y a pas d'évolution manifeste en Belgique pour la courte période de 1965 à 1970, tandis que les chiffres pour le Royaume-Uni indiquent une légère augmentation

dans les années 70. Toutes ces estimations sont fondées sur l'état des connaissances à un moment donné. Avec le temps, ces connaissances changent, de sorte que le même phénomène — l'économie occulte — se voit attribuer une portée et une intensité différentes (13). Ainsi, les observations qui font apparaître un déclin de l'économie occulte suscitent des doutes. En outre, de nombreuses enquêtes indiquent qu'un nombre croissant de personnes considèrent la fraude fiscale comme un délit mineur (14), ce qui laisse prévoir un accroissement de la tricherie en matière fiscale et une expansion de l'économie clandestine.

Traces révélées par la vérification fiscale et d'autres méthodes de contrôle

• *Approche et quelques résultats*

Cette méthode a pour cible l'information relative à l'économie occulte, telle qu'elle résulte des efforts des autorités fiscales pour détecter les revenus dissimulés, contrairement aux réponses données volontairement aux questionnaires des sondages. Le grand avantage de cette approche est qu'elle permet de savoir, grâce aux informations détaillées obtenues, dans quelle mesure certaines professions et certaines catégories de revenu font des déclarations de revenu minorées ou n'en déclarent pas du tout. Le recours à la vérification fiscale est plus ou moins utilisé selon les pays (OCDE, 1978a). Certains pays, en particulier la France (15), ont mis en œuvre divers programmes (comme le tirage au sort de contribuables dans différents départements, un échantillon national de ménages de contribuables) destinés à recueillir des informations détaillées sur l'importance et la distribution des omissions dans les déclarations de revenu. En outre, une analyse discriminatoire est employée pour développer un algorithme permettant de sélectionner les contribuables dont le contrôle promet d'être le plus fructueux.

A notre connaissance, seuls la Suède et les Etats-Unis ont essayé d'appliquer les résultats des contrôles fiscaux par extrapolation à l'ensemble de la population imposable. Le Svensk Riksskatteverk a estimé qu'en 1978 entre

(13) Avant la Seconde Guerre Mondiale, quand le revenu national était calculé principalement ou même exclusivement par extrapolation des statistiques fiscales, il était habituel de prendre en compte la partie du revenu supposée dissimulée. Voir Jostock (1943, surtout p. 43 et suivantes) qui cite de nombreux exemples.

(14) Une enquête récente de l'IRS montre, par exemple, qu'entre 1966 et 1979 le nombre de contribuables qui considèrent la fraude comme «un crime très grave» a diminué. Des observations similaires ont été faites dans d'autres pays, comme l'Allemagne de l'Ouest (Daekle 1979), la Suède (SIFO 1978, 1979) et le Canada (Gourlay 1980).

(15) Voir OCDE (1978a, 1980a) et les divers «Rapports du Conseil des Impôts au Président de la République Française» (Conseil des Impôts 1972 à 1979).

8 % et 15 % du revenu déclaré ont été dissimulés (Hansson 1980, p. 598) ; ces chiffres résultent non seulement des données relatives au paiement des impôts, mais aussi d'informations supplémentaires puisées dans différentes banques de données.

Un problème général auquel se heurtent normalement les programmes de contrôle fiscal est que les personnes qui ne font aucune déclaration n'apparaissent pas non plus sur les rôles. Aux Etats-Unis, le General Accounting Office (GAO 1979) a pris une initiative intéressante en essayant de calculer le nombre de personnes qui ne paient pas l'impôt fédéral sur le revenu. A partir d'un échantillon représentatif de 50 000 ménages, il apparaît que parmi les 65 millions de ménages assujettis à la déclaration de revenu en 1972, entre 4,1 et 5,3 millions (soit 6 % à 7,8 %) n'ont fait aucune déclaration. En comparaison, l'IRS n'a trouvé pour la même année que 0,6 million de défauts de déclaration. Prenant pour base l'estimation du GOA, l'IRS (1979), a calculé le revenu non déclaré en 1976, comprenant aussi bien le revenu de provenance légale que partiellement le revenu de sources illégales. Le résultat indique que le revenu non déclaré se situe entre 5,9 % et 7,9 % du PNB officiel (légal). Même en tenant compte seulement du revenu non déclaré de source légale (4,4 % à 5,9 % du PNB), l'estimation aboutit à un chiffre plus élevé que celui obtenu par l'analyse des divergences (3,8 % du PNB).

Outre le contrôle fiscal, il existe d'autres méthodes adéquates qui peuvent être utilisées pour découvrir des parties de l'économie occulte. Des sociétés et des associations d'entrepreneurs collectent des données sur les vols commis par les employés afin d'entreprendre des actions de contrôle (voir par exemple Cunningham et Gross 1979, pour les Etats-Unis et Outer Circle Policy Unit 1979, pour le Royaume Uni). Les agences d'immigration surveillent le volume de travail illégal fourni par les immigrants. D'après la littérature spécialisée dans ce domaine (par exemple Sehgal et Vialet 1980, North 1980), cette partie de l'économie souterraine est surtout importante aux Etats-Unis, mais aussi dans beaucoup d'autres pays (voir aussi Houdaille et Sauvy 1974, Tahar 1980). Les agences de sécurité sociale contribuent également à la détection du travail clandestin : elles recherchent les personnes qui ne déclarent pas de revenus ou qui en dissimulent une partie alors qu'elles bénéficient de la sécurité sociale. Cependant, selon l'étude de Dilnot et Morris (1981, p. 66), ce type d'évasion, au moins au Royaume Uni, est dans l'ensemble relativement faible comparé à l'évasion fiscale concernant le travail enregistré (on estime qu'elle ne dépassa pas 0,4 % du PNB en 1977).

• *Evaluation*

Il semblerait que les extrapolations fondées sur les résultats des programmes de contrôle sont plus fiables que celles fondées sur les réponses données volontairement dans le contexte d'interrogations directes et de son-

dages, ce qui s'explique par la menace de sanctions juridiques en cas de fausse déclaration (16). C'est pourquoi il est plausible que les estimations suédoises et américaines de l'économie occulte fondées sur les résultats des contrôles fiscaux soient plus élevées que les estimations correspondantes fondées sur les «divergences non expliquées».

Toutefois, la vérification des comptes ne permet pas d'évaluer le montant total du revenu non déclaré, mais seulement le montant qui pourrait être découvert si les mêmes procédés de vérification intensive étaient appliqués à l'ensemble de la population imposable (17). On peut donc se demander si le contrôle fiscal et autres méthodes d'investigation sont capables d'apporter beaucoup d'indications sur le niveau et l'évolution de l'économie occulte. Les estimations deviennent facilement tributaires de changements des méthodes de détection, de la structure fiscale et de la législation fiscale.

Traces qui apparaissent sur le marché du travail

L'économie clandestine peut parfois se révéler sous la forme d'un faible taux officiel de participation active, comparé aux périodes et aux pays où l'économie occulte a une importance moindre. La différence entre les taux de participation officiels et «réels» est un indice de l'ampleur de la force de travail irrégulière et permet ainsi d'évaluer le secteur occulte. On peut aussi saisir l'étendue de la force de travail irrégulière en posant des questions habiles sur la participation de quelqu'un en tant qu'acheteur ou vendeur sur le marché de la main-d'œuvre irrégulière.

• *Comparaison des taux de participation*

Cette méthode a été utilisée principalement pour l'Italie. D'après les statistiques de l'OCDE le taux de participation officiel y était en 1975 de 35,5 % seulement, contre 42,3 % en France, 42,7 % en Allemagne, 44,4 % aux Etats-Unis, 46,4 % au Royaume-Uni et jusqu'à 48,0 % au Japon (Fuà 1976, p.29 et suivantes). De plus, le taux de participation officiel n'a cessé de baisser depuis la fin des années 50 : il était de 44 % en 1959, de 36,2 % en 1971 et de 33,7 % seulement en 1977 (Contini 1981b, p.6).

On peut prendre le taux de participation d'autres pays, ou le taux du début de la période examinée, comme estimation du taux de participation

(16) Cela ressort aussi du sondage d'opinion mentionné plus haut parmi les contribuables au sujet de l'évasion fiscale, entrepris par l'IRS (1980), qui emploie (i) des questions directes avec une garantie d'anonymat, et (ii) des techniques plus fines de sondage aléatoire. Ce dernier sondage a fourni des chiffres sensiblement plus élevés sur la non-déclaration de revenu.

(17) Les experts en fiscalité de divers pays industrialisés (OCDE 1978a, p. 5) s'accordent pour dire «que le procédé de vérification des comptes tend à donner de meilleurs résultats concernant le gonflement des frais déductibles que concernant la déclaration minorée de revenu et en particulier la non-déclaration de revenu de certaines sources.»

réal. Cela permet de dériver une estimation de la grandeur *relative* de la main-d'œuvre irrégulière par rapport à d'autres pays et d'autres périodes. Si l'on veut obtenir un chiffre illustrant la grandeur (relative) de l'économie clandestine en termes de PNB, il faut choisir une hypothèse sur les productivités de la main-d'œuvre dans les secteurs officiel et inofficiel.

Plus intéressantes sont les tentatives de mesurer l'économie clandestine en termes absolus en faisant une évaluation du taux de participation réel au moyen de techniques d'interviews bien conçues, et en particulier par des sondages longitudinaux et des enquêtes sur l'emploi du temps (18). L'institut DOXA-ISFOL, par exemple, a calculé que le taux de participation réel atteignait en 1975 39,5 % (voir CENSIS 1976), soit 4 points de pourcentage de plus que le taux officiel de 35,5 % (19). Cela veut dire qu'un peu plus de 10 % de la population active totale sont mis au compte de l'économie clandestine. Pour 1977, l'Istituto Centrale di Statistica (ISTAT, 1979) arrive à un chiffre de 13 %, et Contini (1981a, 1981b) à un peu plus de 17 % et si l'on inclut (en partie) ceux qui occupent deux emplois, à 20 % ; un autre institut (CERES, voir Frey 1978) arrive même à 25 % de la population active totale, y compris tous ceux qui occupent des emplois multiples. Si l'on adopte la plus prudente de ces estimations, la grandeur dérivée de l'économie occulte se situe entre 14 % et 20 % du PNB officiellement mesuré (Contini 1981c, p.15) (20). Avec l'estimation du taux de participation réel selon CERES, plus élevée, la part de l'économie clandestine atteint même entre 25 % et 33 % (Martino 1980, p.18).

● *Acheteurs et vendeurs sur le marché de la main-d'œuvre irrégulière*

A un échantillon représentatif de la population, on pose la question si, oui ou non, ils ont activement participé à l'économie occulte en tant qu'acheteurs ou vendeurs de services non déclarés.

Une étude sérieuse a été entreprise en Norvège en 1980 (Isachsen, Klovland et Strøm 1981, Isachsen et Strøm 1981), employant des techniques combinées d'interviews et d'enquêtes par questionnaires envoyés par la poste, sur

(18) Une brève présentation de ces techniques d'interview est donnée dans OCDE (1978b, 1979, 1980b) ; voir aussi Ricci (1981) pour une évaluation de cette approche.

(19) Des études régionales sur l'Italie du Nord arrivent même à des différences de 15 à 20 points de pourcentage entre les taux de participation officiels et l'estimation des taux réels (Canullo et Montanari 1980, Coen 1980, p. 62 et suiv.). D'autres études régionales rapportent que le travail noir représente jusqu'à 30 % du temps total de travail ; dans les zones agraires cette part monte à plus de 50 % (Camera di Comercio, Industria, Artigianato di Torino 1978, Zanoni 1980).

(20) Alvaro (1979) aboutit à un résultat similaire avec 14 % du PNB en 1976. Il estime que les données officielles révisées omettent encore certaines activités occultes. Forte (1979) suggère qu'à cause d'une sous-estimation des activités occultes dans la construction et dans une certaine mesure parce que la productivité du travail dans les petites entreprises est plus élevée que dans les grandes, le revenu créé dans l'économie occulte s'est élevé à 20 % du PNB en 1976.

un échantillon d'environ 900 personnes. Comme on pouvait s'y attendre, les enquêtés admettaient plus volontiers avoir utilisé des services de travail irrégulier (29 % des personnes interrogées) qu'avoir joué eux-mêmes un rôle actif dans ce secteur (20 %). 9 % des enquêtés avaient à la fois utilisé et fourni du travail irrégulier, de sorte que l'on peut fixer la participation globale à 40 % (29 % + 20 % - 9 %) de la population totale. Comme le questionnaire portait aussi sur le nombre d'heures de travail au cours de l'année passée et sur le salaire horaire, il a permis d'évaluer la grandeur de l'économie occulte à 0,9 % du PNB (côté offre). Prenant en compte les dépenses afférentes aux services irréguliers, le chiffre monte à 1,5 % du PNB (côté demande). Si l'on applique les salaires (plus élevés) payés par le secteur officiel, l'évaluation de l'offre atteint 2,3 % du PNB.

• *Evaluation*

La recherche axée sur les traces de l'économie occulte sur le marché du travail a l'avantage de pouvoir capter à la fois les activités qui rapportent un revenu monétaire et celles dont le revenu provient du troc (21). Quant aux techniques employées dans l'enquête, étant donné que le fait d'utiliser les services d'une main-d'œuvre non déclarée comporte moins de risques et entraîne, le cas échéant, des sanctions moins graves que l'offre de travail clandestin, on peut espérer des réponses moins ambiguës de la part de ceux qui «achètent» que de ceux qui «vendent» du travail dans le cadre de l'économie occulte (voir aussi Miller 1979). Un problème majeur, en ce qui concerne les acheteurs, est celui de la déduction de la valeur ajoutée du montant du chiffre d'affaires (dépenses) déclaré.

Bien évidemment, la comparaison des taux de participation est un procédé assez grossier (voir Del Boca 1981). L'évaluation de l'ampleur de l'économie occulte en termes de PNB dépend d'une manière cruciale des hypothèses adoptées sur la productivité de la main-d'œuvre dans les secteurs régulier et irrégulier. Les deux méthodes ne s'intéressent qu'au revenu provenant du travail et laissent de côté le revenu irrégulier d'un capital.

Traces dans la sphère monétaire

Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'économie occulte sont incitées à changer de comportement lorsqu'il s'agit d'argent, afin de dissimu-

(21) La discussion s'est jusqu'à présent fondée sur les conditions qui règnent dans un pays industrialisé. Il semblerait que la façon la plus naturelle d'aborder l'évaluation de l'économie clandestine des pays en voie de développement serait de scruter le marché du travail. Le rôle du «secteur informel» à l'intérieur du marché du travail dans quelques pays en développement de l'Amérique Latine est mis en lumière par exemple par PREALC (1978). Une autre méthode prometteuse repose sur les données relatives à l'évasion fiscale, voir par exemple Herschel (1978).

ler leurs activités. De ce fait, l'existence de l'économie occulte laisse des traces dans la sphère monétaire. Deux approches tiennent pour acquis que les transactions en espèces sont moins visibles que les opérations bancaires (l'usage de chèques ou de cartes de crédit) et portent donc leur attention sur les changements qui se produisent dans le domaine monétaire. Une troisième méthode monétaire, d'un type tout à fait différent, est fondée sur l'hypothèse d'une relation fixe entre le total des fonds et la totalité des activités génératrices de revenu.

• *Types de coupures*

Quand l'économie occulte augmente de volume et crée de ce fait des besoins croissants en argent liquide, il faut s'attendre à l'augmentation du nombre de billets de banque de grosses coupures en circulation, afin de faciliter les paiements.

Aux Etats-Unis, entre la fin de 1976 et le milieu de 1978, la valeur des billets de 100 dollars en circulation a progressé de plus de 250 %, tandis que la valeur totale de la monnaie n'a augmenté que de 125 % (IRS 1979, pp. 42-43). Au Royaume-Uni, le rapport de valeur des billets de 10 et 20 livres à l'ensemble de tous les autres billets en circulation est passé de 7 % en 1967 à 47,6 % en 1979 (Macafee 1980, p. 87), soit une augmentation de 2110 % des billets de 10 et 20 livres contre 310 % d'augmentation de la valeur des autres billets (22).

Il n'est guère utile de s'arrêter davantage à cette méthode particulière de mesure, avec ses défauts assez flagrants ; de fait, aucun des auteurs cités ne cherche à en dériver une estimation du niveau numérique ou de l'évolution de l'économie occulte.

• *Rapport entre la monnaie en circulation et les dépôts à vue*

Cette méthode de quantification suppose que le volume de l'économie clandestine se reflète dans des changements du rapport entre la monnaie en circulation et les dépôts à vue détenus dans les établissements bancaires. Cette approche a d'abord été utilisée par Cagan (1958), mais c'est Gutmann (1977) qui l'a rendue populaire. L'accroissement relatif de la monnaie est converti en une estimation, en termes de PNB, de l'économie occulte en supposant que la vitesse de circulation de la monnaie est la même dans l'économie occulte et l'économie officielle.

Gutmann prend les années 1937-1941 comme période de base dans

(22) On trouve des calculs similaires chez Veckans Affaerer (1978) et Klovland (1980) pour la Suède et la Norvège, chez Commercial Bank of Australia (1980) pour l'Australie et Smith et Mirus (1981) pour le Canada.

laquelle le rapport monnaie – dépôts à vue était «normal» et dans laquelle l'économie clandestine n'existait pas, supposition qui contredit les observations de Cagan, mais qui est aussi contraire au simple bon sens, puisqu'on sait qu'en temps de guerre (avec un contrôle des prix, toutes sortes d'autres restrictions et des impôts élevés) il y a toujours un marché noir plus ou moins important. Gutmann (1977, 1979a) arrive à un résultat qui a connu une large publicité, à savoir que l'économie occulte atteint au moins 10 % du PNB officiellement mesuré aux Etats-Unis, en 1976 et 1979. Un chiffre plus «réaliste» serait de 13 % à 14 % du PNB (Gutmann 1979b).

La même méthode a été exactement reproduite pour l'Australie (Commercial Bank of Australia 1980), avec l'exception, cependant, que pendant la période de base le rapport «normal» entre la monnaie et les dépôts en comptes courants était supposé être 30 % (contre 21,7 % en 1937-1941 dans l'estimation de Gutmann pour les Etats-Unis). Le rapport fluctuait autour de ce niveau depuis la fin des années 50 à la fin des années 60 et n'a commencé à s'accroître qu'au début des années 70 (en réalité, il avait baissé de 1962 à 1966). On estime, en conséquence, qu'en 1978/79 l'économie clandestine représentait 10 % du PNB en Australie.

Cette même méthode fut aussi appliquée pour le Canada et l'Italie. En prenant pour période de référence 1937-1939, on estime qu'au Canada (Smith et Mirus 1981) l'économie occulte représentait 5,3 % du PNB officiel en 1955 et plus de 13 % en 1978. Pour l'Italie, Saba (1980, pp. 63-64) arrive à la conclusion qu'en 1968 l'économie occulte représentait un peu moins de 10 % du PNB officiel, alors qu'en 1978 elle dépassait les 30 %. Le taux moyen annuel de croissance, en termes nominaux, de l'économie officielle sur la période 1968-1978 a été de 16,7 %, celui de l'économie occulte de 30,8 %.

Feige (1980b) applique la même méthode aux Etats-Unis, mais introduit quatre changements par rapport à Gutmann : l'année de base devient 1964, l'économie occulte est supposée comprendre 5 % du PNB de l'année en question, deux tiers seulement des activités monétaires observées utilisaient les billets de banque comme moyen d'échange, le reste étant payé par les dépôts à vue, et le revenu engendré par dollar dans l'économie occulte était supérieur de 10 % au revenu engendré dans le secteur observé. Feige arrive à une estimation de 28 % pour l'économie clandestine en 1979.

Le rapport entre la monnaie et les dépôts à vue est très sensible au choix de la période de base et à l'hypothèse adoptée à l'égard de la vitesse de circulation de la monnaie dans l'ombre et dans les secteurs officiels. La plupart des auteurs supposent que cette vitesse est la même — probablement sur la base du principe de raison insuffisante. Klovland (1980, Tableau 9) fait un effort pour tester la sensibilité de cette méthode aux hypothèses variables : ainsi, pour la Norvège et pour l'année 1978, la part estimée de l'économie occulte

monte de 6,4 % à 16 % du PNB quand la vitesse de circulation V est portée de 4,7 à 11,7 ; l'estimation correspondante pour la Suède est de 6,9 % ($V = 4,7$) et de 17,2 % du PNB ($V = 11,7$).

Quant au choix de l'année de base, des calculs réalisés au Royaume-Uni révèlent que ce choix est un déterminant crucial de la grandeur de l'économie occulte. Le ratio de monnaie accusait un déclin vers la fin des années 60 et 70 et n'était plus en 1974 que d'environ deux-tiers du ratio de 1963, ce qui indiquerait un déclin de l'économie occulte. Si l'on prenait 1963 au lieu de 1974 comme année de base, on obtiendrait une économie occulte négative (!) en 1974 (O'Higgins, 1980, Tableau 3). Si 1977 servait d'année de référence, l'économie occulte (7,5 % du PIB selon l'estimation de Sir William Pile) au Royaume-Uni passerait de 43,3 % en 1952 à 19,9 % en 1967 et 7,2 % en 1979 (Dilnot et Morris 1981, Tableau 1).

• *La méthode des transactions*

La troisième méthode employée pour dériver des estimations de la grandeur de l'économie occulte en examinant ses traces dans la sphère monétaire part du postulat que la totalité du PNB — officiel ou clandestin — doit passer par des transactions d'argent et que la relation est constante. Puisqu'il est facile d'observer la masse monétaire totale M (à la fois monnaie et dépôts à vue), il est possible de déduire la grandeur du PNB total. Si l'on déduit du PNB total l'estimation officielle du PNB, on obtient la grandeur de l'économie clandestine sous forme de résidu en termes de PNB. La méthode repose sur l'équation de quantité $M.v = p.T$ (v = vitesse de circulation d'argent, p = niveau de prix, et T = volume des transactions). Une hypothèse est nécessaire concernant la relation de la valeur de transaction $p.T$ et le PNB nominal, ainsi que concernant la vitesse de circulation de l'argent v .

Cette méthode a été mise au point par Feige (1979), qui prend 1939 comme année de base pour les Etats-Unis, où il n'y avait pas d'économie clandestine et où le ratio de $p.T$ au PNB nominal était «normal» (il est égal à 10,3). Par conséquent, il dérive une estimation de l'économie occulte qui est de 22 % du PNB officiel en 1976 et de 33 % en 1979. Pour ces deux années il en résulte un accroissement de l'économie clandestine de 91 %, comparé à un taux de croissance nominal de l'économie officielle de 23 % seulement.

L'auteur lui-même admet (Feige 1980a, 1980b) que pour diverses raisons ces résultats ne sont pas raisonnables. Telle qu'elle est appliquée, la méthode des transactions aboutit à une économie occulte négative (!) pendant toute la période de 1939 à 1968, et elle indique un déclin du secteur non observé durant la Seconde Guerre Mondiale. C'est pourquoi il apporte diverses modifications à la méthode des transactions, en particulier en fournissant des estimations nouvelles de la vitesse de circulation de l'argent fondées sur une analyse de la vie de la monnaie de papier. Ainsi modifiée, l'estimation fait

apparaître une augmentation spectaculaire de l'économie occulte pendant la Seconde Guerre Mondiale, suivie d'un déclin absolu jusqu'en 1968. Après cette date, il y a une remontée très rapide (Feige 1980b, graphique 4). Vers 1979, l'économie occulte est évaluée à 27 % du PNB officiel.

• *Dépasser l'approche résiduelle*

Les méthodes décrites, qui s'emploient à évaluer la grandeur de l'économie occulte à partir de ses traces dans la sphère monétaire, ont toutes les trois un défaut fondamental (23) : tous les changements survenant dans le ratio, qui sont tenus pour avoir une importance capitale, sont attribués aux changements survenant dans l'économie clandestine. Une telle approche résiduelle n'est raisonnable que si aucun autre facteur n'a d'influence sur le ratio calculé. La théorie économique nous apprend, cependant, que les rapports monétaires utilisés dans l'estimation de l'économie occulte sont tributaires d'un grand nombre de facteurs. Ces derniers sont :

- les effets de prix relatifs provoqués par des modifications du coût de la détention de monnaie et d'argent, c'est-à-dire, fluctuation des taux d'intérêt, du taux d'inflation et du risque inhérent à la détention de monnaie. Quand, par exemple, la criminalité est très forte, les gens porteront moins d'argent sur eux, et en plus petites coupures ;
- effets de revenu ;
- changement des modes institutionnels, en particulier l'usage grandissant de chèques et de cartes de crédit ;
- changement des préférences concernant l'utilisation de monnaie et d'argent.

Certains auteurs reconnaissent qu'il faut pouvoir contrôler ces influences. Ils s'emploient à évaluer l'influence de ces facteurs sur le ratio identifié, afin de s'assurer que les changements résiduels du ratio sont réellement dus au fonctionnement de l'économie occulte.

Dans deux importantes études, Tanzi (1980b) et Klovland (1980) (24) ont modifié la méthode de demande de monnaie en calculant de façon estimative une fonction de demande de la monnaie. Les deux auteurs utilisent des variables similaires pour expliquer la demande de monnaie, comme le revenu réel, le taux d'intérêt pour les dépôts bancaires et — ce qui importe le plus dans notre contexte — le taux d'imposition. Tanzi (1980b, Tableau 2) pose

(23) Voir une critique plus élaborée de la méthode des billets de banque en grosses coupures chez Macafee (1980), O'Higgins (1980) et Klovland (1980) ; pour la méthode du ratio monnaie-dépôts à vue voir par exemple Feige (1979), Garcia (1978), Garcia et Pak (1979), Laurent (1979), Bowsheer (1980) ; pour la méthode des transactions voir par exemple Tanzi (1980a).

(24) Voir aussi Isachsen, Klovland, Strøm (1981).

l'équation pour la période de 1929 à 1976 pour les Etats-Unis et trouve que la variable de l'impôt a un effet positif très significatif sur les avoirs en monnaie (relativement à M2). Utilisant les chiffres réels pour les variables d'explication, la demande de monnaie est prédite à l'aide de l'équation estimée. Les prédictions sous-estiment les avoirs réels en monnaie, ce qui laisse penser que la différence est peut-être due à l'injection d'argent illégal dans l'économie occulte. Dans l'hypothèse où la vitesse de circulation de l'argent dans l'économie clandestine est la même que la vitesse de M1 dans l'économie légale, Tanzi aboutit à des estimations de l'économie occulte aux Etats-Unis en 1976 qui se situent entre 3,4 % et 5,1 % du PNB dans le cas d'une augmentation des impôts pendant la période en question, et entre 8,1 % et 11,7 % du PNB si le niveau des impôts en vigueur en 1976 est comparé à l'absence totale d'impôts.

Klovland procède d'une manière très similaire à celle de Tanzi, mais son calcul concerne l'estimation du rapport monnaie-dépôt à vue. Cependant, les résultats de son estimation sont extrêmement curieux, parce que pour la Norvège, sur diverses sous-périodes allant de 1910 à 1978, les impôts ont un effet négatif (!) hautement significatif sur ce rapport, et que c'est seulement pour la Suède que l'effet est sensiblement positif, ainsi qu'il fallait le prévoir en théorie. Seulement dans le cas où la demande de monnaie est évaluée directement (et non par rapport aux dépôts à vue), il y a un effet positif significatif des impôts sur les avoirs en monnaie, à la fois pour la Norvège et pour la Suède. Comme dans l'étude de Tanzi, le résultat estimatif de l'équation sous-estime immanquablement la demande de monnaie, et la différence entre les avoirs en monnaie réels et prédits est attribuée à l'économie occulte. Dans l'hypothèse d'une vitesse de circulation de la monnaie égale dans l'économie officielle et clandestine, la part de l'économie occulte s'élève à 9,2 % du PNB en Norvège et à 13,2 % du PNB en Suède.

Cette approche a aussi été récemment appliquée par Smith et Mirus (1981) pour le Canada et par Lafuente (1981) pour l'Espagne. Dans l'étude sur le Canada qui utilise les mêmes variables explicatives que Tanzi, la charge fiscale entretient significativement une relation positive avec les détentions de monnaie sur la période 1936-1977. En prenant des vitesses identiques de M1 dans les secteurs officiel et occulte, les actuelles détentions de monnaie sont plus larges que prévues quand les impôts restent constants à leur niveau historique de 1936 : ainsi l'économie occulte représente en 1976 2,5 % du PNB (estimation basse) et 12,4 % (estimation haute) selon que la demande de monnaie est fonction de M2 ou de M1.

Comme nous l'avons déjà dit, toutes ces estimations sont extrêmement sensibles à la vitesse de circulation de la monnaie présumée pour l'économie occulte.

Tableau 2 – Estimations de l'économie occulte au moyen de la méthode monétaire
Différents pays et années, en % du PNB (1).

Pays	Années	Estimation	Méthode employée	Auteur
Etats-Unis	1976	13-14 %	ratio monnaie dépôts à vue	Gutmann (1977, 1979 b)
	1976	22 %	transaction	
	1976	3,4 - 5,1 % (augm.)	demande de monnaie	} Tanzi (1980 b)
		8,1 - 11,7 % (niveau)	estimation de l'équation	
	1979	28 %	modifiée - ratio monnaie dépôts à vue	Feige (1980 b)
	1979	33 %	transaction	Feige (1979)
	1979	27 %	modifiée - transaction	Feige (1980 b)
Australie	1978/79	10 %	ratio monnaie dépôts à vue	Commercial Bank of Australia (1980)
Canada	1955	5,3 %	ratio monnaie	} Smith & Mirus (1981)
	1978	13,6 %	dépôts à vue	
	1976	2,5 - 12,4 %	demande de monnaie	Smith & Mirus (1981)
	1979	21,8 %	estimation de l'équation transaction	Smith & Mirus (1981)
Italie	1968	9,6 %	ratio monnaie	} Saba (1980)
	1978	30,1 %	dépôts à vue	
Espagne	1978	22,9 %	demande de monnaie estimation de l'équation	Lafuente (1980)
Suède	1977	10,0 %	ratio monnaie dépôts à vue	Veckans Affaerer (1978)
	1978	6,9 - 17,2 %	demande de monnaie estimation de l'équation	Klovland (1980)
Norvège	1978	6,4 - 16 %	demande de monnaie estimation de l'équation	Klovland (1980)
Royaume- Uni	1972	16,2 %	ratio monnaie	} Dilnot & Morris (1981)
	1979	7,2 %	dépôts à vue	

(1) Pour la Suède et la Norvège l'estimation est en % du PIB.

• *Evaluation*

Les estimations de l'économie clandestine fondées sur les traces qui apparaissent dans la sphère monétaire présentent une grande diversité, non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi par rapport au même pays, avec l'application de la même variante de l'approche monétaire, et faites par le même auteur. Le Tableau 2 donne un résumé des résultats.

Comme on le voit, les estimations des années récentes pour les Etats-Unis oscillent entre 3,5 % (augmentation) ou 8 % (niveau) et environ 30 %, pour le Canada entre 2,5 % et 21,8 %, pour la Suède entre 7 % et 17 % et pour la Norvège entre 6,5 % et 16 %. Les estimations pour le Royaume-Uni sont d'environ 7 %, pour l'Australie de 10 %, pour l'Espagne de plus de 20 % et dépassent même 30 % pour l'Italie. Au vu de ces estimations on ne peut pas dire grand-chose en ce qui concerne l'évolution de l'économie occulte dans le temps, l'importance relative de ces secteurs dans les différents pays, et encore moins la grandeur absolue (en proportion au PNB) à une date déter-



minée. Ce qui ressort effectivement du tableau est l'ampleur considérable de l'économie clandestine. Mais il ne faut pas oublier qu'avec la méthode monétaire il suffit parfois de changer l'année de base pour obtenir des estimations qui indiquent une économie occulte en déclin et négative.

Evaluation globale des méthodes et des résultats

Nous venons d'exposer quatre manières différentes d'aborder le problème de l'estimation du secteur dissimulé. La procédure méthodologique est la même pour toutes ces méthodes. Il est tenu pour acquis que l'économie occulte est un résidu, mais celui-ci est observé sous des angles différents :

- 1) comme la différence entre différentes mesures du revenu ;
- 2) comme la différence entre le revenu déclaré et le revenu découvert après vérification par les autorités fiscales ;
- 3) comme la différence entre le taux de participation établi officiellement et le taux considéré comme «normal» ;
- 4) comme la différence entre le volume de la monnaie «normalement» nécessaire et celui effectivement observé, ou comme la différence du revenu national total et officiellement mesuré, avec une masse monétaire donnée.

Le fait d'observer le résidu dans des sphères différentes conduit à une large gamme d'estimations, même pour le même pays et la même année (et le même auteur). La méthode des divergences (1) tout comme la méthode de vérification fiscale (2) aboutiront certainement à une estimation de la grandeur *minimum* de l'économie occulte, parce que (i) le revenu dissimulé d'activités légitimes ou illégales et (ii) le revenu provenant d'opérations de troc ou de paiement en nature ne sont pas pris en compte dans leur totalité. L'approche fondée sur le taux de participation (3) devrait donner des résultats plus importants que les deux méthodes citées plus haut, parce qu'en principe elle prend en compte le troc pratiqué sur le lieu du travail, ainsi que le revenu salarial dissimulé. Par contre, cette méthode omet le revenu et le profit de troc dissimulés en provenance d'activités non-salariales, et elle sous-estime la grandeur de l'économie occulte, à condition que l'effort de travail (la productivité par homme/heure) soit plus important dans l'économie immergée — ce qui est vraisemblablement le cas. Quant à la méthode monétaire (4), c'est probablement celle qui conduit aux estimations relativement les plus élevées, parce que ces estimations comprennent en principe l'ensemble des activités du secteur clandestin qui entraînent des transactions en argent. La comparaison entre monnaie et dépôts à vue ne concerne que les opérations payées en monnaie et aboutit, par conséquent, nécessairement à des estimations moins élevées que celles que Feige obtient par la méthode qui englobe toutes les transactions monétaires. En confrontant les résultats présentés dans les chapitres précédents on s'aperçoit effectivement que ces prévisions sont en géné-

ral confirmées. Dans le cas des Etats-Unis, par exemple, le pays où trois des quatre méthodes ont été appliquées, les estimations pour 1976 s'échelonnent de la manière suivante : l'approche par les «différences de revenu non expliquées» donne une estimation d'environ 4 % du PNB ; la méthode de vérification des comptes donne une estimation entre 6 % et 8 % du PNB ; la méthode du rapport monnaie-dépôts à vue conduit à une estimation entre 8 % et 14 % du PNB ; et la méthode des transactions conduit à une estimation de 22 % du PNB.

Etant donné qu'il est effectivement impossible de mesurer l'économie occulte directement, la méthode résiduelle paraît éminemment raisonnable. Néanmoins, pour juger de la qualité des estimations, il faut savoir si la différence peut être attribuée exclusivement (ou tout au moins essentiellement) au fonctionnement du secteur occulte. S'il existe d'autres facteurs d'influence importants auxquels le résidu peut être attribué, l'estimation qui en résulte est douteuse. Comme nous l'avons dit, les études les plus avancées (Tanzi 1980b, Klovland 1980, Smith et Mirus 1981, Lafuente 1980) cherchent à faire la part d'autres influences. Elles attribuent la totalité du résidu à l'accroissement de la charge fiscale. Cette démarche a cependant rencontré des difficultés. Ainsi, Klovland (1980) ne trouve pas de relation positive consistante entre le taux d'imposition et le ratio monnaie-dépôts à vue, tandis que Feige (1980b) trouve qu'il existe une relation positive entre ses estimations de la grandeur de l'économie clandestine et le taux d'imposition. Une analyse transversale (Frey et Weck, 1981b) de 17 pays de l'OCDE montre effectivement qu'il est tout à fait invraisemblable que le taux d'imposition soit l'unique déterminant de la grandeur de l'économie occulte. Si la grandeur relative de l'économie fantôme dépendait de la charge fiscale (y compris les charges sociales), la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark auraient le secteur clandestin le plus étendu, tandis que le Canada, l'Italie, les Etats-Unis et l'Espagne seraient parmi les pays ayant une économie occulte des plus limitées. Cela donne à penser que d'autres facteurs d'une importance cruciale doivent être pris en considération (25). Un de ces facteurs est effectivement mis au jour par l'une des méthodes évoquées, et c'est le marché du travail. Selon toute apparence, dans les pays où le taux de participation active est faible, les heures de travail réduites et le taux de chômage élevé, les gens sont tout particulièrement attirés par les possibilités de travailler pour l'économie immergée. Sans doute, le conditionnement psychologique joue également un

(25) Un large aperçu du secteur occulte en tant que partie de l'économie globale est aussi proposé par des études aux argumentations qualitatives, comme Charreyron (1979), Chassaing (1979), Stoleru (1979), Filosa (1979), Capodaglio (1979), Klatzmann (1979), Heertje et Cohen (1980), Bulletin de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1980), Rosanvallon (1980) et Amsell (1981). Une analyse de certaines de ces études et de quelques autres (avec une attention particulière accordée aux économies planifiées et au tiers-monde) a été faite par Charreyron et Klatzmann (1980).

rôle important ; il faut donc aussi prendre en considération l'aspect moral de la fiscalité et les attitudes vis-à-vis du secteur public (26).

Conclusion

Beaucoup pensent sans doute que c'est folie de vouloir quantifier les agissements d'une économie clandestine, mais notre enquête a montré que les tentatives d'évaluation se font avec méthode. On pourrait même dire qu'elles emploient trop de méthodes qui donnent lieu à des estimations incompatibles. A notre sens, un tel raisonnement est erroné. Chacune des méthodes met l'accent sur un aspect différent de l'économie occulte, et c'est ce qui fait leur force et leur faiblesse.

Il y a cependant un aspect malheureusement absent de presque toutes les méthodes employées jusqu'à présent : c'est la base théorique qui expliquerait le comportement des individus agissant dans l'économie officielle et dans l'économie clandestine. Les individus font un choix rationnel lorsqu'ils décident de travailler dans le secteur officiel ou dans l'économie inofficielle, après avoir comparé implicitement ou explicitement les divers avantages et coûts inhérents à une activité particulière. En effet, il ne suffit pas de considérer le secteur privé (officiel ou inofficiel), mais il faut aussi tenir compte du secteur public. Il a été démontré qu'une des principales raisons qui poussent apparemment les gens à se tourner vers l'économie clandestine est la charge fiscale, laquelle est à son tour déterminée par des décisions politiques. Par conséquent, un modèle théorique destiné à expliquer la grandeur et le développement de l'économie clandestine nécessite l'analyse des interdépendances entre trois secteurs au moins : l'économie privée officielle, le secteur public et l'économie clandestine. (Une première tentative dans cette direction est faite par Frey et Weck, 1981a). De ce point de vue, l'évaluation de l'économie occulte représente un projet de recherche fascinant.

(26) Voir Lewis (1981) pour une large discussion sur l'importance de la morale fiscale et des comportements des contribuables. La mise à jour un peu empirique de l'influence de ces facteurs et de ceux qui y sont rattachés a été faite par Van Veldhoven et Groenland (1980), Groenland (1981), Waerneryd (1980) et Waerneryd et Walerud (1981) pour les Pays-Bas et la Suède ; voir aussi Keenan et Dean (1980) pour le Royaume-Uni (voir aussi la note 14). Les effets d'une multiplicité des influences (y compris les influences psychologiques) se trouvent également dans des études détaillées par branches, comme celle de Le Bars et al. (1980) sur le métier du bâtiment en France.

Bibliographie : L'évaluation de l'économie occulte

- Adler, Hans J. et Hawrylyshyn, Oli (1978), «Estimates of the Value of Household Work : Canada 1961 and 1971», *Review of Income & Wealth* 24 (décembre 1978), pp. 333-355.
- Albers, Willi (1974), «Umverteilungswirkungen der Einkommenssteuer» dans : Willi Albers, éd., *Öffentliche Finanzwirtschaft und Verteilung II* (Duncker & Humblot, Berlin), 1974, pp. 69-144.
- Alvaro, Giuseppe (1979), «L'Italia sommersa che non paga le tasse», *Mondo operaio*, 32 (février 1979), pp. 62-65
- Amselle, Jean-Loup (1981), «Economie souterraine, économie sans mystère», *Futuribles*, n° 40, (janvier 1981), pp. 55-62.
- Badelt, Christoph (1980), *Sozioökonomie der Selbstorganisation* (Campus, Frankfurt), 1980.
- Bowsher, Norman N. (1980), «The Demand for Currency : Is the Underground Economy Undermining Monetary Economy ?», *Federal Reserve Bank of St. Louis Review* 62, (janvier 1980), pp. 11-17.
- Bulletin de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1980). «Economies parallèles», *Conjoncture Paris-Bas* (décembre 1980), pp. 167-174.
- Cagan, Philip (1958), «The Demand for Currency Relative to Total Money Supply», National Bureau of Economic Research, Occasional Paper n° 62, New York, 1958.
- Camera di Commercio, Industria, Artigianato di Torino (1978), «L'occupazione irregolare in Piemonte», *Collana Ricerche e Documentazione* 9, Camera di Commercio, Torino, 1978.
- Campa, G. et Visco, Vincenzo (1972), «Una stima del gettito teorico per classe di reddito familiare dell'imposta di ricchezza mobile sui redditi da lavoro dipendente nel 1968», *Tributi* 75 (mars 1972), pp. 27-58.
- Cannullo, Giuseppe et Montanari, Maria Grazia (1978), «Lavoro regolare e lavoro nero in alcuni comuni delle Marche», dans : Pietro Alessandrini, éd., *Lavoro regolare e lavoro nero* (Il Mulino, Bologna), 1978, pp. 147-182.
- Capodaglio, Giulio (1979), «Lavoro nero o anacoretismo economico ?», *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali* 26 (juillet 1979), pp. 629-633.
- CENSIS [Centro Studi Investimenti Sociali] (1976), *L'occupazione occulta — caratteristiche della partecipazione al lavoro in Italia* (Fondazione Censis, Rome), 1976.
- Charreyron, Anne (1979), «L'économie souterraine se développe à l'Est comme à l'Ouest», *Futuribles* n° 29 (décembre 1979), pp. 101-106.
- Charreyron, Anne et Klatzmann, Rosine, eds. (1980), «L'économie souterraine», *Problèmes Politiques et Sociaux*, La Documentation Française n° 400 (octobre 1980), pp. 1-40.
- Chassaing, Philippe (1979), «L'économie souterraine», *L'économie* 1369 (12 mars 1979), pp. 17-23.
- Coen, Anna (1980), *I dati reperibili sulla opportunità e propensione al lavoro in rapporto alla occupazione ed alla educazione delle forze di lavoro marginale* (Istituto di Studi per la Programmazione Economica, Rome), 1980.
- Commercial Bank of Australia (1980), «The Underground Economy in Australia», *Commercial Bank of Australia Economic Review* (septembre 1980), pp. 8-12.
- Conseil des Impôts, «Rapport du Conseil des Impôts au Président de la République», *Journal Officiel de la République Française*, 1972, 1974, 1977, 1979.
- Contini, Bruno (1981a), «Labor Market Segmentation and the Development of the Parallel Economy — The Italian Experience», *Oxford Economic Papers*, à paraître.
- Contini, Bruno (1981b), «The Second Economy of Italy», *Taxing and Spending*, à paraître.
- Contini, Bruno (1981c), «The Anatomy of the Irregular Economy» Ronéo, Università di Torino et University of California, Berkeley, janvier 1981.
- Cunningham, William C. et Gross, Philip J. (1979), «Crime Against Business : Hard Facts are Hard to Find», *Security Management* (décembre 1979), pp. 15-24.
- Daeke, Karl-Heinz (1979), «Steuermentalität der bundesdeutschen Steuerzahler», Ronéo, Bund der Steuerzahler, Düsseldorf, (févr. 1979).
- De Grazia, Raffaele (1980), «Clandestine Employment : A Problem of Our Time», *International Labour Review* 119 (septembre, octobre 1980), pp. 549-563.
- Del Boca, Daniela (1981), «Parallel Economy and Family Allocation of Time», *Micros* (Quarterly Journal of Microeconomics) (juin 1981), pp. 13-18.

Les modes d'évaluation de l'économie occulte

- Dilnot, Andrew et Morris, C. Nick (1981), «What Do We Know About The Black Economy ?», *Fiscal Studies* 2 (mars 1981), pp. 58-73.
- Eisner, Robert (1978), «Total Incomes in the United States, 1959 and 1969», *Review of Income & Wealth* 24 (mars 1978), pp. 41-70.
- Feige, Edgar L. (1979), «How Big is the Irregular Economy ?», *Challenge* 22 (novembre, décembre 1979), pp. 5-13.
- Feige, Edgar L. (1980a), «Den dolda sektorns tillvaext — 70 - talets ekonomiska problem i nytt ljus», *Ekonomisk Debatt* 8 (1980), pp. 570-589.
- Feige, Edgar L. (1980b), «A New Perspective on Macroeconomic Phenomena. The Theory and Measurement of the Unobserved Sector of the United States : Causes, Consequences, and Implications», Ronéo, Netherlands Institute for Advanced Study, Wassenaar, août 1980.
- Filosa, Vincenzo (1979), «Evasione fiscale : Sanzione anche per il governante e il legislatore», *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali* 24 (juillet 1979), pp. 705-713.
- Forte, Francesco (1979), «Lo scandalo fiscale : I conti dell' economia sommersa», *Mondo operaio* 32 (février 1979), pp. 67-68.
- Frank, Max (1972), «La sous-estimation et la fraude fiscale en Belgique : Ampleur et remèdes», *Cahiers Economiques de Bruxelles* 53 (N° 1, 1972) pp. 5-46.
- Frank, Max (1976), «Fraude des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et perte d'impôt qui en résulte pour le Trésor — Etude méthodologique», *Public Finance/Finances Publiques* 31 (N° 1, 1976), pp. 1-30.
- Frank, Max (1977), *La fraude fiscale en Belgique* (Institut de Sociologie, Bruxelles), 1977.
- Frank, Max, Delcourt, E. et Rosselle, E. (1973), «Problèmes méthodologiques et statistiques relatifs à l'évaluation de la sous-estimation de la fraude fiscale», dans : *L'exacte perception de l'impôt* (Emile Bruylant, Bruxelles), 1973, pp. 113-243.
- Frey, Bruno S. et Weck, Hannelore (1981a), «Bureaucracy and the Shadow Economy : A Macro-Approach», dans : Horst Hanusch, éd., *Anatomy of Government Deficiency* (Wayne State University Press, Detroit), à paraître.
- Frey, Bruno S. et Weck, Hannelore (1981b), «Estimating the Shadow Economy : A Naive Approach», *Oxford Economic Papers*, à paraître.
- Frey, Luigi (1978), *Il lavoro nero nel 1977 in Italia : Tendenze dell' occupazione*, (Fondazione Ceres, Torino), juin 1978.
- Fuà, Giorgio (1976), *Occupazione e capacità produttiva : la realtà italiana* (Il Mulino, Bologna), 1976.
- GAO [U.S. General Accounting Office] (1979), *Who's Not Filing Income Tax Returns ? Report to the Congress of the United States by the Comptroller General, U.S. General Accounting Office, Washington, D.C., juillet 1979.*
- Garcia, Gillian (1978), «The Currency Ratio and the Subterranean Economy», *Financial Analysts Journal* (novembre-décembre 1978), pp. 64-66.
- Garcia, Gillian et Pak, Simon (1979), «Some Clues in the Case of the Missing Money», *American Economic Review, Papers and Proceedings* 69. (mai 1979), pp. 330-334.
- Gershuny, Jonathan I. (1979), «L'économie informelle», *Futuribles* N° 24 (juin 1979) pp. 37-50
- Gourlay, James L. (1980), «Tax Abuse — A View from Revenue Canada», *Canadian Taxation* 2 (N° 2, 1980), pp. 82-87.
- Groenland, Edward A.G. (1981), «Psychological Aspects of Tax Systems», Ronéo, Université de Tilbourg, juillet 1981.
- Grosfeld, Irena et Smolar, Aleksander (1981), «Economie parallèle en Pologne», *Futuribles* N° 40 (Janvier 1981), pp. 63-76.
- Grossman, Gregory (1977), «The «Second Economy» of the USSR», *Problems of Communism* 26 (septembre-octobre 1977), pp. 25-40.
- Gutmann, Peter M. (1977), «The Subterranean Economy», *Financial Analysts Journal* (novembre-décembre 1977), pp. 24-27 et p. 34.
- Gutmann, Peter M. (1979a), «Statistical Illusions, Mistaken Policies», *Challenge* 22 (novembre-décembre 1979), pp. 14-17
- Gutmann, Peter M. (1979b), «Testimony before the Joint Economic Committee of the United States Congress on the Subterranean Economy», Ronéo, Washington, D.C., (novembre 15, 1979).
- Hansson, Ingemar (1980), «Sveriges svarta sektor», *Ekonomisk Debatt* 8 (1980), pp. 595-602.

- Hawrylyshyn, Oli (1976), «The Value of Household Services : A Survey of Empirical Estimates», *Review of Income & Wealth* 22 (juin 1976), pp. 101-131.
- Heertje, Arnold et Cohen, Harry (1980), *Het Officieuze Circuit* (Spectrum, Anvers), 1980.
- Herschel, Federico J. (1978), «Tax Evasion and Its Measurement in Developing Countries», *Public Finance/Finances Publiques* 33 (N° 3, 1978), pp. 232-268.
- Hill, T.P. (1979), «Do-It-Yourself and GDP», *Review of Income & Wealth* 25 (mars 1979), pp. 31-39.
- Houdaille, Jacques et Sauvy, Alfred (1974), «L'immigration clandestine dans le monde», *Population* 29 (juillet-octobre 1974), pp. 725-742.
- Illich, Ivan (1981), *Le travail fantôme*, (Seuil, Paris), 1981.
- Intersocial (1980), «Le travail noir en Europe et aux U.S.A.», *Intersocial* 61 (juin 1980), pp. 3-16.
- IRS [U.S. Internal Revenue Service] (1979), *Estimates of Income Unreported on Individual Income Tax Returns* (U.S. Government Printing Office, Washington, D.C.), septembre 1979.
- IRS (1980), *A General Taxpayer Opinion Survey* (U.S. Government Printing Office, Washington, D.C.), mars 1980.
- Isachsen, Arne J., Klovland, Jan T. et Strøm, Steinar (1981), «The Hidden Economy in Norway», Ronéo, Banque de Norvège, Oslo, mars 1981.
- Isachsen, Arne J. et Strøm, Steinar (1981), *Skattefritt : svart sektor i vekst* (Universitetsforlaget, Oslo, Bergen et Tromsø), 1981.
- ISTAT [Istituto Centrale di Statistica] (1979), *Conti economici nazionali 1960-1978 (nuova serie) dati analitici* (ISTAT, Rome), 1979.
- Jostock, Paul (1943), «Ueber den Umfang des der Besteuerung entgehenden Einkommens», *Weltwirtschaftliches Archiv* 57 (N° 1, 1943), pp. 27-80.
- Kaiser, Robert G. (1976), *Russia : The People and the Power* (Pocket Books, New York), 1976.
- Katsenelinboigen, Aron (1977), «Coloured Markets in the Soviet Union», *Soviet Studies* 29 (janvier 1977), pp. 62-82.
- Katz, Zev (1973), «Insights from Emigres and Sociological Studies on the Soviet Union» dans : Joint Economic Committee, éd. *Soviet Economic Prospects for the Seventies* (Joint Economic Committee, Washington, D.C.), 1973, pp. 87-94.
- Keenan, A. et Dean P. (1980), «Moral Evaluations of Tax Evasion», *Social Policy & Administration* 14 (N° 3, 1980) pp. 209-220.
- Kendrick, John W. (1979), «Expanding Imputed Values in the National Income and Product Accounts», *Review of Income & Wealth* 25 (décembre 1979), pp. 349-363.
- Klatzmann, Rosine (1979), «Le travail noir», *Futuribles* N° 26 (septembre 1979), pp. 43-59
- Klovland, Jan T. (1980), «In Search of the Hidden Economy : Tax Evasion and the Demand for Currency in Norway and Sweden», Ronéo, Norwegian School of Economics and Business Administration, Bergen, décembre 1980.
- Lafuente, Alberto (1980), «Una medición de la economía oculta en España». *Boletín de Estudios Economicos* (décembre 1980), pp. 581-593.
- Laurent, Robert D. (1979), «Currency and the Subterranean Economy», *Federal Reserve Bank of Chicago Economic Perspectives* (mars-avril 1979), pp. 3-6.
- Le Bars, Jacques, Camus, Geneviève, Cosset, Alain et Nottola, Yvonne (1980), *Essai d'analyse des causes socio-économiques du développement du travail au noir dans les métiers du bâtiment* SEDES [Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social], Paris, juillet 1980.
- Lewis, Alan (1981), *The Psychology of Taxation* (Martin Robertson, Oxford), à paraître.
- Macafee, Kerrick (1980), «A Glimpse of the Hidden Economy in the National Accounts», *Economic Trends* (février 1980), pp. 81-87.
- Martino, Antonio (1980), «Another Italian Economic Miracle», Mont Pèlerin Society, Stanford Conference, Ronéo, (septembre 1980).
- Miller, Robert (1979), «Evidence of Attitudes to Evasion from a Sample Survey», dans : Institute of Economic Affairs, éd., *Tax Avoidance* (Institute of Economic Affairs, London), 1979, pp. 115-125.
- Mork, Knut A. (1975), «Income Tax Evasion : Some Empirical Evidence», *Public Finance/Finances Publiques* 30 (N° 1, 1975), pp. 70-76.
- North, David S. (1980), «Nonimmigrant Workers : Visiting Labor Force Participants», *Labor Monthly Review* 10 (octobre 1980), pp. 26-30.

Les modes d'évaluation de l'économie occulte

- OCDE [Organisation de Coopération et de Développement Economiques] (1978a), «Méthodes utilisées pour l'estimation de la fraude fiscale» Ronéo, CFA (78) 6, Paris, novembre 17, 1978.
- OCDE (1978b), «Unrecorded Employment : The Experience of the Italian Istituto Centrale di Statistica in Investigating Non-Institutional Work», Ronéo, MAS/WP 7 (78) 1, Paris, décembre 29, 1978.
- OCDE (1979), «Le travail non déclaré» Ronéo, MAS/WP 7 (79) 6, Paris, février 16, 1979.
- OCDE (1980a), «Une étude sur l'exactitude des déclarations de revenus en France», Ronéo, DAF/CFA/WP 8/80.4, Paris, janvier 23, 1980.
- OCDE (1980b), «Measuring the Volume of Unrecorded Employment», Ronéo, MAS/WP 7 (80) 3, Paris, mars 28, 1980.
- Ofer, Gur et Vinokur, Aaron (1980), «Private Sources of Income of the Soviet Urban Household», Ronéo, Rand Corp., Santa Monica, août 1980.
- O'Higgins, Michael (1980), «Measuring the Hidden Economy : A Review of Evidence and Methodologies», Ronéo, Outer Circle Policy Unit, London, juillet 1980.
- Økonomiske Råd (1967), *Den personlige indkomstfordeling og indkomstudjævningen over de offentlige finanser* (Statens Trykningskontor, Copenhague), 1967.
- Økonomiske Råd (1977), *Dansk økonomi*, (Statens Trykningskontor, Copenhague), 1977.
- Outer Circle Policy Unit (1979), «Policing the Hidden Economy : The Significance and Control of Fiddlers», Ronéo, Outer Circle Policy Unit, London, août 1979.
- Park, Thae (1979), «Reconciliation between Personal Income and Taxable Income, 1947-1977», Ronéo, Bureau of Economic Analysis, Washington, D.C., mai 1979.
- PREALC [Programa Regional del Empleo par America Latina y el Caribe] (1978), *Sector Informal : Funcionamiento y Politicas* (Oficina Internacional del Trabajo, Santiago), 1978.
- Rey, Mario (1965), «Estimating Tax Evasions : The Example of the Italian General Sales Tax», *Public Finance/Finances Publiques* 20 (N° 3-4, 1965), pp. 366-392.
- Ricci, Renzo (1978), «Alcune stime dell' «evasione» statistica nel ramo manifatturiero in Italia», *Rivista di Economia e Politica Industriale* 71 (septembre-décembre 1978), pp. 389-405.
- Ricci, Renzo (1981), «Riflessioni sulla misurazione dell' economia sommersa», *Rivista di Politica Economica* 121 (mars 1981), pp. 3-22.
- Rosavallon, Pierre (1980), «Le développement de l'économie souterraine et l'avenir des sociétés industrielles», *Le Débat* 2 (juin 1980), pp. 15-27.
- Roze, Hélène (1971), «Prestations sociales, impôt direct et cellule de revenus», *Economie et Statistique* 20 (février 1971), pp. 3-14.
- Rydenfelt, Sven (1980), «The Limits of Taxation : Lessons from the Swedish Welfare State», Ronéo, Mont Pélerin Society, Stanford Conference, septembre 1980.
- Saba, A. (1980), *L'industria sommersa e il nuovo modello di sviluppo*, (Marsilio, Venice), 1980.
- Schroeder, Gertrude E. et Greenslade, Rush V. (1979), «On the Measurement of the Second Economy in the USSR», *Association for Comparative Economic Studies Bulletin* 21 (printemps 1979), pp. 3-22.
- Seghal Ellen B. et Violet, Joyce (1980), «Documenting the Undocumented : Data, like Aliens, are Elusive», *Monthly Labor Review* 10 (octobre 1980), pp. 18-21.
- SIFO, (1978), «Den sjunkende deklarationsmoralen», Ronéo, SIFO, Stockholm, 1978.
- SIFO (1979), «En nation av fiffelare ?», Ronéo, SIFO, Stockholm, février 1979.
- Smith, Roger S. et Mirus, Rolf (1981), «Canada's Irregular Economy», Ronéo, Université d'Alberta, avril 1981.
- Stolcru, Lionel (1979), «Le travail noir «hors de la loi»», *Futuribles* N° 26 (septembre 1979) pp. 39-42.
- Stroemberg, Dorothea (1981), «Success and Failures in Recent Swedish Tax Policy», dans : Karl W. Roskamp et Francesco Forte, eds., *Reforms of Tax Systems/Réformes des systèmes fiscaux* (Wayne State University Press, Detroit), 1981, pp. 121-134.
- Tahar, Gabriel (1980), «Le marché du travail marginal et clandestin en France, au Royaume-Uni et en Italie», Ronéo, Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, février 1980.
- Tanzi, Vito (1980a), «Underground Economy Built on Illicit Pursuits is Growing Concern of Economic Policymakers», *IMF [International Monetary Fund] Survey* 9 (février 4, 1980), pp. 34-37.
- Tanzi, Vito (1980b), «The Underground Economy in the United States : Estimates and Implications», *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review* 135 (décembre 1980), pp. 427-453

- Vanoli, André (1980), «Les notions de consommation élargie», *Economie et Statistique* 100 (mai 1980), pp. 55-63.
- Van Veldhoven, Gerry M. et Groenland, Edward A.G. (1980), «Psychological Aspects of Taxation», Ronéo, Université de Tilbourg, août 1980.
- Veckans Affaerer (1978), «Nytt saett at maeta dolda ekonomin : naera 10 procent av BNP aer svart», *Veckans Affaeret* 22 (juin 1, 1978), pp. 11-13.
- Waerneryd, Karl-Erik (1980), «Psychological Reactions to the Tax System», *Skandinaviska Enskilda Banken Quarterly Review* 3 (1980), pp. 75-84.
- Waerneryd, Karl-Erik et Walerud, Bengt (1981), «Taxes and Economic Behavior : Some Interview Data on Tax Evasion in Sweden», Ronéo, Stockholm School of Economics, août 1981.
- Weisbrod, Burton A. (1975), «Toward a Theory of the Voluntary Non-Profit Sector in a Three-Sector Economy» dans : Edmund S. Phelps, éd., *Altruism, Morality, and Economic Theory* (Russel Sage, New York), 1975, pp. 171-195.
- Wirtschaftswoche (1980), «Brutto gleich Netto : Schattenwirtschaft», *Wirtschaftswoche* 32 (août 1980), pp. 22-23.
- Zanoni, Magda (1980), «Indagine sul doppio lavoro e il lavoro irregolare in una comunità del Friuli et indicazioni per una stima nazionale dei dati sull'economia sommersa», Ronéo, Laboratorio di Economia Politica, Università degli Studi di Torino, septembre 1980.

**ETUDES &
EXPANSION**

demain

La première revue d'information prospective de Belgique

FUTUR	Le 1 ^{er} Festival du Futur	
IDEES	H. Kahn, W. Martens, G. Dister	n° 287
DOSSIERS	Le dialogue Nord-Sud, l'informatique	
FUTUR	Japon n° 1 ?	
IDEES	J.J. Servan Schreiber	n° 288
DOSSIERS	Energie : des solutions	
FUTUR	Ariane à la conquête de l'espace	
IDEES	G. Mathot, C. de Stryker	n° 289
DOSSIER	Une région au-delà des frontières	

Le n° : 200 FB — 28 FF Abonnement 1 an, 4 nos : 750 FB — 100 FF par virement au compte du Crédit Lyonnais n° 731112S-69 à Paris de la Société d'Etudes et d'Expansion, 12, avenue Rogier, 4000, Liège, Belgique.

Peut-on mesurer le travail domestique ?

Ann Chadeau, Annie Fouquet (1)

Le travail domestique, lorsqu'il est accompli sans contrepartie monétaire — ce qui est la plupart du temps le cas —, n'est ni productif ni marchand. Du point de vue de la comptabilité nationale, il ne vaut donc rien : zéro. Cependant, l'éducation des enfants, c'est-à-dire finalement la reproduction de la société, fait partie du travail domestique. De ce point de vue, il est inestimable, il vaut tout : l'infini.

Entre ces deux extrêmes, peut-on le mesurer ? Le temps que le travail domestique requiert est énorme : globalement, le nombre d'heures qui y sont consacrées est supérieur au nombre d'heures passées par les actifs au travail professionnel. On s'efforce aussi dans cet article de fournir du travail domestique une évaluation monétaire. Les activités ménagères contribueraient à la valeur du PIB marchand pour un tiers ou pour les trois quarts, selon la méthode choisie. Si l'éventail est large, la proportion est dans tous les cas considérable.

L'importance du travail domestique est évidente pour qui s'intéresse à l'emploi du temps des Français. Cependant, sa nature très particulière l'a exclu pendant longtemps de l'analyse économique. A la suite de demandes venues d'horizons très divers, l'INSEE a effectué une étude du travail domestique et de sa quantification monétaire. Cet article en présente quelques résultats (2).

(1) Ann Chadeau est maître assistante à l'Université de Paris V. Annie Fouquet est rédacteur en chef de la revue *Données Sociales* de l'INSEE. Cette étude a été réalisée au sein de la division « Concepts et définitions statistiques et comptables » du département de la Coordination statistique et comptable de l'INSEE. Cet article a été initialement publié dans *Economie et statistique*, les collections de l'INSEE, n° 136.

(2) Cet article est le résumé d'une étude parue dans la série *Archives et Documents*, n° 32, INSEE, Novembre 1981.

Après avoir essayé de préciser les contours du travail domestique et avoir rappelé l'importance du temps qui y est consacré, on en présentera plusieurs évaluations monétaires.

De la vaisselle à l'éducation des enfants

Et tout d'abord, qu'est-ce que le travail domestique ? On désigne généralement sous ce nom le travail accompli dans le cadre de la famille, nécessaire au déroulement de la vie quotidienne, dans les normes sociales actuelles. Pour l'essentiel, ce travail est accompli sans contrepartie monétaire et par les femmes. C'est ce travail qui, par exemple, permet de transformer les achats des ménages en produits consommables (épluchage, cuisson), ou encore qui permet l'éducation des enfants (soins, nourriture, habillement, instruction) : c'est donc un travail nécessaire puisque de lui dépend la reproduction de la société.

Son contenu a évolué au cours du temps ; c'est pourquoi la définition du travail domestique fait référence à la norme sociale actuelle. Il diffère aussi selon les classes sociales : le travail matériel de nettoyage constitue l'essentiel du travail domestique des femmes de la classe ouvrière ; le temps consacré aux enfants augmente avec le niveau de diplôme de la mère, ou encore les invitations fréquentes de parents et d'amis, et donc les préparatifs qu'elles nécessitent, sont l'apanage des classes sociales aisées. Mais cet aspect ne sera pas pris en compte dans l'article. En effet on ne cherche pas à faire une évaluation micro-économique du travail ménager (selon le type de famille par exemple) mais on se place dans l'optique macro-économique d'une comparaison avec le produit intérieur brut marchand.

Comme la comptabilité nationale procède déjà à l'évaluation des services domestiques des employés de maison, ils seront exclus de cette étude.

Mais quelles activités retenir comme relevant du travail domestique ? Si le nettoyage de la maison est généralement reconnu comme faisant partie des activités ménagères, il n'en est pas de même de certaines activités, comme par exemple les jeux avec les enfants. Pour certains, ils participent bien d'une attitude éducative, pour d'autres il s'agit d'une activité purement ludique.

Pour éviter de définir le travail ménager à partir de la subjectivité des individus (seules seraient retenues les activités ainsi ressenties par les individus eux-mêmes), on a préféré retenir une liste unique d'activités, la même pour tout le monde.

On est parti des activités énoncées par les personnes interrogées lors de l'enquête sur les emplois du temps de 1974-1975. On demandait aux personnes enquêtées (une seule par ménage), de tenir un relevé de leurs activités au cours d'une journée. Elles disposaient d'une grille vierge où ne figurait

que le déroulement horaire de la journée par tranche de cinq minutes et chacune y inscrivait la succession de ses occupations, dans ses propres termes. Cette enquête n'est donc pas particulière au travail ménager mais porte sur l'ensemble des activités quotidiennes. Certains enquêtés ont d'ailleurs été eux-mêmes surpris de l'importance qu'avaient prise dans leur journée leurs occupations ménagères !

Parmi l'ensemble des activités, on peut mettre à part celles qui ne sont certainement pas du travail domestique, soit qu'elles sont liées au travail professionnel, soit qu'elles correspondent à des besoins physiologiques (dormir, se reposer, manger). Les autres activités peuvent relever du loisir ou du travail domestique. Certaines sont sans ambiguïté ; faire les lits, cuisiner, laver le linge, sont du travail domestique ; jouer au ballon, assister à un spectacle, regarder la télévision, jouer de la flûte sont des activités de loisir. Entre les deux, certaines activités ont un statut ambigu. Jardiner peut être fait par nécessité ou pour le plaisir. Il faut donc se donner un critère de choix.

Le critère du choix est dicté par l'usage ultérieur de la définition : il s'agit de valoriser le travail domestique pour le comparer au travail marchand. On fera donc référence au marché, et le critère sera celui de la « tierce personne » ou « du substitut marchand » (3) : si l'on peut acheter sur le marché un bien ou un service équivalent à celui qui a été produit dans la famille, alors on déclare qu'il s'agit de travail domestique. Ainsi l'achat de plats tout préparés, l'emploi d'une femme de ménage ou le recours à une garde d'enfants peuvent remplacer des heures d'activités exécutées gratuitement au sein du foyer. Bien entendu, le contenu affectif du plat longuement mijoté avec amour et celui du plat surgelé ne sont pas identiques, et le temps qu'y consacrerait un employé de maison serait sans doute différent. Mais cette dimension affective « conviviale » disparaît naturellement dans la réduction monétaire.

Ce critère du substitut marchand remplace la subjectivité des individus par une convention précise. Il reste que cette convention est le reflet d'une certaine organisation sociale. En effet, de nouveaux substituts marchands pourraient apparaître au cours du temps (ou, à l'inverse, certains échanges pourraient cesser d'être marchands), ce qui modifierait le champ retenu ici pour le travail domestique. Cependant, l'ensemble des activités retenues est assez large et englobe des travaux variés, depuis le jardinage et l'entretien de la voiture, jusqu'aux soins des enfants, en passant par la lessive, la couture et la cuisine (tableau 1).

(3) Pour plus de précisions, voir O. Hawlyryshyn : « Toward a definition of non-market activities », *The review of income and wealth*, series 23, number 1, mars 1977 ; voir aussi P. Kende : « Rapport de synthèse sur la consommation réelle », CORDES, n° 76-77, 1978.

Une femme active travaille 66 heures par semaine

Le travail domestique occupe chaque semaine une moyenne de 10 heures pour un homme actif, de 18 heures pour un homme sans activité professionnelle, de 28 heures pour une femme ayant une activité professionnelle, et de 43 heures pour une femme «au foyer».

Le contenu des tâches reproduit la différenciation traditionnelle des rôles masculin et féminin dans la France contemporaine. Les femmes, qu'elles tra-

Tableau 1 – Temps moyen passé chaque semaine au travail domestique *

En heures et dixièmes d'heure

	Par un homme actif (1)	Par un homme inactif (1)	Par une femme active (1)	Par une femme Inactive (1)
Alimentation (cuisine et vaisselle) . . .	2,3	5,0	10,9	16,8
Ménage [nettoyage intérieur (balayage, lavage, lit) et extérieur (fenêtres, ordures)]	0,6	1,6	4,7	7,6
Lessive (lessivage et repassage ; réparation et entretien des vêtements, du linge, des chaussures ; couture)	0,1	0,4	3,7	5,1
Autres travaux ménagers (réparation et entretien du logement et du véhicule ; jardinage ; soins aux animaux ; chauffage, comptes, écritures, rangement ; soins donnés à des adultes)	3,4	7,2	2,1	3,2
Soins aux enfants (soins matériels aux nourrissons et aux enfants, soins médicaux hors et à domicile ; surveillance des devoirs et leçons ; lectures et conversations ; instruction manuelle ; promenades)	1,2	0,4	3,4	5,3
Courses (achats de biens et services ; soins médicaux hors du domicile ; services administratifs)	2,3	3,5	3,5	4,7
Ensemble du travail domestique	9,9	18,1	28,3	42,7

(1) Actif et inactif sont employés dans le sens statistique habituel : est active toute personne qui a un emploi ou en cherche un.

* Pour la population citadine de 18 ans et plus.

Source : « Enquête sur les emplois du temps », Paris, INSEE, 1974.

Peut-on mesurer le travail domestique ?

Tableau 2 – Temps de travail professionnel et temps de travail non rémunéré, chaque semaine...				En heures
	Temps hebdomadaire passé...			« Temps contraint »
	...au travail professionnel (1)	...au travail professionnel y compris trajets domicile-travail (a)	...au travail domestique (b)	Total (a) + (b)
Femmes actives	34	38	28	66
dont : Femmes actives salariées . . .	34	38	27	65
Femmes actives non salariées (2)	36	37	33	70
Femmes inactives	—	—	43	43
Hommes actifs	42	47	10	57
dont : Hommes actifs salariés	42	47	11	58
Hommes actifs non salariés (2)	46	50	7	57
Hommes inactifs	—	—	18	18

(1) Y compris les pauses.
(2) Actif non salarié : indépendant, à son compte, aide-familial.
Source : Enquête sur les emplois du temps, op. cit.

vallent ou non à l'extérieur, sont «spécialisées» dans la cuisine, la lessive, le ménage courant et les soins aux enfants ; les hommes font en priorité les travaux ménagers plus liés à l'extérieur (voiture, jardinage, chauffage) (4).

Le temps consacré aux enfants varie bien sûr avec le nombre d'enfants et surtout avec l'âge du plus jeune : une femme «inactive» consacre en moyenne 36 heures par semaine au travail domestique si elle est sans enfant, 50 heures si elle a au moins un enfant âgé de 2 à 16 ans, 59 heures si elle a un enfant en bas âge et 73 heures si elle a 3 enfants ou plus.

Si on additionne les temps passés au travail domestique et au travail professionnel au cours d'une semaine, on obtient le «temps contraint total» (tableau 2). Compte tenu de la fréquence plus grande du travail à temps partiel pour les femmes, leur semaine moyenne de travail professionnel est d'en-

(4) A ce sujet voir H. Rousse et C. Roy : «Activités ménagères et cycle de vie», *Economie et statistique*, n° 131, mars 1981.

viron 34 heures et le temps «contraint» par leur activité professionnelle, c'est-dire comprenant le temps de trajet, est de 38 heures par semaine. Les femmes actives y ajoutent 28 heures de travail domestique : leur temps contraint total est donc de 66 heures.

Les hommes actifs ajoutent quant à eux une dizaine d'heures de travail domestique aux 47 heures de temps contraint par leur activité professionnelle. On notera que si les travailleurs indépendants consacrent en moyenne un peu plus de temps que les salariés à leur profession (50 heures par semaine), ils le compensent par une moindre activité domestique. Les hommes, qu'ils soient salariés ou indépendants, ne dépassent pas une enveloppe maximale de 58 heures de travail total par semaine.

Ainsi la semaine de travail des femmes actives est nettement plus lourde

Tableau 3 - Chaque année...			
En milliards d'heures			
Temps passé	Par l'ensemble des hommes	Par l'ensemble des femmes	Total
Au travail professionnel (1)	27,9	13,3	41,2
Au travail domestique non rémunéré (2)	11,1	37,0	48,1
Au travail total	39,0	50,3	89,3

(1) Temps de travail rémunéré (non compris trajets) × 48 semaines × effectifs de la population active de plus de 18 ans
 (2) Temps de travail domestique × 52 semaines × effectifs de la population de plus de 18 ans.
 Source : Extrapolation du tableau 2.

que celle des hommes. Enfin, dernière observation, les semaines des femmes au foyer avec enfants sont plus remplies que les semaines de travail professionnel des hommes actifs : le travail domestique les occupe plus qu'un «plein temps» de salarié !

Travailler au foyer prend plus de temps que gagner sa vie

A partir de ces données moyennes par personne, on peut évaluer la masse totale de travail fournie par l'ensemble de la population française adulte au cours d'une année (tableau 3). Le travail domestique non rémunéré occupe davantage d'heures que le travail professionnel. Si on se limite au travail pro-

prement dit (c'est-à-dire en excluant les trajets domicile-travail), ce sont 48 milliards d'heures dites non productives qu'il faut comparer à 41 milliards d'heures de travail productif. La prise en compte du travail domestique fait donc plus que doubler le temps de travail total de la population.

Ces chiffres globaux extrapolés à l'année rappellent encore l'importance du travail féminin : sur les quelque 89 milliards d'heures travaillées au cours d'une année, les femmes en accomplissent 50, les hommes 39.

Mais peut-on comparer ces différents temps de travail ? Une objection classique est de dire que le travail domestique n'est pas exercé sous l'œil d'un encadrement et qu'en conséquence, on peut y passer le temps qu'on veut (on ne pourrait donc pas parler de « productivité » du travail domestique).

Il est vrai que le temps passé aux activités domestiques paraît quelque peu élastique : les femmes salariées, plus soumises aux contraintes extérieures, y consacrent moins de temps que les « inactives ». Cette élasticité du temps n'est cependant pas très grande puisque les femmes salariées sont obligées de passer près de 30 heures par semaine au travail domestique. En outre, l'écart entre les durées de travail domestique accompli par les « inactives » et les « actives » (15 heures par semaine) n'est pas le signe d'un « perfectionnisme » des premières : car une partie d'entre elles ont bien des charges ménagères plus lourdes, puisqu'en moyenne les inactives ont plus d'enfants que les actives.

Finalement, le temps passé au travail ménager est considérable alors qu'il passe inaperçu au niveau macro-économique. Travailler 43 heures par semaine et être qualifiée d'inactive dans les statistiques, peut paraître choquant à plus d'une ménagère.

Un argument contradictoire du débat social

Devant la poussée des idées féministes des années soixante-dix, des courants de l'opinion publique émanant de tous les horizons ont convergé vers la nécessité de faire reconnaître le travail domestique comme un vrai travail, à la fois utile et productif.

Cette demande de reconnaissance vient aussi bien des partisans de la femme au foyer que des partisans de l'indépendance économique de la femme par un travail à l'extérieur. Les premiers pensent ainsi « revaloriser » le travail accompli par les femmes qui se consacrent à leur foyer et montrer qu'elles contribuent grandement à la création de richesse de la Nation. Les autres, au contraire, espèrent ainsi bien démontrer l'« exploitation occulte » dont sont victimes toutes les femmes, et dénoncer la double journée de celles qui occupent un emploi, pour appuyer leur demande d'équipements collectifs adaptés.

C'est ainsi qu'une économiste, K. E. Walker, a pu dire dans une déclara-

tion au Congrès américain en 1973 : « Si les indices économiques nationaux tenaient compte de la valeur des travaux domestiques, les femmes en bénéficieraient aussi bien psychologiquement qu'économiquement, car la valeur monétaire des biens et des services est, dans notre société, un indice reconnu de valorisation » (5).

Cette demande de « quantification » du travail domestique dépasse cependant le seul enjeu de luttes féministes. Il va de pair avec l'intérêt croissant des économistes pour le secteur dit « informel », peu ou mal intégré aux échanges marchands. Ce secteur a une importance considérable dans les économies non industrielles, où il assure l'essentiel de la subsistance des familles.

Dans les pays industrialisés, le secteur « informel » ou « tiers secteur », ou économie « souterraine », ou encore économie « fantôme », est un lieu important de la régulation sociale, dont on ne sait actuellement s'il se développe ou s'il se réduit (6).

L'intégration du travail domestique aux raisonnements économiques permet également de mieux connaître et de mieux comprendre l'évolution de l'offre de travail féminin. Ainsi le choix de travailler ou de ne pas travailler à l'extérieur dépend pour une femme à la fois de ses charges familiales et de ses possibilités de gain à l'extérieur. C'est dans cette optique que, dès 1965, G. S. Becker intégrait le travail domestique dans la théorie des choix du consommateur (7).

Tous ces intérêts convergent vers une nécessaire « quantification » du travail domestique. Quantification veut dire ici quantification monétaire, car depuis longtemps des données existent, exprimées en durée : heures et minutes.

Mais est-il légitime de donner une valeur monétaire au travail domestique ? Et, si oui, laquelle ? Rechercher quelle valeur attribuer au travail domestique suppose de bien comprendre ce qu'il est et pour cela de broser à grands traits l'histoire de son émergence lente, parallèle au développement de l'économie marchande.

(5) Cité par A. Michel, *Femmes, sexisme et sociétés*, Paris, PUF, 1977.

(6) Ces différentes expressions assez vagues recouvrent notamment, pour le secteur « informel », la petite production marchande mal connue, pour le « tiers secteur », l'économie coopérative et associative, marchande ou non ; l'économie « souterraine » fait plutôt référence au travail « au noir » et l'économie « fantôme » recouvre les échanges s'effectuant hors des circuits monétaires (travail domestique, bénévolat).

(7) G. S. Becker : « A theory the allocation of time », *Economic journal*, septembre 1965. Mais ces problèmes de mesures du travail domestique étaient déjà posés dès les années 1930, par S. Kuznets, L. Epstein et W. I. King, H. Kirk, W. C. Mitchell, notamment. Pour une bibliographie sur ce sujet, voir O. Hawlyryshyn : « The value of household services : a survey of empirical estimates », *The review of income and wealth*, series 22, number 2, juin 1976.

Le travail domestique au coeur de la vie en société

Avec le développement des échanges et de la division du travail, les activités liées à une production marchande se sont progressivement distinguées des activités de subsistance. Le développement de l'industrie a progressivement retiré à la sphère familiale la production d'objets qu'il était rentable de fabriquer en grande série (textile d'abord), entraînant un développement du salariat (8) et des échanges monétaires : sont désormais laissées à l'économie domestique la distribution finale («faire les courses») et la préparation ultime des produits pour les rendre consommables.

Mais le travail domestique actuel n'est pas seulement le résidu des activités de subsistance d'autrefois (9). Un grand nombre d'activités qui font actuellement partie du travail domestique sont précisément nées avec l'industrialisation et les modifications que celle-ci a induites dans la société : les traits d'économie ménagère qui apparaissent et prolifèrent au XIX^e siècle (10) commentent et codifient de nouvelles tâches domestiques, comme la gestion d'un budget de consommation, la tenue de la «maison» bourgeoise à l'image des «maisons» nobles, l'éducation des enfants, la formation des futurs travailleurs, etc.

La division industrielle du travail s'ajoute à la division sexuelle des tâches au sein de la famille. Le rôle de producteur, lié à la sphère marchande et rémunéré par un revenu, est souvent l'apanage de l'homme, tandis que le rôle de consommation, dévolu à la sphère familiale, est tenu par la femme au foyer ; sans contrepartie monétaire immédiate, le travail domestique apparaît, par jeu de miroir, non productif.

Mais faut-il dire non productif ou non rémunéré ? Il est vrai que le produit du travail domestique ne se vend pas : il n'a aucune valeur d'échange ; il n'est source de profit pour personne. Il peut être compris de deux manières : le produit le plus immédiat c'est le ménage fait, le linge blanchi, la vaisselle essuyée ; le produit à long terme c'est la «fabrication» de générations nouvelles, c'est l'enfant, futur travailleur. Aucun de ces deux produits n'est payé aux parents : les allocations reçues en relation avec la vie familiale (allocations familiales, allocations de naissance) n'ont nullement cet objet.

En contrepartie de son activité domestique, la femme au foyer est nourrie, logée et bénéficie du niveau de vie que peut lui assurer le revenu de son mari. Elle y a d'ailleurs droit, ainsi que le consacre la jurisprudence en

(8) F. Engels, *L'origine de la famille, de la propriété et de l'État*, 1884.

(9) I. Illich, *Le travail fantôme*, Paris, le Seuil, 1981.

(10) J.-P. Aron, *Les femmes au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1980.



matière de pensions alimentaires après le divorce. Le travail domestique s'oppose ainsi au travail salarié : alors que le contrat de travail salarial définit le taux de rémunération correspondant à un travail défini, le contrat de mariage fixe les droits et devoirs des époux, sans que soient précisés le volume du travail ni la rémunération (qui dépend largement de la générosité du mari).

Cette gratuité du travail domestique auquel étaient destinées les femmes, n'a sans doute pas été étrangère à leur grande faiblesse sur le marché du travail. Leur qualification non reconnue leur a fait accepter des travaux mal payés et délaissés par les ouvriers hommes (travail de nuit jusqu'à son interdiction en 1892) (11). Par ailleurs la notion de salaire d'appoint affaiblit leur pouvoir de négociation : c'est dans les branches où l'emploi féminin prédomine (textile, hygiène) que les salaires sont les plus faibles. Ainsi gratuité du travail domestique et inégalité de statut sur le marché du travail sont-elles liées.

Un travail « sans prix »

Que «vaut» alors le travail domestique ? A-t-il réellement une «valeur» ? Puisqu'il est accompli sans contrepartie monétaire, du point de vue de la comptabilité nationale, il ne vaut rien, c'est-à-dire zéro. Mais si on considère son rôle dans l'évolution de la société, comme c'est lui qui permet l'éducation des enfants, c'est-à-dire à terme la reproduction de la société, il est inestimable, c'est-à-dire que sa valeur est infinie.

Entre ces deux extrêmes, on peut essayer d'attribuer une valeur monétaire au travail domestique en le comparant à d'autres types de travaux rémunérés. Mais c'est le changer de nature, puisqu'on a vu l'essentielle différence qui existe entre un travail accompli selon un contrat de travail salarial et le même travail accompli dans le cadre à la fois plus flou et plus contraignant des liens domestiques. Lui donner une valeur monétaire, c'est donc le transformer ; s'il était accompli contre une rémunération, il ne serait pas ce qu'il est actuellement, la structure familiale serait autre, l'équilibre économique et social bien différent.

Ce n'est pas la première fois que des comptables nationaux affectent une valeur monétaire à des objets qui n'en ont pas. Ils le font par exemple pour l'autoconsommation des ménages agricoles ou les produits des jardins familiaux ; mais dans ces cas la production ainsi évaluée est marginale par rapport à l'ensemble des productions effectivement marchandes. La méthode généralement appliquée est de comparer l'objet non marchand aux objets mar-

(11) E. Sullerot, *Histoire et sociologie du travail féminin*, Paris, Gonthier, 1968.

chands les plus proches. Depuis une date plus récente, on évalue aussi la production des administrations. On le fait dans ce cas-là par une estimation des coûts de production.

Deux méthodes : le manque à dépenser ou le manque à gagner

Il existe traditionnellement deux méthodes fondamentalement différentes pour évaluer le travail domestique : l'évaluation au coût du marché et l'évaluation dite au «gain potentiel» (12). La première consiste à comparer le travail domestique à ce qu'il en coûterait de le faire faire par quelqu'un d'autre. Cette évaluation au coût du marché peut se concevoir de deux façons. Soit globalement, tout le travail étant censé pouvoir être fait par un employé de maison : on l'évalue alors au coût d'un employé de maison. Soit produit par produit : on choisit dans ce cas de faire effectuer chaque tâche par un spécialiste (restaurant pour le repas, blanchisserie pour le linge, garagiste pour l'automobile, puéricultrice pour les bébés, etc.).

La seconde méthode (l'évaluation par le biais du «gain potentiel») valorise le travail domestique au revenu que la personne qui l'accomplit pourrait gagner sur le marché du travail si elle travaillait.

Cette seconde évaluation correspond à l'idée d'un «manque à gagner» : le travail domestique vaut ce qu'on gagnerait à l'extérieur au lieu de l'effectuer. «Ce qu'on gagnerait» s'entend alors net d'impôt et de cotisations sociales. En revanche, la première évaluation correspond plutôt à l'idée d'un «manque à dépenser» : le travail domestique vaut ce qu'on ne dépense pas en faisant le travail soi-même. Il s'évaluerait donc par un prix de travail comprenant les charges sociales.

Les deux types d'approches aboutissent donc à traiter les charges sociales de façon très différente. Dans l'optique macro-économique, qui est celle de la comptabilité nationale et de cet article, quel prix du travail doit-on retenir ?

Un prix net de charges sociales est-il plus pertinent qu'un prix les incluant ? On peut en effet considérer les cotisations sociales comme faisant partie intégrante du salaire puisqu'elles seront redistribuées sous forme de prestations. L'importance des charges sociales en France oblige à tenir compte des deux points de vue. Si la première optique du manque à dépenser (cotisations sociales incluses), paraît bien convenir pour une comparaison avec le PIB, la seconde, celle du manque à gagner net, ne se justifie pas forcément au niveau agrégé. Sans vouloir trancher et par souci de symétrie, on

(12) Ce que les travaux anglo-saxons appellent *opportunity cost*.

présentera pour chacune des mesures du travail domestique deux estimations différentes (avec et sans charges sociales) dont la justification théorique est inégale.

Comme la première méthode se subdivise en deux, on se trouvera au total face à six mesures du travail domestique. Elles se recouvrent en partie, mais aucune ne s'impose. Avant d'en commenter les résultats, on va présenter rapidement le chiffre qui en a été fait.

Ce chiffre porte sur l'année 1975 : c'est l'année la plus récente sur laquelle portent plusieurs sources statistiques importantes : le recensement de la population pour les effectifs, l'enquête sur les revenus fiscaux pour les rémunérations des non-salariés. Elle était également très proche de l'année d'observation des emplois du temps utilisés.

Pour apprécier l'importance du travail domestique dans l'ensemble de l'activité économique, on a systématiquement comparé le résultat obtenu aux grandeurs macro-économiques de cette même année 1975. Cette importance relative du travail domestique est stable dans la limite de quelques années et en donne l'ordre de grandeur actuel.

L'équivalence globale au prix de l'employé de maison

Il s'agit donc tout d'abord de mesurer ce que coûteraient les heures de travail domestique exécutées gratuitement dans le cadre de la famille si les ménages les faisaient exécuter par un employé de maison. Cette mesure prend seulement en compte l'exécution du travail ménager et occulte son aspect plus qualifié d'organisation et de responsabilité. Elle tend donc à minimiser l'évaluation.

Le chiffre lui-même est très simple : il suffit de multiplier le nombre total d'heures de travail domestique effectué par la population française, par le coût horaire de l'employé de maison. Ce dernier était en moyenne de 13,30 F, charges sociales incluses, en 1975.

Le travail domestique est ainsi évalué à 640 milliards de F dans l'optique du manque à dépenser (tableau 4 A). Ceci représente 50 % du PIB marchand, ou, si l'on veut, 3 012 F en moyenne par ménage et par mois en 1975.

Si l'on considère maintenant un prix du travail net des charges sociales, mesurant par exemple ce que chacun gagnerait si au lieu de faire le ménage chez lui, il proposait ses services pour le faire chez son voisin, ou s'il était rémunéré pour le faire chez lui au prix de l'employé de maison, on obtient une évaluation de 411 milliards de F (tableau 4 B).

Cette mesure se déduit de la précédente par la soustraction des charges sociales. Le travail domestique représente alors 32 % du PIB marchand ou encore 1 940 F en moyenne par ménage et par mois.

Tableau 4 – L'évaluation du travail domestique au prix de l'employé de maison		
A. Optique du manque à dépenser		
Temps consacré au travail domestique (en milliards d'heures par an) (a)	Taux horaire brut de l'employé de maison, y compris charges sociales (en F par heure) (b)	Valeur du travail domestique (en milliards de F par an) (c) = (a) × (b)
48,1	13,30	639,7
B. Optique du manque à gagner *		
En milliards de F par an		
Coût du travail domestique (dans l'optique du manque à dépenser)		639,7
Cotisations sociales d'employeurs		— 182,7
Cotisations sociales des salariés		— 45,7
		411,3
* Le calcul des cotisations sociales est le suivant. Soit b le salaire brut et n le salaire net de toute cotisation : $n = \frac{0,9}{1,4} b$ $e = \text{cotisations sociales employeurs} = \frac{0,4}{1,4} b, \text{ soit } 40 \% \text{ de } (b - e)$ $c = \text{cotisations sociales salariés} = \frac{0,1}{1,4} b, \text{ soit } 10 \% \text{ de } (b - e)$		

L'évaluation par des services marchands équivalents

En effectuant du travail domestique, le ménage produit un certain nombre de services : la valeur de cette production peut s'estimer par comparaison avec des services équivalents sur le marché : blanchisseries, restaurants, garagistes, sociétés de nettoyage, etc. On mesure ainsi ce qu'il en aurait coûté au ménage s'il avait vendu au prix du marché les services qu'il a produits pour lui-même.

Le prix de ces services marchands substituables aux services domestiques produits gratuitement ne recouvre pas seulement le coût du travail. Il comprend les impôts indirects (TVA), les achats de matières premières, l'amortissement du capital, etc. Pour avoir une évaluation homogène avec les autres méthodes qui s'en tiennent à la seule valeur du travail, on retirera du prix de ces services marchands ce qui correspond à ces autres coûts.

Si l'on prend l'exemple de quelqu'un qui consacre du temps à réparer sa voiture, la valeur du service qu'il se rend ainsi à lui-même peut être évaluée par la somme que lui aurait demandée un garagiste pour produire le même résultat. Dans le prix du garagiste, se trouvent comptabilisés la TVA, les achats de pièces détachées, les charges de production de l'entreprise (loyers, éclairage, amortissement du capital) et enfin le travail lui-même. Ainsi en 1975, le taux horaire facturé par un garagiste était de 39,68 F TTC ; le salaire horaire de la main-d'oeuvre équivalente inscrit dans la convention collective était de 15,33 F. C'est à ce dernier prix qu'on a évalué le travail domestique qui consiste à réparer sa voiture.

Quand on ne dispose pas directement de la rémunération du facteur travail, la méthode du substitut marchand revient donc à estimer d'abord la valeur du service rendu au prix pratiqué sur le marché pour un service analogue, dans les conditions actuelles de sa production, puis à en extraire la valeur du seul travail accompli par le ménage, en supposant que le ménage est une unité de production combinant matières premières, capital et travail pour produire ce service.

Il faut commencer par traduire l'ensemble des tâches retenues dans la définition du travail domestique, en «produits» substitués marchands. On regroupe d'abord les activités qui correspondent à un même substitut marchand (tableau 5) : par exemple, les diverses activités liées à l'alimentation (cuisine, vaisselle, courses quotidiennes) sont remplacées par l'achat de repas au restaurant, celles qui sont liées au logement correspondent au service attendu d'une chambre d'hôtel.

Le substitut marchand «repas» va remplacer les 36 repas pris par semaine à domicile par ménage en 1976 (13) ; soit pour les 17,7 millions de ménages 637,2 millions de repas. Le prix moyen du repas pris à l'extérieur est une moyenne des prix du repas pris au restaurant et du casse-croûte au café, pondérée par leur proportion respective en 1971 (14) et réévaluée pour 1975 par l'indice de prix du repas au restaurant, soit un prix moyen de 17,30 F par repas. La valeur de ce substitut marchand «repas» serait alors de 573 milliards de F en 1975.

(13) «La consommation alimentaire des ménages en 1976», les *Collections de l'INSEE*, série M., n° 80.

(14) «Repas à domicile et repas à l'extérieur en 1971», les *Collections de l'INSEE*, série M., n° 49.

Tableau 5 – Correspondance entre activités ménagères et substitut marchand	
Activités ménagères	Substitut marchand
A Cuisine, vaisselle, courses (y compris trajets, attente dans les magasins et rangement des achats)	Repas pris au restaurant, casse-croûte au café
B Nettoyage intérieur et extérieur. Lessivage et repassage du gros linge. Jardinage. Chauffage. Achats de biens durables pour l'équipement du logement. Réparation, entretien, rangement du logement	Chambre d'hôtel
C Couture et réparation des vêtements	Services d'une couturière
D Lavage et repassage du petit linge	Services d'une femme de ménage
E Réparations et entretien du véhicule	Services d'un garagiste
F Soins aux nourrissons	Services d'une puéricultrice
G Soins aux enfants de 1 à 14 ans. Soins médicaux hors domicile. Autres soins maternels. Jeux et promenades. Soins aux animaux.	Services d'une monitrice d'enfants ou d'une animatrice qualifiée de centre de loisirs
H Soins médicaux à domicile. Soins aux adultes	Services d'une aide soignante ou d'une infirmière
I Surveillance des leçons et devoirs. Lectures non scolaires	Services d'un répétiteur
J Divers : comptes, rangement des papiers, écritures, services administratifs (y compris attente)	Services d'une secrétaire particulière

Pour le substitut marchand «chambre d'hôtel», on imagine que chaque ménage remplace son habitat actuel par un service d'hôtellerie équivalent pendant 365 jours par an (les frais effectifs de nuits d'hôtel seront soustraits ci-dessous). On considère que les ménages disposeraient alors du même nombre de pièces qu'actuellement et on a bâti une échelle d'équivalence

entre les catégories de confort des logements et le type d'hôtel (non classé, une étoile, deux étoiles avec douche) (15). Le service d'hébergement ainsi acheté par les ménages vaudrait 694 milliards de F en 1975 par an.

On vient d'estimer la valeur de la production des ménages en services d'alimentation et de restauration ; c'est la valeur du service que les ménages se fournissent à eux-mêmes en combinant du travail ménager, des produits (alimentaires, d'entretien ou d'énergie), et du capital (logement et équipement ménager). Pour passer de la production à la seule rémunération du facteur travail, il faut retirer de l'estimation ci-dessus, les charges de production autres que le travail (tableau 6) : la TVA selon la législation en vigueur en 1975, les achats de produits alimentaires et d'entretien effectués par les ménages pour leur domicile, les dépenses qu'effectuent les ménages pour se loger (y compris leurs dépenses d'hôtellerie) (16), les salaires versés par les ménages aux employés de maison.

Tableau 6 – La valeur du travail domestique correspondant aux services d'alimentation et d'hébergement (1)

En milliards de francs

Valeur du substitut marchand « repas »	573
Valeur du substitut marchand « chambre d'hôtel »	694
TVA sur les produits	— 157
Dépenses de consommation alimentaire (hors TVA)	— 188
Dépenses courantes (hors TVA) pour le logement, son équipement, et amortissement du capital	— 203
Dépenses d'hôtellerie (hors TVA)	— 5
Intérêts sur les dettes à moyen et long terme	— 18
Rémunération versée aux employés de maison	— 11
	685

(1) Activités A et B du tableau 5.

On a ainsi évalué la rémunération du travail domestique correspondant à l'alimentation et à l'hébergement (activité A et B du tableau 5), à partir d'une évaluation de la production (au prix d'un substitut marchand), et d'une évaluation des charges de production.

Pour les autres types d'activités (activités C à J), il est difficile de suivre la même démarche : en effet on ne connaît pas l'output physique du travail accompli, comme le nombre de kilogrammes de linge lavé, ou le nombre

(15) Pour plus de détails, voir *Archives et Documents*, op. cit.

(16) Les propriétaires sont supposés payer un loyer fictif.

Tableau 7 – Évaluation du travail domestique aux prix du substitut marchand « tierce personne » (1)

Activités	Temps moyen (en millions d'heures par an) (a)	Taux horaire de base (2) (en F par heure)	Taux horaire y compris les charges sociales (en F par heure) (b)	Valeur hors TVA (en milliards de F) (c) × (a) + (b)
Couture et réparation des vêtements . . .	1 182,4	10,02	14,03	16,6
Lavage et repassage du petit linge . . .	985,8	7,57	10,60	10,4
Réparation et entretien du véhicule . .	486,1	10,95	15,33	7,5
Soins aux nourrissons	1 009,7	10,02	14,03	14,2
Soins aux enfants	4 861,5	8,42	11,79	57,3
Soins médicaux à domicile, soins aux adultes	299,2	8,61	12,05	3,6
Surveillance des leçons et devoirs, lectures non scolaires	523,5	10,02	14,03	7,3
Divers	1 712,8	10,02	14,03	24,0
Total	11 061,0			140,9

(1) Activités domestiques autres que celles concernant l'alimentation et l'hébergement (activités C à K du tableau 5)
(2) Y compris les cotisations sociales des salariés.

d'habits cousus et en l'absence de produits directement observables, on va estimer directement la valeur du travail accompli par le temps passé, valorisé au prix spécifique de chaque activité (tableau 7). Comme indicateur grossier du prix, on a retenu le salaire horaire (y compris cotisations sociales) tel qu'il apparaît dans la convention collective des employés de maison de la région parisienne. Cette convention collective donne une grille d'emplois affectés d'un coefficient qui croît avec le degré de responsabilité demandé à l'employé. On peut s'amuser à remarquer que le coefficient maximal est attribué au chauffeur mécanicien ayant la responsabilité de la voiture, tandis que l'employé de maison capable de remplacer la maîtresse de maison, responsable à la fois du ménage et des enfants, est affecté d'un coefficient immédiatement inférieur. La responsabilité de la voiture est plus importante que la responsabilité des enfants !

La valeur des activités C à K est ainsi évaluée à 141 milliards de F.

Au total, la rémunération brute du travail domestique, telle qu'elle ressort d'une évaluation par le substitut marchand par types d'activité, est de

685 + 141 = 826 milliards de F, soit 65 % du PIB marchand, ou encore 4667 F par ménage et par mois.

Comme précédemment, on peut considérer que si ce travail était effectivement marchand, il serait affecté de cotisations obligatoires, et le gain net pour les personnes qui le feraient pour d'autres serait amputé des cotisations sociales. La rémunération nette du travail domestique accompli dans un cadre fictivement marchand serait alors de $(826/1,4) \times 0,9 = 531$ milliards de F, soit 41,5 % du PIB marchand.

L'évaluation par le gain potentiel

La seconde méthode de quantification fait référence, on l'a dit, au gain potentiel et non plus au prix de l'employé de maison ou à la valeur des substituts marchands. Elle repose sur les hypothèses de l'analyse micro-économique. Les individus sont supposés avoir un comportement parfaitement rationnel d'*homo economicus*. Ils choisissent leur emploi du temps de la même façon qu'ils décident de l'allocation de leur revenu : la satisfaction marginale de la dernière heure est la même, qu'elle soit employée à du travail professionnel, à du travail domestique ou aux loisirs. Donc, si on admet que le gain marginal (taux de salaire net d'impôts) représente la valeur du temps passé à travailler professionnellement, alors, à l'équilibre, il représente aussi la valeur du temps passé à la production domestique. Ainsi la valeur du travail domestique est-elle représentée par le manque à gagner des individus qui y consacrent leur temps au lieu d'aller gagner leur vie ; c'est ce manque à gagner qu'on appelle le « gain potentiel » (17).

Cette méthode conduit à des résultats paradoxaux bien connus : les activités domestiques accomplies par les hommes auront, en général, plus de valeur que celles accomplies par les femmes ; la vaisselle exécutée par une femme médecin aura plus de valeur que celle faite par une ouvrière ; la réparation d'une voiture faite par un universitaire vaudra davantage que la même réparation réalisée pour lui par un garagiste, etc.

On peut aussi discuter l'hypothèse de divisibilité du temps de travail marchand ; c'est en fait moins le choix de l'horaire de travail que celui de travailler ou de ne pas travailler qui est proposé. Encore faut-il supposer que la possibilité de travailler existe bel et bien. En période de chômage important, le gain potentiel est quasi nul pour les femmes aux foyers. Enfin, remarque ultime, on sait que le taux de salaire offert aux femmes sur le marché n'est

(17) Pour une présentation rigoureuse de ce point de vue, voir G. S. Becker, art. cit. et R. Grounau : «The Intra Family Allocation of Time : the Value of Housewife's Time», *American Economic Review*, septembre 1973.

pas indépendant du fait que beaucoup d'entre elles se consacrent au travail domestique.

En dépit de ces critiques, il est instructif de mener à son terme l'évaluation du travail domestique par cette méthode. On va d'abord voir comment a été défini pratiquement le revenu auquel chacun pourrait prétendre. Pour les actifs, c'est le gain net observé. Pour les inactifs, on va déterminer quel salaire ils pourraient obtenir, compte tenu de leurs caractéristiques.

Pour les salariés, l'exploitation des déclarations annuelles de salaires dans l'industrie, le commerce et les services, donne les salaires annuels pour chaque catégorie de population retenue, salaires nets de cotisations sociales. On en a déduit le taux horaire moyen en divisant le gain annuel par une évaluation des temps passés au travail salarié (18).

Pour les actifs non salariés (indépendants, aides familiaux, etc.) le gain net annuel moyen est tiré de l'enquête sur les revenus fiscaux de 1975, redressés d'après les comptes nationaux (19). Le cas des épouses aides familiales a conduit à un traitement particulier. En effet, les aides familiaux n'ont pas de revenu propre : la rémunération de leur activité est incluse dans l'ensemble du bénéfice industriel, commercial ou agricole du ménage, bénéfice qui est attribué dans sa totalité au chef de ménage. Pour les foyers où l'épouse est aide familiale, on a réparti le bénéfice d'exploitation entre le chef de foyer et son épouse aide familiale, au prorata des temps moyens qu'ils passent au travail professionnel.

Les taux horaires moyens de rémunération sont obtenus en divisant les gains annuels de rémunération des hommes et des femmes par les temps annuels moyens de travail professionnel.

Enfin, pour les inactifs, on a supposé que le gain potentiel était un salaire, et que ce dernier dépendait exclusivement du sexe et du niveau d'éducation. Le calcul ainsi effectué à partir des structures de la population des inactifs par niveau de diplôme (tirées du recensement) et des salaires par diplôme (observés à l'enquête sur la formation et la qualification professionnelle en 1970 et extrapolés à 1975) donne un salaire potentiel moyen inférieur à celui de l'ensemble des salariés.

Le prix du temps de travail domestique est alors évalué, pour chacune des six catégories de population distinguées précédemment (tableau 2) ; le gain

(18) Le salaire retenu est celui des salariés à temps complet des secteurs privé et semi-public. La durée du travail est tirée de l'enquête sur l'emploi de 1975. Rapprocher ainsi deux données issues de sources différentes introduit sûrement des distorsions. Leur ampleur n'est cependant pas telle qu'elle remette en cause les évaluations proposées.

(19) «Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle en 1975», *les Collections de l'INSEE*, série M, n° 87.

Peut-on mesurer le travail domestique ?

Tableau 8 – Le travail domestique évalué par le gain potentiel

	Temps moyen par jour (en heures)	Nombre moyen d'heures par an	Effectifs (en millions d'individus) (1)	Nombre total d'heures par an	Taux de salaire horaire net	Valeur du travail domestique (en milliards de F)
Homme actif salarié . . .	1,54	562,1	11,1	6 239,31	18,05	112,6
Homme actif non salarié. .	1,03	375,95	2,5	939,88	27,82	26,1
Homme inactif	2,53	923,45	4,4	4 063,18	14,60	59,3
Femme active salariée . .	3,92	1 430,8	6,8	9 729,44	13,23	128,7
Femme active non salariée .	4,72	1 722,8	1,3	2 239,64	13,93	31,2
Femme active	6,04	2 204,6	11,3	24 911,98	11,08	276,0
Ensemble . .	3,53	1 286,7	37,4	48 123,43	13,2	633,9

(1) Population de 18 ans et plus.
Source : Recensement de la population de 1975.

potentiel total se monte à 634 milliards (20) (tableau 8), soit 50 % du PIB marchand, ou encore à un gain potentiel mensuel de 2 780 F par ménage.

Si on considère maintenant que la valeur du travail s'entend charges sociales incluses, il faut rajouter à cette valeur de 634 milliards de F, le montant des cotisations sociales à la charge des salariés et à la charge des employeurs, soit $70 + 281 = 351$ milliards de F. Le travail domestique se trouve alors estimé à 986 milliards, soit 77 % du PIB marchand.

Un ordre de grandeur qui reste de l'économique-fiction

Six points de vue, six mesures monétaires du travail domestique (tableau 9). Les estimations vont de 411 à 986 milliards de F en 1975 ; elles représentent entre 32 % et 77 % du PIB marchand. Si la fourchette est large, l'évaluation est dans tous les cas considérable.

La mesure la plus faible (32 % du PIB marchand) revient à estimer ce que chacun gagnerait s'il était rémunéré pour ses services en tant qu'employé de maison.

(20) A cette valeur nette de cotisations sociales, il faudrait retirer, pour être homogène avec les hypothèses micro-économiques, les impôts supplémentaires et la perte d'allocations, évalués respectivement à 15,7 et 7,2 milliards de F. On obtient alors une valeur de 611 milliards.

La mesure la plus forte (77 % du PIB marchand) revient à estimer ce que la collectivité dans son ensemble paierait pour le temps passé au travail domestique si chacun recevait pour ce travail le salaire correspondant à sa qualification professionnelle.

Ces six mesures du travail domestique diffèrent deux à deux du montant

Tableau 9 – Six évaluations monétaires du travail domestique (*)			
En milliards de francs 1975			
	Évaluation aux prix du substitut marchand		Évaluation au gain potentiel
	Global	Produit par produit	
Excluant les charges sociales	411	531	634 (1)
Incluant les charges sociales	640	826	986
(1) Ou 611 milliards si on déduit les impôts supplémentaires et les pertes d'allocations.			
En % du PIB marchand (2)			
	Évaluation aux prix du substitut marchand		Évaluation au gain potentiel
	Global	Produit par produit	
Excluant les charges sociales	32,2 (28,3)	41,5 (36,6)	47,8 (43,7)
Incluant les charges sociales	50,1 (44,1)	64,6 (56,9)	77,2 (67,9)
(*) Trois résultats ont été portés en caractères gras. Ce sont ceux que l'on a d'abord cherché à évaluer, les trois autres apparaissent en variante.			
(2) Par rapport au PIB total pour les propositions entre parenthèses.			

des prélèvements obligatoires qu'effectue l'Etat (ou la collectivité plus généralement) sur les flux de revenus. Le passage du cadre domestique à l'économie marchande accroît dans tous les cas les prélèvements obligatoires. Ces revenus et ces prélèvements sont par nature conventionnels, puisqu'ils sont afférents à un travail dont l'essence même est de n'être pas rémunéré.

Chaque méthode repose sur un scénario implicite dont la réalisation transformerait à terme l'équilibre économique et les valeurs d'échange utilisées pour l'évaluation.

Ainsi dans la première méthode, on évalue ce qu'il en coûterait de faire faire ce travail par autrui, au prix actuel de l'employé de maison (640 milliards de F). Si on raisonnait brutalement en termes de main-d'oeuvre suffisamment abondante pour exécuter ce travail, il s'agirait de trouver 48 milliards d'heures de travail. Avec l'hypothèse d'une durée moyenne du travail de 40 heures par semaine, ce sont 23 millions de salariés qu'il faudrait trouver. Qui ferait ce travail ? Traduite aussi brutalement, la dernière méthode suggère que toutes les heures utilisées au travail domestique pourraient être passées à travailler contre rémunération dans des emplois correspondant à la qualification de chacun. Ainsi la population française, si elle trouvait ces emplois (imaginaires), pourrait gagner 634 milliards de plus, qu'elle utiliserait à rémunérer le travail domestique fait chez soi par quelqu'un d'autre.

Ces deux scénarios se rejoignent alors : le premier part d'une formidable demande de travail, le second d'une formidable offre de travail. Sans parler de l'accroissement des prélèvements collectifs (cotisations sociales et impôts) inhérent à toute activité marchande. Le nouvel équilibre économique imaginaire obligerait à se rencontrer cette offre et cette demande : à la limite chacun irait faire contre rémunération le travail domestique chez autrui à un prix qui resterait à déterminer par les conditions locales du marché de l'emploi.

Ainsi, si le travail domestique était accompli en échange d'une rémunération monétaire, c'est l'ensemble des rémunérations qui s'en trouverait affecté, l'équilibre économique en serait profondément transformé et la valeur estimée serait autre. Cependant, même fragile, même trompeur, ce chiffrage apporte un éclairage sur l'importance du travail domestique. Exprimé en termes de revenu fictif, celui-ci représente entre le tiers et les trois quarts des revenus tirés de l'activité productive marchande. Exprimé en heures de travail, il excède le temps de travail professionnel de la population.

Cadmos

Cahiers trimestriels publiés par le Centre Européen de la Culture et L'Institut Universitaire d'Etudes Européennes de Genève

Directeur : *Denis de Rougemont*

Rédacteur en Chef : *André Reszler*

Quatrième année N° 15

Automne 1981

Propriété et civilisation

<i>Henri Schwamm</i>	Propriété et Innovation
<i>Alexandre Cioranescu</i>	La propriété entre les Conquistadores et l'utopie
<i>Georges Nivat</i>	La haine de la propriété : une maladie russe
<i>Jean Bancal</i>	Proudhon : la liberté, l'individu, la propriété
<i>Jean Baeschler</i>	Pouvoir et propriété
<i>Alfred Sauvy</i>	Propriété et population
<i>André Reszler</i>	L'homme sans propriété

Interview

Une conversation avec *Eugène Ionesco*. Propos recueillis par *Alison Browning*

Le débat européen

<i>Isabelle Dumaret</i>	L'héritage celtique de l'Europe
<i>Victoria Curzon Price</i>	Alfred Sauvy sur la machine et le chômage

Prix du numéro :	Fr.s. 15.--	F.F. 25.--
Abonnement (4 numéros)	Fr.s. 40.--	F.F. 85.--
Abonnement de soutien	Fr.s. 200.--	F.F. 360.--

Cadmos : Villa Moynier - 122, rue de Lausanne 1211 Genève 21 Suisse

Comptabilité patrimoniale...

Au sommaire de la revue *Futuribles*

- Paul Cornière, «Vers une comptabilité du patrimoine naturel», n°18, novembre / décembre 1978.
«Les comptes du patrimoine naturel», n° 25, juillet / août 1979.
- Claude J. Maestre, «Une approche intégrée du développement», n°39, décembre 1980.
- Jean de Montgolfier, «Quel avenir pour la forêt méditerranéenne», n°46, juillet-août 1981.
- Robert Toulemon, «La comptabilité du patrimoine naturel», n°34, juin 1980.

Politique fiscale et patrimoine culturel

Ignace Claeys Bouuaert (1)

Nous avons fréquemment abordé dans la revue les difficultés qui surgissent lorsqu'on cherche à évaluer un patrimoine qui, par delà sa valeur monétaire, généralement estimée au prix de l'échange, présente une utilité sociale, culturelle ou écologique.

La création en France d'un impôt sur la fortune offre à nouveau l'occasion de souligner quelques problèmes relatifs à l'estimation monétaire des biens (forêts, jardins, monuments historiques et œuvres d'art,...) qui constituent le patrimoine d'un pays et dont l'utilité collective est difficilement estimable.

Nous avons demandé ici à Monsieur Claeys Bouuaert de dresser un panorama des dispositions fiscales adoptées par les pays européens, en espérant pouvoir tirer d'une telle comparaison d'utiles renseignements quant à la manière de combiner l'impôt sur la fortune et la sauvegarde des biens d'utilité collective.

L'impôt, dans notre société, est partout. D'ailleurs, s'il y a un domaine où on s'attend plus qu'ailleurs à le rencontrer, c'est bien celui du patrimoine. Ce mot évoque, en effet, un ensemble de biens matériels dans lesquels le fisc ne pourrait manquer de planter ses dents.

C'est le mérite, cependant, de «l'année du patrimoine», d'avoir montré combien la valeur de notre patrimoine dépasse le domaine simplement matériel. Les biens qui nous entourent et qui forment le cadre de notre vie nous importent pour toutes sortes de raisons, et notre génération est, plus peut-être que les précédentes, soucieuse d'en préserver l'intégrité soit naturelle, soit culturelle.

(1) Avocat à la cour de cassation, Professeur à l'université de Gand.

La question se pose, dès lors, de savoir si cette préservation peut influencer la politique fiscale de nos législateurs.

Cette question, certes, est complexe. Elle présente un volet budgétaire : on sait que la marge de manœuvre dont disposent nos gouvernants est extrêmement restreinte. Elle doit s'inscrire dans un contexte plus général : jusqu'où l'impôt doit-il assurer une redistribution des biens entre les membres d'une collectivité déterminée ? Elle suppose aussi un «fond de tableau» sociologique et administratif : quels sont les biens auxquels d'éventuelles mesures fiscales pourront s'appliquer ?

Ces questions, et diverses autres, méritent d'être étudiées. Les remarques présentées dans les pages qui suivent se situeront cependant dans un cadre beaucoup plus limité : quelles peuvent être, quelles sont dans les pays de la Communauté européenne les mesures fiscales propres à protéger (on n'ose pas écrire : assurer) la survie du patrimoine architectural en *propriété privée* ?

Beaucoup de bâtiments historiques, et les plus importants, appartiennent à l'Etat ou à d'autres entités administratives. C'est une bonne chose sans doute, car on ne voit pas quel particulier pourrait, par exemple, assurer l'entretien du château de Versailles. Mais il reste des milliers d'immeubles pour lesquels la propriété privée, et même l'occupation par des particuliers, est la seule forme de conservation possible. On songe ici non seulement aux châteaux historiques, qui sont de toute façon trop nombreux pour que les pouvoirs publics puissent les prendre tous en charge, mais aussi aux fermes anciennes, moulins, vieux estaminets de nos campagnes, ou aux centres anciens de beaucoup de villes.

La plupart de ces bâtiments sont classés, ce qui confirme l'intérêt que leur conservation présente pour le public.

Et cependant, cette conservation semble souvent compromise. Divers facteurs y ont contribué. Il y a le nivellement général des fortunes, il y a les progrès techniques qui ont modifié profondément nos habitudes de vie, il y a aussi le mouvement démographique des deux ou trois dernières générations : l'accroissement de la population a entraîné la construction de logements nouveaux, l'arrêt de cet accroissement conduit à abandonner les plus anciens.

Dans certains cas et dans certaines limites, l'octroi de subsides peut prévenir une catastrophe en assurant la restauration d'un bâtiment qui menace ruine. Mais les subsides ne pourront jamais assurer la couverture des dépenses courantes d'entretien. S'ils le faisaient, la charge pour l'Etat serait encore beaucoup plus lourde que celle qui résulte d'allègements fiscaux : dans ce dernier cas en effet le propriétaire ne recevra de l'Etat qu'un avantage limité, qui sera le plus souvent en rapport avec l'effort qu'il aura fourni lui-même.

La motivation d'une politique fiscale menée dans ce sens peut soulever de multiples arguments. On se bornera ici à en indiquer deux, très sommairement.

Le premier se situe au niveau de la préservation du patrimoine. L'entretien d'un bâtiment ancien, et le respect du style en cas de réparations, entraînent des dépenses supérieures à celles que supporte le propriétaire d'un logement moderne. Si les charges fiscales de cette propriété sont trop lourdes, la conservation du bâtiment sera compromise.

Le second se situe au niveau de la justice fiscale. La conservation en bon état d'un bâtiment historique entraîne des charges dont la communauté retire un bénéfice, soit culturel, soit économique, par exemple comme point d'intérêt touristique. Ces charges peuvent d'ailleurs résulter de prescriptions administratives : le propriétaire d'un immeuble classé peut être contraint à faire des dépenses plus lourdes, pour satisfaire aux exigences des services qui gèrent les monuments ou les sites.

Ce n'est, à coup sûr, pas par hasard que depuis une dizaine d'années les législateurs de la plupart des pays de la Communauté se sont engagés dans cette voie. Ils n'ont pas non plus été entraînés par une vague de favoritisme envers les possédants : en Allemagne et au Royaume-Uni les mesures les plus importantes ont été prises par des gouvernements socialistes. On ne peut mettre en doute leur conviction d'avoir pris, à cette occasion, des mesures d'intérêt public.

Les mesures fiscales prises, dans les différentes législations de la C.E.E., en faveur des bâtiments présentant une valeur historique ou culturelle s'inscrivent, cela va de soi, dans l'ensemble des systèmes fiscaux de ces pays.

Il est cependant frappant de constater que, malgré le parallélisme d'ensemble de ces systèmes, les mesures prises sont extrêmement divergentes.

On ne peut évidemment envisager, dans les limites de cet article, de les mentionner toutes. Il faudra nous contenter d'en présenter les principales. On le fera en distinguant trois groupes de mesures, correspondant à trois ordres de problèmes : les impôts sur le revenu, les impôts calculés sur la valeur des biens (successions, donations, impôts sur la fortune) et la T.V.A.

Impôts sur le revenu

En matière d'impôt sur le revenu, il faut tout d'abord noter que dans trois législations de la Communauté (France, Royaume-Uni et Irlande) l'impôt sur le revenu ne s'applique pas au revenu fictif de l'habitation occupée par son propriétaire.

Dans les autres pays, la jouissance d'une habitation donne lieu à un revenu évalué sur la base d'une valeur locative forfaitaire. L'évaluation de

celle-ci présente d'ailleurs à son tour de larges divergences : elle est très élevée en Belgique et très modeste aux Pays-Bas, les systèmes d'évaluation des autres pays se situant entre ces extrêmes.

A l'intérieur de ces systèmes, une place est faite pour la déduction des charges, supportées par le propriétaire, qui résultent du caractère historique du bâtiment en question.

En résumé, les déductions accordées se présentent comme suit.

La loi française prévoit la déduction d'un ensemble de charges, même en l'absence d'impôt sur le revenu fictif retenu en raison de l'occupation du bien en question. Ces charges seront déduites des revenus que le propriétaire retire d'autres sources : loyers perçus pour d'autres propriétés, revenus de capitaux mobiliers ou d'activités professionnelles.

Seront déductibles les dépenses et charges résultant de l'entretien et des réparations afférentes aux immeubles «classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, ainsi qu'aux immeubles faisant partie du patrimoine national en raison de leur caractère historique ou artistique particulier et qui auront été agréés à cet effet par le ministre de l'économie et des finances».

Les montants admis couvriront le total des frais supportés par le propriétaire lorsqu'il s'agira de travaux dont une quotité est subventionnée, ou de travaux exécutés sous le contrôle de l'administration des affaires culturelles ; dans les autres cas, la déduction portera, selon le cas, sur le quart, la moitié, les trois quarts ou la totalité des frais, en fonction de certains critères d'ouverture au public. Le texte (2) contient à ce sujet diverses dispositions particulières, dans lesquelles il est fait une distinction entre la partie privée et la partie «publique» de l'immeuble.

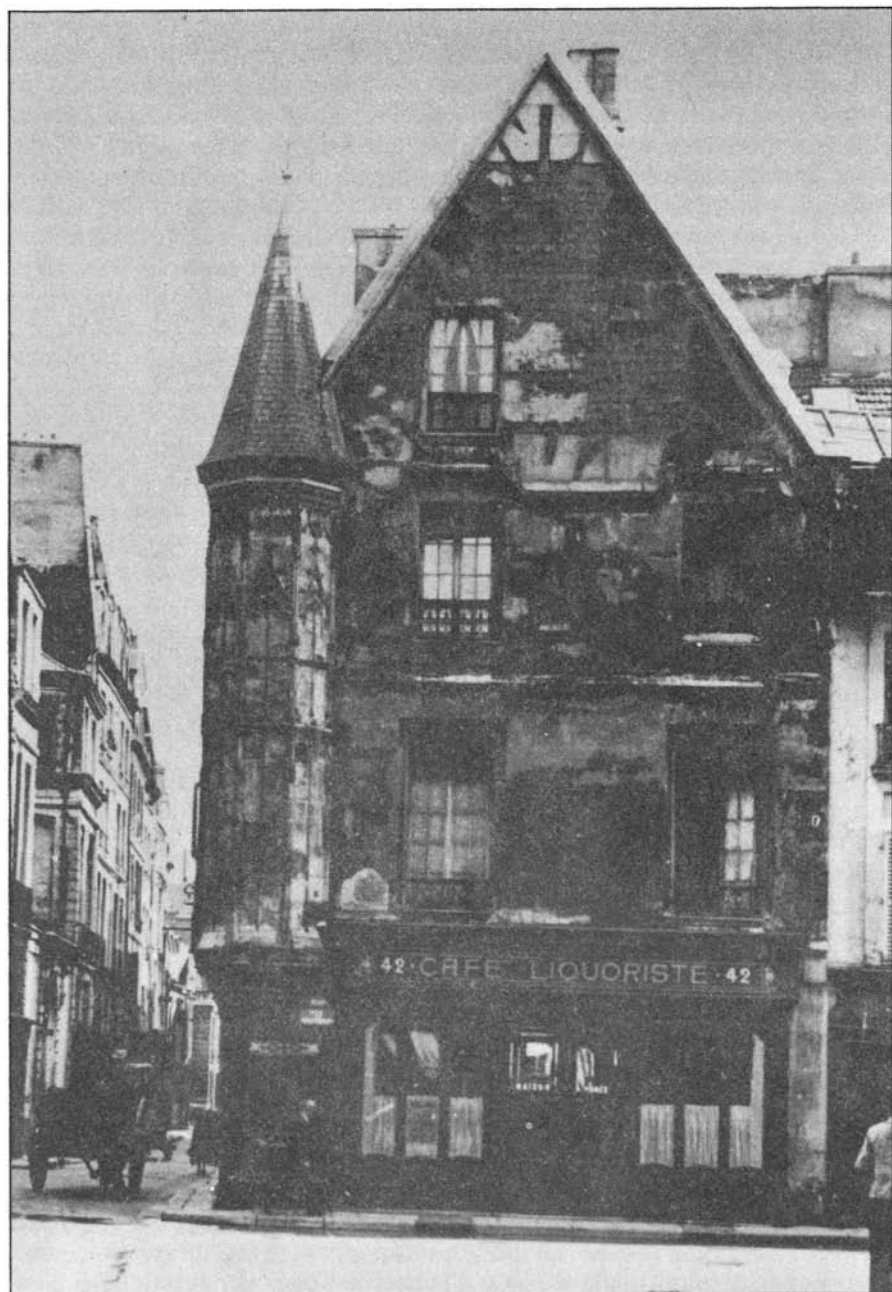
Ce régime est sans doute le plus complexe, mais certainement le plus favorable de tous ceux qui existent dans la Communauté européenne.

L'Italie et les Pays-Bas autorisent aussi certaines déductions particulières pour les immeubles considérés comme «monuments historiques». La marge déductible est de 75 % en Italie ; elle couvre en principe la totalité de ces frais aux Pays-Bas, moyennant l'inclusion d'un élément forfaitaire dans le calcul. Mais le domaine d'application de ces déductions est nettement plus limité.

La loi britannique présente, en matière d'impôt sur le revenu, certains caractères très spécifiques.

Les impôts sur le revenu au Royaume-Uni sont lourds. Cependant, il n'est pas retenu de revenu fictif pour l'habitation occupée par son propriétaire ; en conséquence la loi n'admet aucune déduction pour les charges, frais

(2) Article 156 du code général des impôts.



d'entretien ou de réparations de cette habitation. Les maisons historiques ne bénéficient d'aucune exception à cet égard.

La loi rend cependant possible, pour celles-ci, un allègement assez important, par une sorte de détour. Le mécanisme mérite d'être souligné, parce qu'il constitue une construction originale, et en même temps parce qu'il révèle une approche psychologique assez spéciale par rapport aux problèmes fiscaux.

Depuis des temps immémoriaux, le droit britannique connaît l'institution du *trust*, qui permet à un propriétaire de transférer une partie de son patrimoine à une entité juridique distincte, en lui donnant une affectation précise. Le *trust* est né de circonstances qui n'avaient rien de fiscal. Il pouvait s'agir, par exemple, d'assurer la continuité d'un domaine familial dans la même lignée. Par la suite, cette institution a bénéficié d'avantages fiscaux, puis ceux-ci à leur tour ont fondu au soleil de l'égalité fiscale. Ils ont cependant réapparu, tout récemment, au bénéfice des maisons historiques.

Le mécanisme, institué il y a deux ou trois ans, était le suivant : le propriétaire d'une maison historique transférait à une institution de ce genre un ensemble de biens productifs de revenus : terres affermées, maisons louées, actions, obligations ou capitaux liquides, etc. Les revenus de ces biens devaient être affectés à l'entretien de la maison en question, d'où le nom de «fonds d'entretien» (*maintenance fund*). Dans ce cadre et sous certaines conditions, ces revenus étaient exonérés d'impôt. Ils pouvaient donc être utilisés à l'entretien de la maison sans subir de ponction fiscale préalable, et le donateur se trouvait partiellement défrayé des charges d'entretien de sa propriété.

Dans sa forme initiale, cependant, l'avantage accordé était illusoire, et aucun propriétaire n'y a fait recours : le transfert de propriété était irréversible, tandis que l'existence du *trust* destiné à gérer le fonds est limitée dans le temps, le délai normal étant de 80 ans. Après ce délai, le donateur devait donc se voir dépossédé. Ces inconvénients ont été levés par une disposition de la loi de finances de mars 1980, qui prévoit dorénavant le retour au donateur ou à ses ayants droit des biens confiés à ce fonds. Depuis, cette solution est considérée par nos amis britanniques comme attrayante, et ils suggèrent même de la faire adopter dans d'autres pays.

Ce système ne semble pas pouvoir être transposé sur le continent. D'abord, il suscitera des difficultés de droit civil, en raison des dispositions réservataires en matière successorale (la réserve successorale des enfants n'existe pas en droit britannique). Mais en outre le système semble critiquable en soi. Il y a quelque chose de choquant dans la situation où le législateur commence par établir des impôts trop lourds, et permet ensuite d'y échapper par un détour. Cela revient en fait à institutionnaliser une forme d'évasion. Autoriser ce détour a quelque chose d'hypocrite : on pourrait tout aussi bien

transférer les mêmes capitaux à un holding du Luxembourg ou du Lichtenstein, qui en utiliserait le revenu de la même façon.

Cette solution paraît en outre peu logique. Si les impôts sont trop lourds, qu'on les allège. Si l'on veut permettre au propriétaire d'une maison historique d'échapper à l'impôt pour les frais d'entretien de cette maison, qu'on lui en permette la déduction. Mais qu'on ne l'oblige pas, pour atteindre ce but, à utiliser une voie latérale et à s'enfermer dans une construction juridique qui reste artificielle.

Impôts sur la fortune

Les impôts visés ici appartiennent à deux groupes : l'un frappe le transfert des biens, par succession ou donation, l'autre frappe en réalité le revenu, mais est calculé sur la valeur des biens en capital, et est perçu sous la forme d'un impôt annuel sur la fortune.

La structure de ces impôts présente de larges différences. En droit britannique, l'impôt successoral frappe en une masse, à des taux très lourds, tout le patrimoine que possédait le *de cuius*, y compris les donations faites par lui de son vivant, et sans avoir égard à la dévolution de ce patrimoine. En droit continental, l'impôt frappe le bénéficiaire (héritier ou légataire) sur son émolument personnel. La loi italienne contient un système mixte.

Quant aux impôts annuels sur la fortune, ils existent — pour les personnes physiques, et moyennant certaines différences dans leur application — en Allemagne, au Danemark, au Grand Duché de Luxembourg et aux Pays-Bas.

L'étude de ces impôts doit être groupée, parce que dans chaque cas le problème qui se pose est toujours celui de la valeur qui sera retenue comme imposable pour un bien déterminé.

On peut d'ailleurs remarquer au passage qu'il peut y avoir une certaine interdépendance, dans un système fiscal déterminé, entre l'impôt annuel sur la fortune et l'impôt sur les transferts à titre gratuit. L'existence du premier peut inciter le législateur à ne pas alourdir le second. Tel semble notamment être le cas au Grand Duché de Luxembourg. A l'opposé on a eu récemment au Royaume-Uni un débat sur l'introduction d'un impôt annuel sur la fortune, qui s'est terminé par une réforme et un alourdissement de l'impôt successoral.

Les problèmes de valeur ont toujours été parmi les plus complexes qui puissent se poser dans l'application des lois fiscales. Non seulement toute évaluation reste discutable, mais l'unité de mesure aussi est fluctuante, et même les prix pratiqués peuvent être influencés par une composante subjective.

Au delà de ces difficultés, l'évaluation de maisons à caractère historique suscite une question d'un autre ordre. Il existe manifestement, pour des propriétés de ce genre, une distinction entre leur valeur qu'on pourrait appeler «vénale» (prix que le propriétaire obtiendrait s'il mettait le bien en vente) et leur valeur «culturelle». La jouissance de cette dernière est, dans une mesure variable d'après les circonstances, partagée par le public. Ceci vise non seulement les visiteurs ou les passants, mais s'étend éventuellement aux commerçants et à tous ceux qui vivent, fut-ce en partie, de l'attrait exercé par le bien en question. Il n'est pas difficile d'imaginer qu'un château historique puisse être une cause de ruine pour son propriétaire, tout en faisant la joie des touristes et des promeneurs, et en contribuant aux revenus d'un grand nombre de personnes dans les situations les plus variées.

Est-il logique et opportun dans ce cas, est-il simplement équitable de soumettre ce propriétaire, ou éventuellement son héritier, à un impôt calculé sur la pleine «valeur» de ce bâtiment ? Ne faut-il pas reconnaître au contraire, surtout si le bâtiment est classé, qu'il existe une part de jouissance publique qui doit être écartée de l'évaluation imposable ?

La mise en œuvre de ces idées devrait conduire à des dégrèvements de biens culturels, dans la mesure de cette jouissance publique. Mais comment évaluer celle-ci ?

Les législations de la Communauté nous apportent à cette question trois réponses, fondées sur trois approches différentes : ce sont celles de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

L'approche néerlandaise est la plus simple. Dans ce pays où la population est dense et où les grands domaines sont rares, une loi déjà ancienne (1928) organise la protection des sites naturels. Parmi ceux-ci, les parcs et jardins prennent une place importante. Lorsqu'ils répondent à certaines conditions de conservation et d'accès au public, les ensembles visés par cette loi peuvent bénéficier d'une réduction de valeur imposable d'un tiers (l'assiette de l'impôt est donc ramenée à 66 % de la valeur dite vénale). Dans ce système, si l'on peut dire, le château «passe» avec le parc : il suffit que ce dernier réponde aux conditions légales.

Cette règle s'applique pour les impôts sur les successions et donations comme pour l'impôt annuel sur la fortune.

L'approche allemande est un peu plus élaborée. Dans ce pays, la loi admet de réduire soit à 40 % (exonération de 60 %) soit à 0 (exonération de 100 %) la valeur imposable des biens dont la conservation présente un caractère d'intérêt public. Les conditions d'application de ce système varient selon qu'il s'agit soit de l'impôt annuel sur la fortune, soit des droits frappant les successions et donations. Dans tous les cas, le bien visé (il peut s'agir d'un domaine, d'un bâtiment seul, ou de biens mobiliers) doit répondre à cer-

taines conditions de qualité et de conservation. L'exonération totale est accordée pour l'impôt annuel sur la fortune s'il existe en outre une accessibilité suffisante pour un public intéressé ; cette dernière condition est aussi requise pour l'exonération de 60 % en matière d'impôts successoraux et de donations, tandis que pour ceux-ci l'exonération totale exigera en outre une condition de durée dans la possession.

Il est, de plus, toujours requis que ces biens soient improductifs.

Reste la solution de *la loi britannique*. Celle-ci est limitée aux impôts successoraux, puisque ce pays ne connaît pas d'impôt permanent sur la fortune. Il faut dire aussi que les impôts successoraux y sont particulièrement lourds.

Une disposition légale récente (1976) accorde pour certains biens une exonération totale de ces impôts. Mais les conditions d'application en sont étroitement limitées. Il doit s'agir de biens d'une valeur scientifique, historique ou artistique exceptionnelle («outstanding»), et il faut en outre qu'il soit satisfait à certaines conditions d'entretien et de conservation. L'accès au public n'est pas exigé par la loi.

Ce régime comporte donc soit l'imposition totale, soit l'exonération totale. Cette dernière n'est accordée que dans des cas assez limités.

La loi irlandaise contient une disposition analogue. La loi italienne prévoit également un cas d'exonération, mais celle-ci ne s'applique qu'aux «collections» d'objets mobiliers, et cette condition est appliquée de façon nettement restrictive.

La loi française ne prévoit qu'une réduction d'assiette pour les domaines forestiers.

Les autres législateurs de la Communauté ne semblent pas, jusqu'ici, avoir pris conscience de ce problème.

La taxe sur la valeur ajoutée

L'application de la T.V.A. dans le domaine du patrimoine immobilier d'intérêt culturel pose des problèmes très différents de ceux qu'on a vus en matière d'impôts sur le revenu ou sur la fortune.

Chacun sait que la T.V.A. est un impôt destiné à frapper la consommation et qui doit donc, en principe, être supporté par le consommateur, mais qui est perçu par les «assujettis» au cours du cycle de production et de distribution des biens et services. Ce système suppose que chaque assujetti répercutera l'impôt sur son client, la chaîne des translations devant s'arrêter au dernier preneur qui doit être le consommateur.

L'application de ce système en matière de bâtiments historiques soulève, parmi d'autres, deux problèmes particuliers :

— qui est le «consommateur» de la valeur culturelle ou historique d'un bâtiment ancien ?

— si l'on admet que le propriétaire d'un bien déterminé (par exemple, un château ouvert à la visite) est «assujetti», comment et sur qui pourra-t-il répercuter ses taxes en amont ?

Un exemple simple peut illustrer la portée de ces deux questions. Supposons que le propriétaire d'un hôtel ancien, situé dans le quartier du Marais à Paris, soit amené à faire réparer les pierres sculptées de sa façade. Il peut être contraint à supporter des frais élevés, cette façade étant classée. La restauration de cette façade fera le plaisir d'innombrables touristes et promeneurs, et accroîtra l'activité économique du quartier.

Mais légalement le propriétaire en sera le seul «consommateur». On voit que cette notion de «consommation», qui déjà porte à faux dans tout le domaine immobilier, perd ici toute signification.

Poursuivons cet exemple : s'il s'agit non d'une façade en ville mais d'un château ouvert à la visite, la T.V.A. sur les frais de réparation sera-t-elle répercutée sur les visiteurs ? Cela est pratiquement impossible, car il faudrait fixer le droit d'entrée à des taux prohibitifs. Ceci souligne que la répercussion de la T.V.A., comme de tout autre impôt, se fait non selon la volonté du législateur mais selon les lois du marché.

L'application de la T.V.A. dans le domaine des bâtiments historiques se complique d'un problème supplémentaire quand des dépenses particulières, par exemple des frais de restauration, sont prises en charge par une institution de mécénat.

On peut imaginer que celle-ci, surtout s'il s'agit par exemple, d'une fondation étrangère, soit disposée à payer le prix coûtant (salaires et matières) d'un ensemble de travaux. Devra-t-elle aussi payer la T.V.A. sur ces factures ? On conçoit que l'impôt puisse avoir ici un effet dissuasif à l'égard de certaines générosités.

L'ensemble de ces problèmes n'a, jusqu'à présent, été examiné par aucun des législateurs de la Communauté européenne. Les seules mesures spécifiques concernant les maisons historiques se trouvent dans la loi allemande, qui accorde une option au propriétaire d'un immeuble ouvert au public. S'il opte pour l'assujettissement, il pourra récupérer la taxe grevant ses frais d'entretien et de réparations, mais devra appliquer la taxe sur les droits d'entrée qu'il perçoit. Dans le cas opposé, il est déchargé de cette taxe mais perd tout droit à récupération. L'option est irréversible.

Ce régime est critiquable, car il exige du propriétaire une décision dont il ne peut pas mesurer les conséquences futures. Il n'apporte d'ailleurs aucune réponse à la question qui découle de la jouissance publique sans rémunération, celle dont profite chaque passant.

Pour résoudre ce problème fondamental, une constatation préalable s'impose : dans l'hypothèse de la jouissance publique, le propriétaire d'une mai-

son historique (cela pourrait s'appliquer aussi aux jardins) ne peut pas être qualifié de «consommateur». Il ne l'est que parce qu'on donne à ce mot, dans la technique fiscale, un sens artificiel et incorrect. Le vrai consommateur, dans l'hypothèse visée, est le public. Or, il est impossible de répercuter la T.V.A. sur un public de passants, et on a déjà remarqué que même la répercussion sur les visiteurs éventuels est aléatoire.

Il faudrait donc pouvoir décharger ce propriétaire de la T.V.A. sur les factures de frais dont le public bénéficie. Ceci ne peut se faire que de deux façons : soit en appliquant un taux zéro sur ces factures chez l'entrepreneur, soit en assimilant le propriétaire à un assujetti dont les prestations (non rémunérées lorsqu'il s'agit d'une jouissance publique) seraient fixées au taux zéro.

La première solution semble plus simple à première vue, mais il n'est pas sûr qu'un examen approfondi confirme cette impression : cette solution peut soulever des difficultés de contrôle du côté de l'entrepreneur.

De toute façon, il faut souligner que les solutions, d'un côté comme de l'autre, se trouvent du côté d'une application du taux zéro (c'est-à-dire exonération sans interruption de la chaîne de récupérations) et non d'une exonération simple, qui place une opération en dehors du champ d'application de la T.V.A. mais interrompt cette chaîne de récupérations. Ceci risquerait en effet de créer une rémanence d'impôt chaque fois que le propriétaire est assujetti à un autre titre.

Le problème que l'on vient d'esquisser a été soumis à l'examen, en 1980, par les services de la Communauté européenne. On n'oserait pas, cependant, être trop optimiste quant au résultat que l'on peut attendre : la procédure d'élaboration des directives communautaires est complexe, et les solutions qui ont été suggérées se heurtent à une vive opposition de la part de certains fonctionnaires nationaux : on sait que c'est dans leurs mains que se concentre en réalité l'essentiel du pouvoir législatif communautaire.

Conclusion

Au terme de ce tour d'horizon, une idée centrale se dégage : le propriétaire d'une maison historique assume des charges (entretien, réparation) dont le public tire un avantage variable, mais certain. La procédure administrative de classement en est une démonstration. Elle n'est d'ailleurs pas la seule.

Cette constatation justifie une politique fiscale d'allègement en faveur de ce propriétaire. Il ne s'agit pas de créer ici une classe de contribuables privilégiés, il s'agit d'évaluer de façon correcte la capacité contributive des personnes en question, et de reconnaître la part de jouissance publique à l'égard de leur propriété. On l'a dit déjà : les immeubles classés (ou dont le maintien

est imposé par une procédure analogue) sont en quelque sorte frappés d'une servitude de conservation ; il importe de ne pas rendre la situation de ces propriétaires intenable.

Tout impôt qui dépasse la capacité contributive du contribuable suscite chez celui-ci une réaction de défense. Lorsqu'il s'agit d'impôts rattachés à un bien déterminé, cette réaction le poussera le plus souvent à aliéner ce bien. Tout au moins, elle découragera tout effort d'entretien ou de restauration. Cela signifierait, en général, sa destruction et sa perte pour l'ensemble de la collectivité.

En admettant comme acquis qu'une politique fiscale dans ce sens s'impose, il reste à en déterminer les modalités.

A cet égard, le tour d'horizon que l'on a fait au sujet des mesures existantes indique trois directions possibles :

- en matière d'impôts sur le revenu : déductibilité des charges spécifiques de ces immeubles (entretien et réparation) sur l'ensemble des revenus du propriétaire ;
- pour les impôts dont l'assiette est constituée par la valeur des biens en capital : réduction de l'assiette imposable ;
- pour la T.V.A., possibilité de récupération.

Le tout doit s'entendre : à concurrence de la «valeur culturelle», ou de la jouissance du public qui s'attache à leur conservation. Il semble cependant s'imposer de fixer ces valeurs au moyen de coefficients forfaitaires : une évaluation distincte à effectuer dans chaque cas conduirait non seulement à de trop nombreux litiges, mais aussi à des inégalités d'application, en fonction d'appréciations subjectives qui seront nécessairement divergentes.

Bien entendu, les trois groupes de mesures suggérées ci-dessous n'épuisent pas le problème. Il reste à voir, par exemple, le traitement fiscal qui sera fait aux recettes isolées, comme par exemple la location occasionnelle de certaines salles ; ou encore l'impact d'impositions locales, etc. Mais les mesures suggérées couvrent certainement l'essentiel.

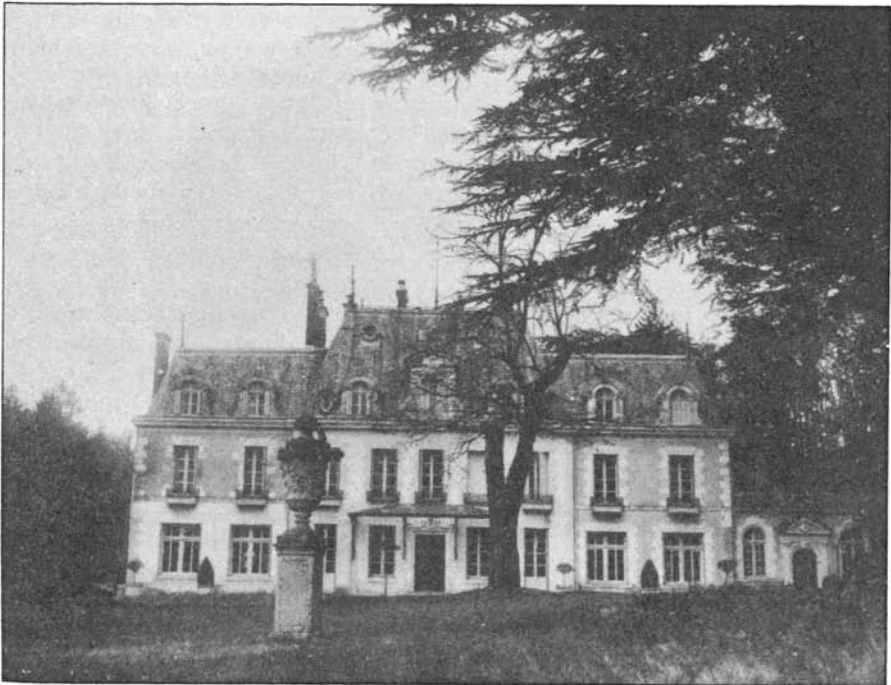
On peut s'interroger sur l'efficacité de ces mesures en vue d'assurer la survie du patrimoine culturel. Cette question est importante, mais on ne peut y répondre qu'avec certaines précautions : il est impossible de comparer la situation telle qu'elle existe avec celle qui existerait si certaines protections fiscales n'existaient pas, ou si les protections fiscales étaient plus élevées. Ceci étant dit, il n'est pas douteux que l'allègement fiscal constitue un incitant majeur pour les dépenses qui en bénéficient.

Dans l'ensemble, la nécessité de protéger notre patrimoine culturel semble bien, autour de nous, faire l'unanimité. Les opinions au sujet des moyens peuvent, c'est inévitable, se charger de nuances diverses, mais il semble tout aussi généralement reconnu que les pouvoirs publics ne peuvent pas prendre

le tout en charge ; il découle nécessairement de là qu'une partie importante de ce patrimoine doit rester aux mains de propriétaires privés ; enfin, si l'on rapproche le poids des impôts existant dans nos pays et les charges de conservation de ce patrimoine, il apparaît tout aussi clairement que certains allègements sont, dans bon nombre de cas, une question de vie ou de mort.

Le problème sera plutôt du côté budgétaire : les budgets de nos Etats d'Europe occidentale sont, en ce moment, si serrés, que la moindre perte de recettes met le ministre des finances en difficulté : comment la compenser, soit par une autre recette ailleurs, soit par une réduction de charges ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question, on le sait. Mais toute politique est une question de choix...



Diagnostic et prévision en sociologie

La victoire de la gauche était-elle prévisible ?

Henri Mendras (1)

Quand on regarde l'événement rétrospectivement, tout laissait à prévoir le succès de la gauche et pourtant personne ne l'a prévu. Jusqu'au dernier moment, en France et à l'étranger (2), des gens informés des derniers sondages n'y prêtèrent pas foi et se refusèrent à voir l'événement. Pourquoi ? Cette extraordinaire cécité mérite réflexion.

On fait souvent reproche aux sociologues de n'avoir pas su prévoir 1968, auquel pourtant ils ont contribué. A quoi ils rétorquent que la sociologie ne leur donne aucun moyen de prévoir les événements. En effet, si tel était le cas, la sociologie serait une science totale de la société, la preuve en est que les historiens continuent à disputer les causes de la Révolution ou de la décadence des Romains. Si le sociologue ne peut prévoir l'événement, en revanche, il peut analyser des tendances, des forces et des mécanismes, s'interroger sur leur prolongement et leurs conséquences.

Un excellent livre publié par les politistes de la Fondation Nationale des Sciences Politiques alimente cette réflexion. Publié en avril 1981, il étudie les raisons de l'échec de la gauche en 1978 et s'intitule abruptement : «France de gauche, vote à droite»(3). Après le 10 mai et surtout après le 21 juin, il est tentant de leur suggérer que leur prochain livre s'intitulera «France de droite, vote à gauche».

(1) Chercheur au CNRS, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques.

(2) Cf. par exemple la *Revue Tocqueville III*, 1, 1981 «La politique française juillet-décembre 1980» par E.P. Bourbaki (pseudonyme) : «Nous parions sur la réélection de VGE» (p. 155).

(3) *France de gauche, vote à droite* par J. Capdevielle, E. Dupoirier, G. Grunberg, E. Schweisguth, C. Ysmal. Préface d'A. Lancelot. — Paris, Presses de la FNSP, 1981. — 335p. (référence abrégée : G.D.)

Par ailleurs, il est intéressant de relire, avec le recul que donne l'événement récent, les diagnostics présentés dans *La Sagesse et le Désordre* (4). Enfin, les enquêtes en cours dans le cadre du Programme du CNRS « Observation continue du Changement Social et Culturel » (5) fournissent nombre d'indices qui auraient pu conduire à prédire l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de militants socialistes.

A l'aide de ces éléments, je voudrais argumenter ici trois propositions corrélatives :

- que l'analyse des tendances, telles que les révèlent les indicateurs statistiques, ne permet pas de prévoir leurs conséquences sociales, et a fortiori les événements qu'elles entraînent ;
- que l'étude des forces sociales n'autorise pas plus à prédire leur succès que leur échec ;
- que l'événement considéré comme un enchaînement rapide d'incidents, dont chacun influe sur les suivants, n'est pas du ressort du sociologue.

L'analyse des tendances ne permet pas de prévoir l'événement

Le titre du livre de Sciences Politiques formule la question même que se sont posé ses auteurs à propos des élections de 1978 : comment se fait-il que tous les indicateurs induisant à prévoir une victoire de la gauche, c'est la droite qui l'ait emporté ? La morale du livre avait été formulée il y a cinquante ans par André Siegfried : « Les Français ont le cœur à gauche et le portefeuille à droite ». Morale qu'Alain Lancelot reformule ainsi dans sa préface : « en mars, les Français sentent et pensent à gauche, se sentent et se pensent à gauche, et votent en majorité à droite ». Cet étonnant paradoxe s'explique largement par « l'effet patrimoine » : posséder un patrimoine a peu d'effet sur les appartenances partisans et les préférences idéologiques mais un effet statistiquement très fort sur les choix des électeurs. Or le patrimoine s'est répandu et diversifié depuis quinze ans. Examinons successivement ces deux points.

Toutes les études électorales montrent que le vote à droite est statistiquement corrélé avec l'âge, le sexe, le salaire, la religion, la campagne. Mesurée

(4) *La Sagesse et le Désordre, France 1980*, sous la direction de H. Mendras. — Paris, Gallimard, 1980. — 420 p. (références abrégées : S. et D.)

Voir aussi : *Français, qui êtes-vous ?* sous la direction de J.D. Reynaud et Y. Grafmeyer. — Paris, Documentation Française, 1981. — 495 p.

(5) Ce programme dirigé par J. Lautman rassemble huit équipes de province et de Paris, qui étudient une soixantaine de localités à travers la France. Les premiers résultats sont en cours de publication dans les *Archives de l'OCS*

par cinq indicateurs, l'évolution sociologique de la France depuis vingt ans est défavorable à la droite :

— la France s'est considérablement *rajeunie* par l'arrivée à l'âge adulte de générations nombreuses, nées après la guerre, effet augmenté par l'abaissement de la majorité électorale de 21 à 18 ans. En outre, le nombre de gens âgés a baissé par la montée des classes creuses de la guerre de 14-18. Annick Percheron (6) note depuis 1968, «une triple évolution des attitudes politiques des *jeunes* : un désintérêt plus grand pour la politique et un désengagement à son égard ; une demande croissante dans certains milieux (milieu ouvrier notamment) de prise de parole et de reconnaissance de statut d'acteur, une augmentation de préférences pour la gauche» (S. et D. p. 161) ;

— traditionnellement, plus de *femmes* que d'hommes donnaient leur vote à la droite qu'à la gauche; depuis dix ans, les deux sexes tendent vers l'égalité dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres. De 1967 à 1978 «dans tous les groupes (socio-professionnels) les progrès de la gauche sont plus forts chez les femmes que chez les hommes» (G. et D. p. 150). Ici encore, on retrouve une évolution bien connue (7) : alors que le pourcentage des femmes dans la population active avait baissé (essentiellement par la diminution des industries textiles) jusqu'en 1962, à partir de cette date, le pourcentage a remonté de 33,4 % à près de 40 % en 1980. Et les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (84,7 % contre 81 %) alors qu'avant 1968 le rapport était inverse, comme le rappellent Odile Guilbot et alii (S. et D. p. 116) : «cette propension des femmes à travailler, cette volonté d'accéder aux domaines jusqu'à présent valorisés par les hommes, prend toute son ampleur juste au moment où les contraintes traditionnelles liées aux tâches maternelles se trouvent très réduites.» Il était attendu que cette transformation majeure se traduisit sur le plan politique.

— la France demeurait en 1945 parmi les pays industrialisés un pays du *petit entrepreneur* indépendant avec un pourcentage relativement faible de salariés : le paysan mais aussi le commerçant, l'artisan, les professions libérales, (sans parler des rentiers). L'ensemble des indépendants représentait en 1954 33 % de la population active, aujourd'hui il ne représente plus que 15 %. La France est devenue massivement un pays de salariés. Or les salariés ont toujours voté plutôt à gauche tandis que les indépendants votaient majoritairement à droite : «par leur idéologie politique, les couches moyennes salariées s'opposent donc très clairement aux bourgeois, aux employés de commerce

(6) «Se faire entendre» in S. et D. pp. 129-165.

(7) Cf. O. Benoit-Guilbot, M. Maruani, Fl. Terray «Domination et révolte des femmes au travail», in S. et D. pp. 101-127.

et personnels de service, et aux petits travailleurs indépendants. C'est avec les ouvriers que les convergences sont les plus grandes» (G. et D. p. 162) ; — la grande mutation de l'après-guerre a été l'*urbanisation* massive : or les ruraux ont toujours voté plus à droite que les urbains. Certes, j'ai discuté la signification différente de l'opposition ville-campagne autrefois et aujourd'hui (S. et D. p. 25-29) mais du point de vue qui nous retient ici, le phénomène majeur est la disparition de l'autonomie des sociétés paysannes locales et leurs originalités politiques : quelques-unes étaient profondément de gauche, la plupart étaient profondément de droite. F. Goguel a bien montré que ces contrastes se sont estompés et que le clivage gauche/droite se retrouve maintenant à travers toutes les régions (8). Il en résulte incontestablement un glissement à gauche ;

— enfin, la liaison entre vote à droite et *pratique religieuse* est clairement établie en moyenne nationale depuis les débuts de la III^{ème} République. Malgré le Ralliement, le clivage dominant de la culture politique française demeure religieux (9). L'enquête des Sciences Politiques confirme ce fait s'il en était besoin. Or la pratique religieuse des Français a baissé notablement depuis dix ans (10) et surtout l'Eglise Catholique en tant qu'institution et magistère s'est littéralement effondrée. Le double phénomène s'observe notamment dans les régions de pratique quasiment unanime comme certaines parties de la Bretagne : là aussi, les contrastes s'estompent.

Ces cinq tendances majeures se sont renforcées l'une l'autre et ont joué, comme on voit, lourdement en faveur de la gauche. Nos auteurs ne sont donc pas surpris des résultats de leur enquête qui montrent qu'au bout de cette évolution, en 1978, la France est sociologiquement de gauche.

Politiquement, elle ne l'est pas encore tout à fait puisque les résultats électoraux sont à deux de jeu pour l'élection présidentielle de 1974 et pour l'élection législative de 1978. Celle-ci a été évidemment fortement influencée par la rupture de l'union de la gauche. Entre temps, les élections cantonales de 1976 et les élections municipales de 1977 avaient marqué une très forte poussée de la gauche : beaucoup de présidences de conseils généraux et de mairies furent enlevées à la droite. Tous les observateurs en concluaient que les partis de gauche étaient en train de constituer une nouvelle génération de notables qui tissaient utilement des réseaux de clientèle et qui s'installaient fermement dans les points forts que sont les municipalités et les conseils généraux. De ces positions et grâce à ces clientèles, ils ne manqueraient de renforcer leur influence électorale et par conséquent, ils auraient dû

(8) F. Goguel. — «Culture politique et comportement électoral», in *S. et D.*, pp. 289-302.

(9) Cf. Suzanne Berger. «Monde catholique, pratique religieuse et vie politique», in *Français qui êtes-vous ?*, pp. 353-361.

(10) Cf. F.A. Isambert «Le sociologue, le prêtre et le fidèle», in *S. et D.*, pp. 219-246.

triompher en 1978, sauf l'événement de la rupture de l'union de la gauche.

Le sociologue cherchant toujours les structures derrière l'événement, pour expliquer cette contradiction, j'avais alors émis l'hypothèse ingénieuse et séduisante que le système politique français était en train de se diversifier, un peu à l'américaine : la logique qui préside aux élections nationales étant différente de celle qui préside aux élections locales, il n'était pas contradictoire que les électeurs veuillent être gérés dans leurs municipalités et leurs conseils généraux par des gens de gauche, réputés bon gestionnaires, et gouvernés dans leur nation par des gens de droite, réputés plus réalistes et mieux au fait des contraintes internationales. Je voyais ainsi poindre un rééquilibrage des pouvoirs entre la droite et la gauche qui rendait l'alternance au niveau national inutile. Hypothèse que l'événement a contredite brutalement puisque le P.S. s'est maintenant implanté solidement à tous les niveaux du pouvoir politique et administratif, à tel point que l'on parle de changement de Régime : dans leur idéologie les Français ne peuvent reconnaître qu'ils ont réalisé l'alternance politique sans révolution ni changement de Régime !

Revenons à l'analyse des tendances. La trouvaille des chercheurs de Sciences Politiques, c'est «l'effet patrimoine» qui contrecarre l'effet des cinq tendances précédentes sans toutefois l'annuler. Valéry Giscard d'Estaing l'avait bien senti lorsqu'il affirmait : «Je rendrai les Français propriétaires de la France». L'enquête montre que la possession d'un patrimoine diversifié (plus de trois éléments) est étroitement corrélée avec le vote à droite et ceci quel que soit le niveau de revenu, la catégorie socio-professionnelle, la religion, l'âge, le sexe, la pratique religieuse.

Insistons sur le revenu, la catégorie socio-professionnelle et la pratique religieuse. Il est bien connu que le simple fait de disposer d'un patrimoine change la signification du revenu et l'emploi qui en est fait. Le choix entre la location ou l'accession à la propriété du logement s'offre aujourd'hui pratiquement à tous les Français et constitue le premier pas sur deux routes, deux types de gestion du mode de vie qui révèle deux attitudes fondamentales à l'égard de soi et de la société. Finalement, le vote est beaucoup plus influencé par le patrimoine que par le revenu : les gens à haut revenu votent à gauche beaucoup plus souvent que les gens disposant d'un patrimoine diversifié même faible : dans le vote pour l'U.D.F. et le R.P.R., «la diversification du patrimoine efface les inégalités introduites par le revenu ; les «pauvres possédants» sont, et de loin, les plus nombreux (73 %) à voter pour les candidats de la majorité (personnes sensiblement plus âgées et surtout établies en milieu rural) (...) L'électorat communiste est indiscutablement le plus dépendant des effets conjugués du revenu et du patrimoine. Ce dernier induit les plus forts écarts de vote entre «non possédants» et «très possédants» (3 %) que chez les riches très possédants (12 %) (...) Le vote communiste est encore plus résiduel chez les pauvres très possédants. Peu sensible aux variations du revenu, le vote socialiste n'accuse les effets du patrimoine que



lorsque celui-ci est très diversifié (...) confirmant ainsi la nature «interclassiste» de cet électorat (...). Notons enfin que la détention d'un patrimoine très diversifié, s'accompagne dans toutes les tranches de revenus, d'un moindre abstentionnisme» (G.D. p. 182-183).

L'analyse des catégories socio-professionnelles renforce, s'il en était besoin, ces conclusions. Prenons comme indicateur la confiance en Raymond Barre. En mars 1978, date de l'enquête, 49 % des Français lui faisaient confiance. Parmi les ouvriers, 24 % de ceux qui n'ont pas de patrimoine lui font confiance, contre 58 % de ceux qui ont un patrimoine très diversifié. A l'autre extrême, les industriels, gros commerçants et membres de professions libérales qui sont très possédants sont unanimement favorables (92 %) au Premier Ministre, deux tiers seulement (67 %) de ceux qui n'ont pas de patrimoine. On voit que les variations à l'intérieur des catégories socio-professionnelles peuvent être très supérieures aux écarts entre C.S.P.

En revanche, la liaison entre appartenance religieuse et patrimoine est forte : «le pourcentage de catholiques pratiquants s'élève, quel que soit le revenu, au fur et à mesure que l'on passe de l'absence de patrimoine à un patrimoine de plus en plus diversifié (...) Parallèlement, il existe un lien entre le sentiment religieux et l'attitude à l'égard du travail : sur cent interviewés se disant catholiques et favorables à l'enseignement du catéchisme, soixante et un préféreraient «travailler davantage et gagner davantage» plu-

tôt que «travailler moins et gagner moins», alors que sur cent personnes se déclarant détachées de la religion, 44 % seulement privilégient le travail et le gain» (G.D. p. 198). La possession de patrimoine même minime, révèle une idéologie de bon père de famille qui recherche le sérieux et la sécurité plutôt que le risque et l'ambition et qui se trouve également rassuré par l'appartenance à l'Eglise. Ici, droite/gauche, patrimoine ou non, religion ou non tendent à coïncider et à se renforcer mutuellement, pour identifier un type social bien caractérisé qui se rencontre plus fréquemment chez les gens âgés et à la campagne qu'en ville, mais n'est pas pour autant en diminution semble-t-il ; c'est un point qu'une enquête ultérieure devrait vérifier. En tous cas, «l'effet patrimoine» explique en grande partie que les tendances sociales aient mis tant de temps à se traduire sur le plan politique.

Dans le milieu rural, nous avons déjà observé le phénomène de façon surprenante. Dans les années soixante, au moment où les agriculteurs bretons manifestaient une extraordinaire capacité de changement et de rébellion, la Bretagne continuait à voter exactement comme A. Siegfried l'avait décrite en 1905 ! D'un côté, les militants créaient des associations et des institutions neuves, et ne craignaient pas de recourir à la force contre les autorités, de l'autre la stabilité des résultats électoraux. Ce contraste n'a guère duré plus de dix ans : en 1976 et 1977 on a vu des cantons et des municipalités passer à la gauche.

La montée d'une nouvelle classe sociale

Une étude très fine et subtile des partisans et des adversaires de Raymond Barre aboutit à isoler deux groupes sociaux symétriques entre eux et contradictoires en eux-mêmes : les gens sans patrimoine des catégories socio-professionnelles majoritairement favorables à Raymond Barre et les gens avec patrimoine des C.S.P. défavorables à Raymond Barre. Les premiers sont évidemment défavorables à Raymond Barre et s'opposent donc à leurs congénères des mêmes professions, les seconds sont favorables à Raymond Barre et s'opposent à leurs propres congénères. Ce sont, en fait, les gens sur lesquels une campagne électorale peut avoir une réelle influence et les faire passer d'un camp à l'autre. En effet, dans ces groupes, «les normes de la C.S.P. disparaissent (...) et font place à un nouveau système normatif, inversé par rapport à ces normes de la C.S.P. et lié à la présence ou à l'absence d'une stratégie patrimoniale. A une idéologie consensuelle exaltant l'effort, la discipline, l'ordre, s'oppose une vision conflictuelle, critique et permissive de la société» (p. 224). A ces deux idéologies correspondent deux politiques : la première encourage l'individualisme, l'ordre, l'effort et les stratégies patrimoniales (c'est celle incarnée par M. Monory), «la seconde peut être résu-

mée dans une extension de l'Etat-providence doublée d'une libération des mœurs. A la sécurité recherchée dans la détention d'un patrimoine familial et à une hiérarchie fondée sur le mérite, sont préférées l'institutionnalisation d'une sécurité collective et une organisation sociale fondée sur la compétence. L'individualisme s'accommode d'interventions de la collectivité en matière économique, mais s'impose, en revanche, dans le domaine de la morale pour substituer le libre-arbitre de la personne aux contraintes sociales de la tradition» (p. 225). On ne saurait mieux résumer les nouvelles expressions de la droite et de la gauche.

Une nouvelle sensibilité de gauche, bien identifiée par la COFREMCA et le CCA (11) et décrite dans nos enquêtes de changement social et culturel, se répand dans des couches sociales diverses dont l'épicentre est le groupe des nouvelles professions intellectuelles d'encadrement : enseignants, animateurs, cadres para-médicaux, assistantes sociales, éducateurs, psychosociologues, etc. Dans leur enquête sur les communautés de néo-ruraux, D. Léger et B. Hervieu (12) avaient clairement identifié ce groupe d'où sort presque toute la population de ces communautés. Ce sont en majorité des gens «qui ont fait soixante-huit» et qui ne peuvent accepter de se réinsérer à la place qu'ils s'étaient faite dans la société : ayant une vocation de «pédagogue» pour aider les autres, ils ont eu le sentiment d'être récupérés par la société qui détourne leur vocation pour leur faire «encadrer» les marginaux sous prétexte de les aider. L'éducateur de rue qui pensait sauver les gosses s'est perçu tout à coup comme un pion chargé de surveiller les jeunes pré-délinquants. Plutôt fuir au fond de la forêt que de se voir transformé en flic.

De même, Emmanuèle Reynaud a bien caractérisé tous ceux qui font vivre les innombrables groupes d'aide, d'entraide ou de défense qui se sont multipliés depuis 1968. Elle leur a trouvé une étiquette générique : le militantisme moral (13) par opposition aux militantismes politique, syndical, religieux ou culturel. Ces militants veulent avant tout le «bien» des autres et non les convaincre de ceci ou de cela, ils veulent changer la société en agissant sur les individus et leur vie quotidienne. Ils veulent réintroduire le domaine du privé dans la vie collective pour rendre tout le monde heureux : «un modèle implicite, très optimiste, se manifeste dans l'idée que la priorité doit être donnée à la destruction des blocages, à la mise en évidence des contraintes inutiles, sans qu'il soit nécessaire de prévoir quelque chose d'autre à la place. Que donc, les choses iront bien sans qu'on les y contraigne et que, pour les thèmes dont il est question, c'est d'un excès de méfiance dont souffrent les relations sociales» (S. et D. p. 285).

(11) CCA : Centre de Communication Avancée.

(12) D. Léger, B. Hervieu, *Le retour à la nature*. — Paris, le Seuil, 1979. — 235 p.

(13) E. Reynaud, «Le militantisme moral». — S. et D., pp. 271-286.

Dans le programme O.C.S. du CNRS, l'importance de ce groupe social, sous ses formes très diverses, s'est rencontrée dans des quartiers de grandes métropoles, dans des banlieues et des villes nouvelles, dans de petites villes aussi bien que dans des régions rurales (14). Ce groupe a investi une partie du 14^{ème} à Paris, de la Croix-Rousse à Lyon et a voulu y créer un nouveau mode de vie, très bien décrit par S. Chalvon-Demersay, J. Bonniel et B. Bensoussan. A Cergy-Pontoise, au moment de la création de la ville nouvelle, tout un groupe de militants s'y est installé avec l'ambition délibérée d'y «vivre autrement». Aujourd'hui, O. Benoît-Guilbot et C. Modai montrent ce qu'il est advenu de leur ambition qui continue à animer un réseau qui «tient» toute la vie du quartier.

Le foisonnement des associations est la manifestation institutionnelle de ce groupe. Nous disposons maintenant de nombreuses monographies d'associations (15) qui montrent que si les dirigeants appartiennent souvent aux classes dirigeantes qui cherchent un moyen de débiter ou de confirmer un rôle de notable, les animateurs sont le plus souvent des «militants moraux» dont certains sont en passe, bien qu'ils y répugnent, de devenir des notables. En revanche, les ouvriers et les employés sont généralement absents de ces associations. Une petite ville comme Limoux, étudiée par Robert Cabannes, peut s'analyser comme un treillis d'associations qui se branche à la fois sur les réseaux et les institutions politico-administratives (municipalités, partis, etc.) et sur les activités industrielles et commerciales : sport, musique, et surtout le fameux carnaval qui réunit toute la population une dizaine de dimanches de suite en hiver, chaque quartier «sortant la musique» à son tour.

Impressionné par toutes ces données convergentes de nos enquêtes, j'avais écrit dans l'introduction de *La Sagesse et le Désordre* : «Il semble, en effet, que soit en train de se développer une nouvelle catégorie sociale d'encadrement culturel comprenant les éducateurs et les animateurs en tous genres, les assistantes sociales et les services d'aide sociale, les professions paramédicales, à quoi s'ajoutent les «militants moraux» des associations diverses. Tous ces soigneurs du corps et de l'âme, de l'individu et de la société vont jouer un rôle de plus en plus important de patronage et d'encadrement ; ils vont acquérir un esprit commun et constituer peut-être une «classe» intermédiaire, décisive dans la dynamique sociale» (S. et D. p. 36)

Aidé de mes collègues, j'avais bien vu, je crois, la tendance mais j'avais tout prévu sauf que cette «classe» allait prendre le pouvoir deux ans plus tard en s'engouffrant à l'Assemblée Nationale dans la foulée de François Mitterrand. Les pointages des «bourbonologues» montrent en effet, que la moitié

(14) Voir la collection des «Archives de l'OCS», et le livre de synthèse à paraître sous la direction de J. Lautman.

(15) Voir par exemple Agulhon et Bodiguel, *Les associations au village*. — Actes Sud, 1981.

des députés socialistes sont peu ou prou de cette «classe» : ce sont eux qui ont amené F. Mitterrand au pouvoir grâce à dix ans de militantisme, mais, c'est lui qui les a installés dans l'hémicycle. En effet, le député socialiste moyen a 38 ans et avait donc 25 ans en 1968, il est fonctionnaire de l'Éducation Nationale mais pas nécessairement «professeur», plutôt pédagogue comme le Premier Ministre lui-même, animateur des Clubs Léo Lagrange. Il a fait son apprentissage du militantisme après 1968 dans des associations diverses et n'est venu qu'ensuite au P.S. Son expérience n'a jamais dépassé l'horizon de sa ville ou de son département. On dit qu'un quart de ces élus sont des inconnus pour P. Mauroy. Une nouvelle génération d'hommes politiques vient d'arriver sur la scène nationale (comme les gaullistes en 1958), elle a toutes les chances de l'occuper pendant plusieurs décennies. L'événement est d'importance pour le gouvernement de la France sur une longue période.

Ce renouvellement de la classe politique est le prolongement à l'échelon des institutions nationales du changement profond de la stratification sociale française. Dans *La Sagesse et le Désordre*, J. Lautman avait bien montré que les «classes sociales d'antan» avaient disparu et que nous étions face à de nouvelles «distinctions» sociales qui ne s'ordonnent plus en une hiérarchie univoque puisque les catégories socio-professionnelles ne sont plus aussi discriminantes qu'il y a vingt ans. Si l'on en croit beaucoup d'études de marketing (notamment la COFREMCA) et les résultats de nos recherches du programme O.C.S., cette «nouvelle classe», qui se situe parmi les «classes moyennes», joue un rôle de pionnier dans le domaine des valeurs et des pratiques sociales : les modes ne sont plus lancées par la haute bourgeoisie ou la «jet-society» mais par ces «militants moraux» petits-bourgeois. Un exemple le montre : les relations sexuelles pré-maritales et la cohabitation juvénile est devenue «normale» dans cette classe avant de devenir licite dans les autres classes de la société et auprès des administrations ; cette extraordinaire révolution de nos mœurs a été expérimentée par ces militants et par la suite la bourgeoisie la plus collet monté a dû accepter que ses enfants suivent leur exemple (16).

L'événement n'est pas du ressort du sociologue

Ici, qu'il soit permis au sociologue de faire un retour sur soi, sur son savoir et sur son rôle. Diagnostiquer une tendance sociale, soupeser une force nouvelle, évaluer leur dynamisme relèvent de la compétence de l'observateur.

(16) Voir la thèse de S. Chalvon-Demersay sur *les concubins du quatorzième arrondissement*, à paraître.

En revanche, celui-ci est désarmé pour prévoir le devenir de cette force ou de cette tendance, son influence et ses répercussions sur la société et a fortiori, pour esquisser une chronologie d'avenir. Dire : ces gens là sont nouveaux et prennent de l'importance, c'est une chose ; prédire qu'ils vont prendre le pouvoir dans deux ans, c'en est une autre ! Et le sociologue rigoureux doit se refuser à sauter le pas, même si on l'y presse.

L'avertissement liminaire de *La Sagesse et le Désordre* formulait ce *caveat* sous la forme d'un souvenir : « lorsqu'en 1965, la Société Française de Sociologie réunit un colloque pour ausculter les tendances et les volontés de la société française, elle ne pouvait savoir que cette même année 1965 apparaîtrait treize ans plus tard à l'historien comme la première rupture des tendances et la première hésitation des volontés (...) or les Français, comme tous les Occidentaux, étaient en train de freiner leur natalité ; la productivité du capital baissait pour la première fois depuis vingt ans (...) Mais, qui à ce moment pouvait savoir ? Personne. » (S. et D. p. 9). Lorsqu'on analyse une tendance, on ne peut que la projeter dans l'avenir, à la rigueur pronostiquer des inflexions, mais on ne dispose d'aucun indice pour annoncer une rupture.

Dans *La Sagesse et le Désordre*, F. Bourricaud s'était interrogé sur la possibilité d'une alternance qu'il jugeait désirable mais improbable, parce que, pensait-il, la droite s'était modernisée tandis que la gauche n'avait pas fait un tel effort. La droite bénéficiait d'une rente de situation qu'il imputait aux conditions internes de la coalition de gauche que confirme l'étude des chercheurs de Sciences Politiques : en 1978, les électors U.D.F. et R.P.R. étaient peu différents tandis que les électors socialistes et communistes étaient très différents et l'électorat socialiste lui-même très contrasté, « au fond, notre droite, à condition qu'elle reste unie (souligné dans le texte), bénéficie d'une rente indivise » (p. 322). Un peu plus loin, il concluait : « Le cadre constitutionnel n'est plus directement mis en cause. Ce sont les institutions primaires de la société française qui sont en crise. Un président élu au suffrage universel, un parlement capable de contrôler l'exécutif, plus fondamentalement, un pouvoir procédant du suffrage, mais diversifié en organes qui se fassent contrepoids ; tous ces points font l'objet d'un assentiment à peu près général. Dans le même temps, le rapport de l'administration aux citoyens et aux usagers, la qualité des services que ceux-ci sont fondés à attendre d'elle, la nature et la légitimité des pressions qui s'exercent sur les administrations, la discipline qui peut s'exercer sur leurs agents, cela qui allait naguère de soi, devient de plus en plus problématique (...) Si la « modernisation » des institutions « primaires » du régime politique n'est pas conduite avec diligence et avec opportunité, la crise qui en résultera peut remettre en cause la structure constitutionnelle elle-même. L'impuissance du « monarque républicain », malgré l'étendue de ses pouvoirs, nous ramènera-t-elle à une oligarchie parlementaire et à une version modifiée de la « républi-

que des députés», où vingt parlements régionaux démultiplieraient l'impuissance du parlement national ?» (S. et D. p. 326-327). Est-il question plus actuelle trois ans après ? Le diagnostic paraît ici confirmé pour l'essentiel mais la prédiction discrètement implicite a été démentie en grande partie parce qu'on ne pouvait prévoir que les militants aux prises avec ces institutions primaires allaient prendre le pouvoir. Essayons de comprendre pour quoi.

Rappelons rapidement la chronologie des événements. A quelques dixièmes de pourcent près, F. Mitterrand aurait pu gagner en 1974. La gauche aurait dû gagner en 1978 si son union n'avait pas été rompue. F. Mitterrand a gagné et le parti socialiste a triomphé en 1981, sans doute parce que les militants et les électeurs de gauche, déçus et traumatisés par la rupture, ont voulu donner une leçon à leurs dirigeants. Le parti communiste a fait l'erreur de ne pas les évaluer à leur juste poids. A gauche, l'union de la base a été plus forte que la rivalité des partis. A droite, les rivalités des dirigeants ont été plus fortes que le consensus des électeurs ; ainsi s'explique largement que F. Bourricaud, si fin analyste des forces en jeu, se soit trompé sur leur résultante... comme tous les observateurs. L'incroyable maladresse du P.C. d'un côté, celles de Giscard et de Chirac de l'autre, n'étaient pas prévisibles.

De même, n'était pas prévisible que la maladresse des dirigeants du P.C. ferait baisser le score de Marchais jusqu'à 16 % remettant en cause tout l'équilibre de la gauche, libérant F. Mitterrand de toute hypothèque, facilitant le ralliement des centristes et le rendant ainsi maître du jeu. Ensuite, le mécanisme du scrutin a joué en faveur de la nouvelle majorité comme il avait joué en faveur de l'ancienne et a transformé en triomphe du P.S. le succès de son leader. L'enchaînement de ces forces et de ces mécanismes caractérise l'événement par opposition au jeu des tendances, or cet enchaînement n'était pas prévisible, il pouvait tout au plus faire l'objet d'une hypothèse ou d'un scénario mais parmi les électorologues, bien rares sont ceux qui auraient construit précisément ce scénario-là.

Enfin, l'influence des psycho-sociologues et des spécialistes du marketing politique ne pouvait pas non plus être prévue. En 1974, Giscard d'Estaing, en mauvaise position objective d'avoir été près de vingt ans ministre des finances, avait su se soumettre à ses conseillers de marketing avec une souplesse et un brio qui ont forcé l'admiration. Pendant toute la campagne, il n'a pratiquement rien dit et s'est contenté de se présenter, lui et sa famille, incarnant le dynamisme souriant et légèrement désinvolte qui était parfaitement à ton avec la sensibilité de l'époque, tandis que F. Mitterrand apparaissait comme un vieux routier un peu trop matois et sentimental. Le résultat s'étant joué à quelques dixièmes de pourcent, on peut bien dire que le succès de Giscard d'Estaing est imputable à son équipe de marketing de l'époque.

En 1981, la sensibilité des Français s'était profondément modifiée comme

les enquêtes de la COFREMCA et du CCA le montrent : «l'hédonisme» et le «dilettantisme» cédaient devant le «recentrage» et le «besoin d'enracinement» (17). Giscard d'Estaing n'a jamais su présenter une image claire et stable, tandis que F. Mitterrand incarnait la «force tranquille» (identifiée par M. Séguéla, son conseiller) de l'homme sage et persévérant en excellente consonnance avec les sentiments des Français, fatigués des exhortations de R. Barre à l'effort : puisqu'on leur disait la situation mondiale impossible à maîtriser, ils en concluaient logiquement que tout effort serait mal récompensé (R. Barre lui-même incarnait cet effort vain) et se sentaient suffisamment forts pour rester tranquilles.

Si l'on en revient à la chronologie, qui a tant d'importance sur l'événement, la plus grande faiblesse de Giscard d'Estaing était la longueur du septennat. Si le mandat avait été de cinq ans, il aurait gouverné une décennie, comme de Gaulle. Auquel cas les sociologues auraient pu continuer à s'interroger pour comprendre pourquoi une France sociologiquement de gauche continuait à voter à droite alors qu'il faut maintenant comprendre pourquoi les électeurs de droite ont voté à gauche. Comme quoi l'événement n'est pas prévisible ; tout au plus peut-il servir de révélateur (au sens chimique de ce terme) et par conséquent aider le sociologue à réviser *ex post* ses analyses *ex ante*. Ce qui est fort important pour le chercheur mais fort décevant pour celui qui veut forcer l'événement.

Telle est la morale de l'histoire.

(17) Cf. A. de Vulpian, «L'évolution des mentalités», in *Français, qui êtes-vous ?* pp. 301-308. et B. Cathelat, «Les styles de vie», *Futuribles* n°43, avril 1981.

futur-informations

Décembre 1981

Bulletin d'information sur les principales activités des centres de prospective et sur les idées et faits porteurs d'avenir, réalisé par le service d'information de l'Association Internationale Futuribles. Responsable : Patrick Chabert (55, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél : 222 63 10).

Les nouvelles de la prospective

Nouveaux emplois

Le centre européen «Travail et Société» organise du 9 au 11 décembre à Pont-à-Mousson un séminaire sur le thème «European Employment and its International Framework». La nouvelle division internationale du travail a des impacts importants sur l'emploi dans les pays européens. Des politiques de réajustement et d'adaptation apparaissent comme nécessaires. Les participants au séminaire s'efforceront de préciser les politiques à mettre en oeuvre au niveau national aussi bien qu'international.

Léonce Bekemans, European Center for Work and Society, Po Box 3073, N1 6202 NB Maastricht, Pays Bas. Tél. 31.43.16724

Autorité et innovation sociale

La Fondation Internationale de l'Innovation Sociale organise avec le Tavistock Institute of Human Relations, pour la cinquième année consécutive, un séminaire sur : «Autorité, leadership et innovation sociale»

Ce séminaire est fondé sur l'idée que les hommes et les femmes ont en eux-mêmes la capacité de renouveler leurs institutions ; il aborde les problèmes d'autorité et de leadership avec ceux de l'innovation sociale et du changement dans les organisations. Cette approche originale allie expérimentation et réflexion : les participants sont invités à la fois à interpréter leur expérience déjà

vécue de l'exercice de l'autorité et à formuler des choix personnels et collectifs précis en terme d'action et d'innovation.

Ce séminaire s'adresse aux responsables de tous niveaux dans les entreprises privées ou publiques, les administrations, les organisations professionnelles et syndicales, les associations, etc... Il se déroulera en résidentiel du 2 au 9 mars 1982 à Evry (France).

Jean-Claude Ragot. I P A G, 184, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. France.
Tél. (1) 222.08.55

Congrès AMPS

L'Association Mondiale de Prospective Sociale tiendra son deuxième congrès à Caracas en janvier-février 1983. Quatre propositions de thèmes ont d'ores et déjà été communiquées :

- le monde du travail et le problème de l'intelligence ;
- urbanisme et développement, vers une charte urbaine ;
- l'impact social des nouvelles énergies ;
- les applications concrètes des contrats de solidarité.

Association Mondiale de Prospective Sociale,
Case Postale 6, CH.1211 Genève 22. Suisse

Finance, investissement et commerce

Le Financial Times, la Republica, l'Institut National du Commerce italien et l'Istituto per l'Assistenza

allo Sviluppo del Mezzogiorno, organisent à Rome les 10 et 11 décembre 1981 le second European Business Forum. Les thèmes étudiés seront fort variés, des impacts de la victoire socialiste sur l'économie française et européenne, à ceux de la nouvelle politique économique américaine, des perspectives économiques de l'Italie du Sud pour la décennie 80, aux problèmes de politique étrangère en passant par une série d'interventions sur le commerce international et les investissements transnationaux.

Les intervenants, grands industriels, banquiers, hommes politiques et hauts fonctionnaires, tenteront d'évaluer les impacts des politiques nouvelles consécutives aux changements politiques survenus cette année dans les pays industrialisés, analyseront les conséquences de la nouvelle division internationale du travail et tenteront de trouver des réponses aux défis commerciaux et industriels qui se profilent à l'horizon.

The Financial Times Limited, Conference Organisation. Minster House, Athur Street, London EC4R 9AX. Grande Bretagne. Tél (1) 621 13 55.

Nouvel art de vivre

Le groupe de Chamarande propose, à travers un éventail de plus de 70 stages de formation, répartis sur l'années 1982, un «nouvel art de vivre». Les stages sont organisés autour de 6 thèmes principaux :

- d'autres voies de santé et d'harmonie ;

- connaissance de soi et mieux-être ;
- l'homme et l'entreprise ;
- nature sauvage et altérée ;
- technologies nouvelles ;
- faites le vous-même.

Groupe de Chamarande. Château de Chamarande, 91730 Chamarande. Tél. 491 24 80.

Prospective, Prévision et Planification

Du 27 au 30 juin 1982, un congrès international se déroulera sous le patronnage de Bell Canada, la Direction générale des Télécommunications et de l'Association Internationale Futuribles. Il s'adresse à tous ceux, dirigeants ou spécialistes, qui s'intéressent à la prospective et la prévision appliquées, à la planification et la prise de décision dans les services publics. Les sessions et les groupes de travail s'articulent autour des thèmes suivants :

- le rôle de la prospective et de la prévision dans l'aide à la décision ;
- le choix des hypothèses et des données pour la modélisation ;
- l'introduction de variables qualitatives dans les modèles économétriques ;
- l'intégration des facteurs d'environnement dans les prévisions d'offre et de demande : changement technologique, changement social ;
- l'économie de la firme publique : régulation, tarification et politiques d'achats ;
- les méthodes de la prévision et de la prospective ;

- la modélisation en l'absence de séries passées : le cas des produits nouveaux ;
- la prise en compte des besoins des utilisateurs d'études et prévisions ;
- la quantification des scénarios ;
- la prévision des ruptures : horizon des sauts technologiques et impacts socio-économiques ;
- les causes d'erreur de prévision et de prospective.

Le congrès précédent a mis en évidence la nécessité d'intégrer deux approches : celle de la prospective, plutôt qualitative et celle de la prévision, plutôt quantitative. C'est pourquoi cette réunion se fixe pour but d'examiner les méthodes propres à ces deux approches et leur complémentarité ; on étudiera en particulier les interactions entre modèles économétriques et approches prospectives.

Eliane Guyot. Direction Générale des Télécommunications, Tour Maine Montparnasse, Pièce 911, 33, avenue du Maine. 79755 Paris Cedex 15. France.
Tél : 538 27 86. Telex : 2044637 F

IRP : programme de recherche

L'Institut de Recherches Politique du Canada a entrepris un ambitieux programme de recherches pour 1982. Parmi les recherches en cours on relève :

- le rôle du Québec à l'avenir ;
- l'homme dieu (la biomédecine et la biotechnologie) ;
- la robotique ;
- les journaux au cours des années 1980 ;

- les relations de travail dans le secteur public : survivront-elles aux années 1980 ?
- perspective canadienne sur le système bancaire international des années 1980 ;
- scénarios pour le futur, commerce de l'énergie entre le Canada et les USA.

Institut de Recherches Politiques, Service des communications, CP 3670, Halifax Sud (Nouvelle Ecosse) B3J. 3K6, Canada. Tél (902) 424 38 01.

Bahrein

Un congrès international sur le dessalement et la réutilisation de l'eau aura lieu à Bahrein du 29 novembre au 3 décembre 1981. Organisé par l'International Desalination and Environmental Association, sur le thème «Water the essence of life», il mettra l'accent sur les techniques de dessalement et les stratégies de réutilisation de l'eau.

Dr Robert Backish, 1000 River Road, Teaneck, New Jersey 07666, USA

Actualités prospectives : idées et faits porteurs d'avenir

Pilules anti-nucléaires

Si vous habitez à moins de 8 kilomètres d'une centrale nucléaire, les autorités vous distribueront prochainement des pilules. Ce ne sont pas des calmants et encore moins des euphorisants, ni même une forme de vaccin, on ne peut vous mythridatiser contre la radioactivité sauf à faire de vous... des mutants. Ces pilules sont destinées à vous protéger en cas d'accident nucléaire (hautement improbable, mais on n'est jamais assez prudent). Elles contiennent du iode de potasse et empêcheront vos glandes thyroïdes d'absorber les vapeurs éventuelles.

Réveillez-vous, ceci est une fausse nouvelle, vous n'aurez pas à ingérer ces pilules bizarres. Ce sont les 7 000

familles qui vivent autour de «Soquoyah», une centrale du Tennessee (USA) qui les absorberont. En France, on vous a déjà dit que vous ne risquiez rien !

Source : *Libération*, 9 novembre 1981

Chine : 1,2 milliard en ... 1982

Les dirigeants chinois, qui ont planifié un recensement national pour l'année 1982, sont d'ores et déjà effrayés des résultats qu'il pourrait faire apparaître. Les plus récentes estimations des experts de Pékin indiquent, en effet, que la population chinoise de 1982 pourrait atteindre 1,2 milliard d'individus, c'est-à-dire l'équivalent du chiffre prévu

- connaissance de soi et mieux-être ;
- l'homme et l'entreprise ;
- nature sauvage et altérée ;
- technologies nouvelles ;
- faites le vous-même.

Groupe de Chamarande. Château de Chamarande, 91730 Chamarande. Tél. 491 24 80.

Prospective, Prévision et Planification

Du 27 au 30 juin 1982, un congrès international se déroulera sous le patronnage de Bell Canada, la Direction générale des Télécommunications et de l'Association Internationale Futuribles. Il s'adresse à tous ceux, dirigeants ou spécialistes, qui s'intéressent à la prospective et la prévision appliquées, à la planification et la prise de décision dans les services publics. Les sessions et les groupes de travail s'articulent autour des thèmes suivants :

- le rôle de la prospective et de la prévision dans l'aide à la décision ;
- le choix des hypothèses et des données pour la modélisation ;
- l'introduction de variables qualitatives dans les modèles économétriques ;
- l'intégration des facteurs d'environnement dans les prévisions d'offre et de demande : changement technologique, changement social ;
- l'économie de la firme publique : régulation, tarification et politiques d'achats ;
- les méthodes de la prévision et de la prospective ;

- la modélisation en l'absence de séries passées : le cas des produits nouveaux ;
- la prise en compte des besoins des utilisateurs d'études et prévisions ;
- la quantification des scénarios ;
- la prévision des ruptures : horizon des sauts technologiques et impacts socio-économiques ;
- les causes d'erreur de prévision et de prospective.

Le congrès précédent a mis en évidence la nécessité d'intégrer deux approches : celle de la prospective, plutôt qualitative et celle de la prévision, plutôt quantitative. C'est pourquoi cette réunion se fixe pour but d'examiner les méthodes propres à ces deux approches et leur complémentarité ; on étudiera en particulier les interactions entre modèles économétriques et approches prospectives.

Eliane Guyot. Direction Générale des Télécommunications, Tour Maine Montparnasse, Pièce 911, 33, avenue du Maine. 79755 Paris Cedex 15. France.
Tél : 538 27 86. Telex : 2044637 F

IRP : programme de recherche

L'Institut de Recherches Politique du Canada a entrepris un ambitieux programme de recherches pour 1982. Parmi les recherches en cours on relève :

- le rôle du Québec à l'avenir ;
- l'homme dieu (la biomédecine et la biotechnologie) ;
- la robotique ;
- les journaux au cours des années 1980 ;

de travail, du groupe de voisins, etc... devant accroître l'effet dissuasif des mesures matérielles.

Cette répression accrue qui tente de donner un second souffle à cet énième campagne de contrôle des naissances, aura cependant du mal à venir à bout des résistances des paysans chinois. Ils constituent l'énorme masse des «réfractaires». Dans les cités urbaines, le taux de fécondité a chuté plus fortement et beaucoup plus rapidement que dans les campagnes, en particulier parce que le contrôle était plus facile et la politique d'intervention plus draconienne (stérilisation d'une partie de la population masculine etc.). Les autorités sont évidemment conscientes de cette disparité, succès à la ville/échec à la campagne, mais ne parviennent pas à imaginer les moyens qui permettraient un changement profond des mentalités qui seul, serait efficace. Les villes ne regroupent que 20 % de la population chinoise ce qui donne la mesure des succès véritables, mais très limités géographiquement, annoncés il y a peu de temps encore par Pékin.

L'échec des campagnes antérieures est tangible et la répression actuelle atteint un paroxysme tel que l'on n'arrive pas à imaginer qu'elle pourrait être la prochaine carte des autorités chinoises. Les estimations démographiques les plus pessimistes apparaissent ainsi aujourd'hui comme simplement les plus réalistes. Le chemin du développement n'en sera que plus long, la croissance économique étant sans cesse remise en

cause par le taux de croissance de la population. Il est par ailleurs vraisemblable que ce constat d'échec (relatif), formulé à l'égard d'une des politiques démographiques les plus répressives qui soit, puisse être étendu à celles de nombre d'Etats du tiers-monde menacés par la surpopulation. Il ne suffit donc plus d'espérer en la réussite des politiques volontaristes qui devaient permettre de ne pas dépasser le plafond des six milliards d'hommes sur la planète en l'an 2000, (estimation de la Banque Mondiale dans son rapport annuel). Il faut savoir que ce plafond volera en éclat, et donc chercher à organiser dès aujourd'hui l'accueil de ces millions d'enfants «en surplus», dégager d'urgence les moyens qui permettront de nourrir ceux qui seront des bouches et des ventres avant d'être des «bras productifs».

Un été chaud pour Reagan ?

Les discours du Président des Etats-Unis et de ses conseillers reprennent à l'infini, mais sur des modes divers, l'idée suivant laquelle «tout ce qui est fait au nom de la philanthropie ou de la moralité sociale et qui, d'une façon ou d'une autre, réduit l'initiative individuelle est le plus grand crime qui puisse être commis contre les travailleurs». Pour les hyperlibéraux ou les ultraconservateurs de la nouvelle administration, inspirés par le plaidoyer en faveur du capitalisme de George Gilder, il importe que les allocations de chômage et l'aide sociale ne soient pas *trop* élevées et

que l'on donne un nouvel élan à l'initiative privée en matière de... charité ! Au nom de la liberté et de la responsabilité, les Reaganiens, estimant que «les réformes sociales réalisées dans le passé n'ont servi qu'à créer une sorte de servage», se livrent à un massacre des programmes sociaux élaborés tout au long des dernières décennies. Afin que les chômeurs et indigents ne soient pas tentés de rester confortablement chez eux, ils taillent à coup de pointes et d'estocs dans les subventions et aides qui leur étaient accordées. Ce sont tous les économiquement faibles qui se trouvent menacés par le nouveau budget anti-inflation, qui, s'il est définitivement adopté, entraînera la fermeture de milliers de crèches, de foyers pour personnes âgées et d'hôpitaux, la fin du programme de lutte contre le chômage, etc... L'Etat fédéral verrait son action se réduire considérablement, laissant les Etats et les villes désarmés face aux demandes des orphelins de l'Etat-providence. Il est en effet prévu que l'aide fédérale au «State and Local Government» qui n'avait cessé d'augmenter durant les années 70, passe d'un montant de 88 milliards de dollars en 1980 à 78,6 milliards en 1983. Les pouvoirs locaux auront d'autant plus de mal à faire face aux nouvelles demandes que ces réductions des subventions fédérales surviennent au moment où ils voient leurs revenus diminuer (certains Etats verront leurs recettes baisser tout simplement parce qu'ils avaient lié l'assiette de

leurs impôts à celle de l'Etat fédéral) et leurs capacités d'emprunts se réduire fortement. Dans un dossier très complet sur les difficultés des pouvoirs locaux aux Etats-Unis, publié dans l'hebdomadaire Business Week, on peut lire que ce sont les programmes de santé incluant les bons de nourriture, les aides à l'alimentation des enfants, l'aide aux familles nombreuses, la «médecine» mais aussi les programmes d'éducation, de formation et d'aide à l'emploi qui seront les plus touchés.

Ronald Reagan, qui insiste lui-même sur la simplicité de la politique qu'il mène et des mesures qu'il prend, estime qu'il suffit de réduire les revenus de ces économiquement faibles, pour les faire se jeter en masse sur le marché du travail où «ils n'auront qu'à accepter le premier emploi proposé...» C'est uniquement à coup de «il suffit de», dont il émaille ses discours et ses interventions, qu'il entend résoudre le problème du quart-monde américain : «il suffit de réduire les allocations de toutes sortes qui annihilent chez eux toute velléité de travail...».

Mais ces déclarations à l'emporte-pièces, assénées comme autant de vérités premières, commencent à faire grincer des dents un nombre croissant d'Américains. Le succès de la manifestation organisée en septembre dernier par l'AFL-CIO devant la Maison Blanche est un indicateur certain ; Reagan rassemble de plus en plus de contestataires contre lui. Les minorités noires, portoricaines..., mais aussi les chô-

meurs, les vieillards se mobilisent pour contrer cette «politique sociale». Et il est aisé de rassembler une opposition sur la politique d'un gouvernement qui choisit d'augmenter fortement ses dépenses militaires au moment même où il réduit les revenus de la partie la plus pauvre de sa population. L'opinion américaine devient chaque jour plus perméable et plus sensible aux arguments de ceux qui montrent comment l'administration met en balance le beurre et les canons, les distributions alimentaires gratuites dans les écoles et le financement d'un nouveau bombardier ou des missiles MX. Et, selon un sondage Louis Harris, 79 % des Américains préféreraient diminuer les crédits militaires plutôt que supprimer les services sociaux.

La contestation croissante rencontrée par Reagan pourrait bien se radicaliser. D'aucuns estiment en effet que l'été sera chaud dans les grandes villes en 1982, quand des ghettos et quartiers pauvres, viendront les manifestations et les émeutes de ceux que l'on est en train de rejeter dans la misère ou d'affamer.

Il se pourrait également que la politique ultra-conservatrice menée par Reagan et son administration rencontre une certaine opposition du Congrès américain. Celui-ci en effet ne peut pas rester indifférent à ce qui n'est aujourd'hui encore qu'un fort mécontentement, mais qui pourrait se transformer en véritables batailles de rues dans quelques mois. Il est important de dire au Président le

plus décontracté de la planète qu'il n'arrêtera pas ce mouvement en jouant d'une étoile de shériff, et qu'il lui appartient d'empêcher la dégradation d'une situation qui à très court terme se révélerait explosive.

Faciliter le retour au pays

L'un des handicaps les plus lourds rencontrés par les pays du tiers-monde sur le chemin du développement, est leur pauvreté absolue en cadres, techniciens et spécialistes de tous ordres. Or l'ONU estime aujourd'hui à 400 000 le nombre de ces techniciens, médecins et ingénieurs, originaires du tiers-monde, qui se sont installés dans les pays industrialisés, après y avoir effectué des études supérieures.

L'Organisation Mondiale de la Santé estime, pour sa part, que plus de 6 % de l'effectif médical travaillant dans les pays industrialisés, sont issus de pays du tiers-monde. Constatant la richesse potentielle que représentent ces cerveaux exilés, les Nations Unies ont lancé, sous l'égide du PNUD, un plan qui vise à promouvoir le retour de ces spécialistes dans leurs pays respectifs. Une quarantaine d'Etats sont concernés par le programme «TOKTEN» (sigle des initiales anglaises signifiant transfert des connaissances techniques par recours à des ressortissants expatriés). L'objectif est relativement modeste : on demande à ces experts de participer durant une période déterminée, à un projet de développement en cours dans leur

pays d'origine. Selon les responsables du programme, les résultats sont plutôt encourageants et déjà des institutions spécialisées comme l'O.I.T. commencent à s'intéresser au «TOKTEN».

Les limites de ce plan sont évidentes et il ne faut pas en attendre une réimplantation définitive des experts, pourtant si indispensable au développement de la plupart des pays du tiers-monde. Les causes de l'échec de ces «greffes» et du caractère souvent définitif de cet exode sont d'ordre politique aussi bien qu'économique. Les dirigeants d'un certain nombre de PVD n'envisagent qu'avec méfiance le retour de ces «élites», perçu comme un danger pour leur pouvoir. D'autre part, les formations dispensées dans les pays occidentaux aux ressortissants des PVD, sont rarement utilisables telles qu'elles, dans leurs pays d'origine. Tous ceux qui font des études supérieures, rencontrent le même problème : leur pays économiquement sous-développé ne peut leur offrir un emploi correspondant au niveau qu'ils ont atteint. Ils choisissent alors la solution de facilité (et la plus rémunératrice) qui consiste à intégrer le système qui les a formés. Si certains d'entre eux acceptent, pour une durée déterminée, ce que l'on peut appeler une déqualification (un spécialiste de chirurgie cardiaque qui animerait un dispensaire médical...), ils entendent également pouvoir utiliser pleinement leur savoir, leurs compétences et réaliser une carrière... et l'exode continue.

Pour lutter contre les résistances des pouvoirs en place et contre leur méfiance à l'égard des cadres formés à l'étranger (qui pourraient animer une opposition à leur régime), la solution la plus radicale est certainement celle qui consiste à former sur place les cadres dont ces pays ont besoin. En supprimant l'exode, on supprimerait d'un coup tous les obstacles au retour. Mais la mise en route de programme de formation à domicile de ces cadres, ingénieurs, techniciens, etc... exige une période de transition. Et durant cette période, il faut parallèlement à des programmes «type TOTKEN» étudier les moyens de mettre en place des filières plus adéquates dans les PID, des formations qui correspondraient mieux aux besoins des PVD. L'OMS constatant le manque de personnel médical dans les pays du tiers-monde, préconise la formation dans les pays occidentaux d'auxiliaires médicaux, qui seraient moins «qualifiés» qu'un médecin, mais qui, d'une part, seraient aptes à fournir aux populations les soins de base et, d'autre part, n'hésiteraient pas à retourner dans leurs pays une fois leur formation terminée.

Pour permettre l'intensification d'un retour au pays définitif, il convient donc de promouvoir deux types d'actions différents :

- 1°) adapter les formations aux besoins des PVD ;
- 2°) pratiquer une véritable politique d'incitation au retour, pour les «cadres supérieurs».

De nombreux cadres occidentaux en

poste dans les PVD pourraient être, en effet, remplacés par des cadres autochtones qui présentent sur ces derniers l'avantage de connaître situation et milieu, et qui, par conséquent, pourraient se révéler plus efficaces. Il appartient, à nous Occidentaux en coopération avec ces

PVD, de faciliter par tous les moyens (y compris financiers), le retour au pays de ces cadres du tiers-monde, en généralisant dans un premier temps les mesures de type TOKTEN et en encourageant la mise au point de programmes plus ambitieux.

autogestions

revue trimestrielle



Présente, analyse et compare régulièrement tout ce qui se fait et se dit sur l'autogestion, des anticipations les plus audacieuses aux expérimentations sociales les plus ponctuelles.

Abonnements

	Individuel	Institutions
France	100 F	120 F
Etranger	110 F	140 F

Vente au numéro en librairie

✂

Bulletin d'abonnement à retourner aux Editions Privat, 14, rue des Arts, 31000 Toulouse

M.

Adresse :

Désire s'abonner à **autogestions** pour 1981 et règle ci-joint la somme de : F.

Signature

Analyses critiques

TOURAINÉ A., DUBET F., HEGEDUS Z., WIEVIORKA M. . — *Le pays contre l'Etat, luttés occitanes.* — Paris, Le Seuil, 1981. — 319 p. (coll. *Sociologie permanente*)

En 1978, Alain Touraine publiait «La Voix et le Regard» ; il définissait des principes théoriques et méthodologiques qui trouvèrent leur application dans les études sur la «Lutte étudiante» et «La prophétie anti-nucléaire». L'ouvrage publié aujourd'hui participe des mêmes orientations. Comme la lutte étudiante, des femmes ou le mouvement anti-nucléaire, la contestation régionale atteste l'existence de forces méconnues ou ignorées qui travaillent, dans nos civilisations techniciennes, une société en gestation.

Le mouvement occitan n'est pas étudié à travers les textes qui prétendent exprimer ses objectifs, ni même à travers son histoire ; on ne recherche pas non plus, grâce à des enquêtes ou à des interviews, à saisir des opinions individuelles ou collectives. Les conduites de l'action collective apparaissent généralement comme des réponses à des situations données ; A. Touraine part d'une conception totalement différente : l'action collective recèle des orientations et des choix qui produisent une situation sociale porteuse d'avenir. L'acteur collectif participe à un conflit social dont l'enjeu est la direction de l'historicité. La méthode dite de «l'intervention sociologique» se définit par le rôle et l'objectif des chercheurs : intervenir activement «pour renverser la relation de l'acteur et de la situation et faire apparaître la capacité qu'a l'acteur de se conduire en producteur de situation.»

Cette méthode crée une situation fort difficile pour le chercheur : celui-ci ne peut ni s'identifier à l'idéologie des acteurs, ce qui s'opposerait à son effort d'analyse, ni rester en position «objective», car une telle attitude ferait retomber le groupe au niveau des réponses à une situation. De nombreux sociologues critiquent «l'intervention sociologique» en affirmant qu'elle fait dire aux acteurs dont on étudie les conduites ce que souhaite le chercheur.

«Le pays contre l'Etat» infirme une telle critique. Après analyse, les chercheurs ont dégagé l'hypothèse que le «mouvement occitan» se présente comme la recherche d'une synthèse entre la fidélité à un passé culturel et his-

torique et la lutte contre le sous-développement. Or les divers groupes — ceux de Toulouse, de Limoges, de Narbonne, de Montpellier — où se poursuivaient les auto-analyses guidées, tout en reconnaissant la validité d'une telle hypothèse, furent tous amenés à conclure que le mouvement occitan n'est pas parvenu à effectuer la synthèse entre le nationalisme et «le développementisme».

Une telle conclusion, si elle démontre que «l'intervention sociologique» n'est pas une «persuasion clandestine» revêt en même temps une signification importante pour comprendre la situation française actuelle. Le mouvement occitan ne cherche pas à construire un Etat national ; il conteste un Etat centralisateur, qui, au nom de la concurrence internationale, constitue une sorte de «force de frappe» économique, efficace et dynamique, au détriment de vastes secteurs considérés comme une «réserve territoriale», à la productivité et aux rémunérations plus faibles. L'échec du mouvement occitan réside dans le fait que ce mouvement «est à la fois appel à la spécificité occitane et refus du déchirement de la République».

La signification de cette dualisation croissante de la société française, révélée au travers de l'impuissance du mouvement occitan, peut aider le reste des Français à définir une problématique nouvelle. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que de signaler une conception dangereuse de l'intégration nationale et de poser un problème dont l'actualité n'échappera à personne : comment «associer la modernisation de la société française au respect de la diversité et de l'autonomie de ses composantes.»

Louis Arénilla.

CHATELET, François et PISIER-KOUCHNER, Evelyne — *Les conceptions politiques du XX^{ème} siècle.* — Paris, PUF, 1981. — 1088p. (coll. *Thémis*)

Cet ouvrage est un élément d'un ensemble qui comprendra deux autres parties ; l'une traitera des principes fondamentaux du politique et de leur mise en pratique durant le Moyen Age, l'autre sera consacré à l'examen de la période comprise entre la Renaissance et la fin du XIX^{ème} siècle. Si donc le temps historique est pris comme cadre d'étude, il n'est cependant pas question de faire l'histoire des doctrines politiques ; il s'agit de présenter pour telle période, les conceptions politiques qui se manifestent, soit dans une réflexion exprimée, soit dans les événements et institutions de l'époque. Ainsi «Les conceptions politiques du XX^{ème} siècle» couvrent-elles un large domaine de pensées et de faits dont la richesse exubérante est attestée aussi bien par la quantité de noms cités, accourant de tous les continents, que par l'évocation des grands faits de notre temps : la colonisation, les guerres, la constitution des Etats totalitaires, l'émergence de nouvelles patries, etc. Ce

sont les années 80 de ce siècle qui sont visées et, par conséquent, sont rejetées de cet ouvrage toutes les conceptions que les philosophes, historiens ou politologues du XX^{ème} siècle ont pu se faire des régimes passés.

Malgré cette exclusion, la somme des éléments pris en compte est volumineuse ; le refus d'établir une histoire des doctrines – sans doute Saint Augustin, Locke, Hegel, Marx et bien d'autres sont évoqués pour expliquer influences et filiations – exigeait un parti-pris méthodologique de présentation. Les auteurs ont délibérément choisi de faire de cet ouvrage une problématique de l'Etat. Ils ne cherchent pas à démontrer le bien-fondé de l'Etat ou sa nuisance, à faire une apologie ou une critique ; ils partent d'un fait patent, la pérennité de l'Etat ; ils ne prétendent même pas que cette existence constitue la question essentielle ; ils estiment seulement commode de centrer leur réflexion sur l'Etat.

On ne sera donc pas étonné des titres donnés à chacune des cinq parties de l'ouvrage. La première, «l'Etat Gérant» correspond aux formes et aux doctrines libérales d'une société toute imprégnée d'humanisme (chrétien, républicain, socialiste), de réflexions et d'attitudes réformistes. La seconde, «l'Etat Parti», familiarise le lecteur avec les questions doctrinales et les bouleversements institutionnels issus de la spéculation marxiste. L'exposé de la critique de l'Etat bourgeois par les théoriciens marxistes et la présentation des thèmes de discussion qui divisent le courant révolutionnaire – dictature du prolétariat, organisation du parti, renforcement de l'Etat, le socialisme dans un seul pays – éclairent utilement la signification de nombreux événements contemporains : le titisme, le stalinisme, la déstalinisation, la crise trotskiste, l'eurocommunisme, la dissidence hongroise, etc. La troisième partie, «l'Etat Nation», rassemble tout ce qui peut inspirer, légitimer et nourrir la volonté de conforter l'identité nationale. Parmi les thèmes d'études, le colonialisme, celui qui a sévi jusqu'à la deuxième guerre mondiale et celui qui lui succède dans le partage du monde entre les super-puissances, l'expansionnisme du national-socialisme et du fascisme, la constitution du tiers-monde et les guerres de libération, le rôle de la religion dans la production du fait national (judaïsme, islamisme) voisinent avec l'examen des positions internationalistes qui firent l'objet des discussions de la II^{ème} et III^{ème} Internationale. Les deux dernières parties, «l'Etat Savant» et «l'Etat en question» – cette dernière partie est la plus développée de l'ouvrage – apportent une information riche et très bien mise à jour, sur des problèmes capitaux de cette fin de siècle, entre autres la rationalité scientifique, le totalitarisme, la bureaucratie.

Le plan suivi dans ce livre peut être discuté ; il a le mérite, toutefois, sans être véritablement chronologique, d'évoquer au moment opportun, les connaissances nécessaires pour comprendre un mouvement, un régime, l'installation d'une doctrine. Beaucoup d'auteurs sont cités, leur position explici-

tée avec clarté, une clarté parfois simplificatrice ; la théorie de la propriété chez Locke en est un exemple.

Mais l'ouvrage de F. Chatelet et d'Evelyne Pisier-Kouchner est un instrument précieux pour la compréhension du monde actuel et du monde à venir ; il est regrettable que l'index des noms et des thèmes ne soit pas plus systématique et complet.

Louis Arénilla

NUSBAUMER, Jacques. — *L'enjeu du dialogue Nord-Sud, partage des richesses ou guerre économique.* — Paris, Economica, 1981. — 258 p.

Haut fonctionnaire au GATT, J. Nusbaumer a une riche expérience des principaux aspects de la coopération internationale, acquise à l'ONU, à l'AELE, à la Banque mondiale et dans l'administration fédérale suisse. Plutôt qu'une nouvelle description des problèmes du développement du tiers-monde ou un exposé de ses revendications essentielles, il décrit de manière très claire, précise et souvent lumineuse, les enjeux des principales questions débattues dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

D'abord *l'aspect commercial*. C'est bien l'une des questions essentielles. Organisation des marchés des produits de base, évolution des termes de l'échange, programme intégré de la CNUCED. Les descriptions sont fort amples, les explications toujours claires. La stabilisation des prix des produits de base, objectif primordial des pays en développement, n'est pas d'un accès aisé, nous dit-il. Tous les produits ne se prêtent pas aux techniques des accords internationaux comportant stockage et interventions sur les marchés. Souvent, les producteurs se situent en position concurrentielle ; quant aux consommateurs ils restent pour la plupart attachés au maintien des règles de marché. Aussi les accords de stabilisation existants à l'heure actuelle sont en nombre réduits (une demie douzaine sur 33 produits principaux recensés par la CNUCED). Le Fonds commun sur lequel l'accord est intervenu en 1980 tarde à se mettre en place, d'ailleurs ses dispositions et moyens d'action apparaissent limités. Constat, on le voit, assez sombre qui justifie d'autant plus que l'on redouble d'efforts dans ce domaine vital pour assurer la survie de maintes économies du tiers-monde.

Le *développement industriel* du tiers-monde, même s'il est lent et s'il est loin d'être généralisé pose avec acuité les problèmes redoutables d'une division internationale du travail fonctionnant au profit de tous et de l'adaptation du système commercial mondial. La marge est étroite entre la nécessaire adaptation de toutes les entreprises à une concurrence exacerbée de tous côtés et les multiples tentations protectionnistes si un traitement différencié des PVD est nécessaire, et ce pour de longues années encore, pour prendre en compte leur situation particulière. Les plus développés d'entre eux, les

NPI (nouveaux pays industrialisés), devraient mieux s'intégrer au système du GATT. Ils en tireraient certains avantages en participant à un système multilatéral et interdépendant rénové.

Dans une deuxième partie J. Nusbaumer traite sous le vocable «le débat élargi» quelques points fondamentaux : essentiellement du pétrole, des transferts de technologie, des flux financiers et de l'endettement. Les données principales de la *crise pétrolière* sont bien retracées. Le rattrapage des prix du pétrole a opéré une ponction de 1,5 % sur les PNB des pays industrialisés mais les consommateurs n'ont pas diminué d'autant le niveau de leurs achats, d'où il est résulté de graves déséquilibres financiers. Pour y remédier en partie, il plaide pour un meilleur recyclage des «pétrodollars» notamment en leur offrant des obligations d'Etat à rendement indexé.

Quelques vues intéressantes sont exprimées sur le *transfert des technologies*. On aurait tort d'élever des barrières au libre transfert des techniques. Celles-ci ne sont pas une matière première (ce n'est pas notre pétrole). Une plus large diffusion permettra d'accroître le niveau général de prospérité dont tous les pays pourront bénéficier. Mais le problème reste posé de savoir si l'Etat peut intervenir pour favoriser une plus large diffusion vers les PVD et leurs entreprises. J. Nusbaumer a raison de rappeler que le phénomène des multinationales intéresse au premier chef les pays développés. Aux environs de 1975, seul le quart des investissements directs était localisé dans les PVD. Vecteur d'innovation et parfois bouleversant des structures économiques, la multinationale n'en produit pas moins des effets d'entraînement puissants au sein d'économies plus faibles. D'où la nécessité de mieux les réguler au plan international, on n'en disconvient pas.

J. Nusbaumer expose avec clarté et hauteur de vues les données principales sur les *flux financiers et la dette publique*. Il décrit les tendances récentes de l'aide et les doléances des PVD visant à en accorder le montant et à en améliorer la qualité. L'aide publique au développement (toutes sources confondues) a atteint en 1979 un montant de 28 milliards de dollars et selon les estimations de la Banque Mondiale elle devrait être en 1985 de 42 milliards. On se souvient que par rapport à ces évolutions tendanciennes Fidel Castro a proposé, en octobre 1979, un supplément annuel de 25 milliards sous forme de dons et de prêts à long terme à bas taux d'intérêt. Chiffre bien difficile à atteindre dans la conjoncture actuelle. C'est donc de plus en plus sur la qualité de l'aide que se reportera le débat : déliement progressif, augmentation de la part de l'aide-programme par rapport à l'aide-projet, amélioration de ses conditions. Dans l'avenir, l'investissement direct occupera une place croissante dans les flux internationaux de capitaux. Mais il conviendra pour ce faire d'améliorer le climat financier et lui offrir certaines garanties. Il est paradoxal de constater que depuis le début des années 70 les trois quarts des investissements mondiaux dans la prospection minière ont eu lieu dans 3

ou 4 pays industrialisés, alors que les possibilités de découverte sont bien supérieures dans les PVD. On s'est beaucoup ému de la montée de l'endettement des PVD. Parfois des situations graves se présentent mais J. Nusbaumer ramène le problème à de plus justes proportions. En moyenne pour tous les PVD le service annuel de la dette, l'amortissement du capital plus intérêt sur PNB étaient en 1979 de 3,9 % ; si l'on calcule le ratio par rapport aux exportations de biens et services on obtient de 11,5 % à 16,3 % selon que l'on inclut ou non les dettes du secteur privé. La situation lui semble donc supportable dans l'ensemble, surtout si l'on pense que cinq pays (Argentine, Brésil, Espagne, Mexique et Vénézuéla) ont contracté près de la moitié de l'encours de la dette privée des PVD. Des améliorations sont néanmoins nécessaires et la situation risque de devenir de moins en moins supportable. Elles doivent porter sur les conditions de fonctionnement du système monétaire international. L'auteur n'en disconvient pas. L'effort à entreprendre reste donc immense et de longue durée.

Il aborde enfin quelques autres problèmes-clefs : la persistance de taux élevés d'inflation, la situation des transports maritimes où se posent les questions d'une plus grande participation des PVD au trafic des pavillons de complaisance et de l'état de la construction navale. Les perspectives d'exploitation des fonds marins promettent d'avoir des effets négatifs sur les cours d'un certain nombre de minéraux rares (manganèse, cobalt, surtout cuivre et nickel).

Le dialogue Nord-Sud est parsemé d'incompréhensions réciproques, de frustrations et parfois d'illusions amères. Un large fossé sépare encore les pays industrialisés et les pays en développement. Les résultats concrets sont trop rares ou limités. Est-ce à dire que la volonté de coopération du Nord fasse défaut ? On peut le penser, en observant les hésitations ou les présupposés de l'Administration Reagan. Mais en cette matière l'essentiel est de faire preuve de réalisme et de compréhension, pense l'auteur. On n'échappera pas cependant aux tiraillements et à l'exploitation des rapports de force. J. Nusbaumer défend pour sa part les thèses d'un libéralisme honnête et lucide. Il prône avec brio pour des réformes raisonnables. Il écarte comme irréaliste toute une série de propositions comme la réduction des budgets d'armement, l'institution d'un impôt mondial, l'annulation des dettes ou le transfert gratuit des technologies. Mais bien d'autres mesures devraient être adoptées pour améliorer les conditions du développement, voire assurer la simple survie de vastes populations. C'est un véritable impératif. L'analyse sereine de l'auteur nous y conduit et nous indique certaines des voies à emprunter. Et c'est déjà une bonne base de départ susceptible d'alimenter de longues discussions.

Eugène Berg

Comptes rendus

- **ADENIRAN, Tunde.** — Nuclear Proliferation and Black Africa. — in *Third World Quarterly*, vol. 3 n° 4, octobre 1981.

Pour faire face à la menace d'une bombe atomique sud-africaine, un nombre croissant d'Etats africains tente de développer des programmes les conduisant à devenir eux aussi des puissances nucléaires. Pour pouvoir négocier ou «dissuader», ils savent qu'il leur faut être au moins aussi forts que leurs adversaires. Démontant les mécanismes de cette logique de la prolifération, l'auteur souligne les limites des contrôles du nucléaire «civil», et met en évidence les faiblesses des stratégies et théories militaires des grands actuels, prévoit le déclin de la force des traités existants. La conclusion est pessimiste, les risques de guerres nucléaires limitées ou généralisées sont de plus en plus importants, le monde s'enfoncera plus profondément durant les prochaines décennies dans ce qu'il appelle l'ère nucléaire.

- **L'aménagement du temps de travail.** — in *La semaine sociale Lamy*, n° 80, 14 septembre 1981

Dans ce dossier très complet sur l'aménagement du temps de travail, on trouve dans une première partie une présentation des différentes modalités possibles : horaire variable, semaine comprimée, travail posté et 5^e équipe, temps partiel, étalement des congés et diminution progressive du temps de travail en fin de carrière. Sont illustrées dans une seconde partie quelques modalités pratiques de politiques globales d'aménagement du temps, et enfin les auteurs présentent une analyse des problèmes soulevés par la mise en place de ces diverses formes d'aménagement du temps de travail dans les entreprises.

- **Association française de recherche sur la paix (sous la direction de Alain Joxe).** — *Demain la guerre ?* — Paris, Economie et humanisme et les éditions ouvrières, 1981. — 248 p.

La crise nous conduit-elle vers une troisième guerre mondiale ? Tel était le thème sous-jacent aux travaux du premier colloque de l'Association française de recherche sur la paix dont l'ouvrage en référence rend compte. Après un bilan de la crise mondiale et des dangers de guerre liés aux déséquilibres économiques entre les deux blocs, sont examinées plus ou moins en détail les crises, économiques et politiques, spécifiques à l'Est et à l'Ouest : crise de confiance du modèle américain, blocages internes de la société soviétique et ébranlement du système de domination de l'URSS sur l'Europe de l'Est.

Dans deux autres parties de l'ouvrage, sont passés en revue, d'une part l'enjeu politique et économique majeur que constitue la question allemande, d'autre part les risques de conflits localisés dans les franges méridionales du continent européen. Enfin, le point est fait sur la question controversée des équilibres stratégiques et militaires en Europe. Huit conclusions se dégagent de ces travaux : 1/la crise actuelle du capitalisme est pour l'instant moins porteuse de guerre que de «menace de guerre», 2/l'Allemagne est décisive, 3/la crise de l'URSS n'est pas la même que la crise de l'Ouest, 4/les traits particuliers de la crise économique interne aux Etats-Unis entraînent la crise occidentale vers une crise de leadership politique que les Américains chercheront à compenser par des épreuves de force, 5/la course aux armements peut être freinée à partir de l'Europe occidentale, 6/face à l'érosion de la dissuasion, la sécurité peut être maintenue par la détente, 7/la poussée vers un armement plus «batailleur» que dissuasif n'est pas en soi une cause de guerre, 8/il existe déjà une interaction politico-économique entre les deux parties de l'Europe qui échappe totalement au principe de polarité de la guerre froide (ou de la détente).

- **BARRERE, Martine.** — *Le nucléaire, l'énergie qui mène à la bombe.* — in *La Recherche*, n° 127, novembre 1981

Les conclusions de ce court dossier sont pessimistes mais semblent réalistes, « la bombe » est aujourd'hui à la portée de tous ou du moins du plus grand nombre, car il n'existe pas de verrou technique qui empêcherait le transfert de l'atome civil à l'atome militaire. Démontant les filières d'accès à l'atome nucléaire, l'auteur démontre que toutes les installations civiles peuvent être détournées à des fins militaires. La prolifération semble inéluctable, et ce sont les Etats industrialisés qui sans aucun doute en portent la responsabilité ; par intérêts économiques ou politiques, ils livrent une technologie « civile » avec un seul garde fou, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Montrant combien la fiabilité des contrôles de l'AIEA est faible, l'auteur analyse d'autre part les facteurs qui tendent à prouver que des dizaines de pays du Sud atteindront bientôt le stade de l'indépendance technologique vis-à-vis du Nord, et donc qu'ils pourront bientôt se passer de l'AIEA et produire sans obstacle aucun toutes les bombes qu'ils voudront.

- **COLARD, Daniel, FONTANEL, Jacques, GUILHAUDIS, Jean-François.** — *Le désarmement pour le développement : dossier d'un pari difficile.* — Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1981. — Cahier n° 19, 168 p.

Le projet de la conversion des ressources vouées aux armements, à la guerre, au service de la paix et du développement soulève une série de questions complexes que ce dossier se propose d'examiner. Ainsi du point de vue économique, les auteurs se demandent quel est le statut des dépenses militaires : peut-on, sans nuances, les considérer comme du gaspillage ? Est-il possible, et comment, de reconverter à des usages pacifiques les ressources, les dépenses militaires ? A quelles conditions le transfert aux PVD sera-t-il profitable ? Quant au point de vue politique, les principales questions posées sont les suivantes : comment imaginer, construire un mécanisme de mise en œuvre du désarmement pour le développement et à qui confier la gestion de ce mécanisme ? Le système international actuel peut-il accepter pareille entreprise ? L'examen de ces questions permet de mesurer la nature et la dimension des obstacles et notamment le risque existant que le lien désarmement-développement au lieu de profiter à l'un et à l'autre, ne leur soit néfaste à tous deux.

- **CUVILLIER, Rolande.** — *Vers la réduction du temps de travail.* — Genève, Bureau International du Travail, 1981. — 173 p.

La présente étude porte sur les incidences économiques et sociales de la réduction éventuelle du temps de travail dans les pays industrialisés à économie de marché. Mais il n'est question que de l'incidence des mesures suivantes : réduction de la durée du travail normale et maximale (compte tenu des heures supplémentaires), extension des congés annuels payés et raccourcissement de la vie active par abaissement de l'âge normal de la retraite, ces mesures pouvant être prises par voies législative, administrative, conventionnelle ou autrement. Il ressort des différentes analyses que de fortes réductions du temps de travail seraient nécessaires pour permettre un découpage du travail à accomplir en un beaucoup plus grand nombre d'emplois et pour susciter des mutations des modes de vie propres à donner éventuellement un coup de fouet aux économies industrielles en difficulté. Mais il semble aussi que plus les réductions seraient fortes et rapides, plus les risques de blocage seraient grands, avec le risque d'aboutir à des résultats opposés à ceux qui seraient recherchés, si l'on part de l'hypothèse d'un contexte statique. Des réductions progressives qui s'inscriraient dans des politiques d'ensemble résolument tournées vers l'avenir pourraient aider à sortir de ce dilemme.

- **FELDEN, Marceau.** — *21^e siècle : les nouvelles dimensions du futur.* — Paris, Editions Entente, 1981. — 389 p. (Coll. Antidotes)

21^e siècle : Aurore ou crépuscule ? Renouveau ou déclin ? Succession de bouleversements ou aire de paix ? Il sera ce que l'homme décidera. Tel est le point de départ de l'auteur qui estime que si l'on ne peut structurer réellement et à long terme notre avenir, on peut analyser les événements

passés ou contemporains et, pour ce qui concerne les progrès des sciences et des techniques, prévoir certains grands axes de développement. C'est ainsi qu'il essaie de déterminer les «grandes avenues technologiques» qui marqueront le prochain siècle. Si l'homme doit choisir celles qu'il empruntera, il doit le faire en connaissance de cause et non au hasard des circonstances. De plus, l'auteur observe que, pour avoir lieu, la véritable mutation à laquelle nous sommes conviés devra nécessairement s'accompagner d'une dimension culturelle, dont nos sociétés technologiques actuelles ne sont pas parvenues à se doter, à l'Est comme à l'Ouest.

- **LAGADEC, Patrick.** — *La civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale.* — Paris, Le Seuil, 1981. — 244 p.

Patrick Lagadec est l'auteur d'une thèse de doctorat publiée en début d'année par Futuribles sous le titre «le risque technologique majeur». Avec «la civilisation du risque», c'est une version grand public de cette thèse qui vient nous rappeler que le risque technologique majeur est un problème nouveau et d'une extrême gravité : en effet, de grandes agglomérations, de vastes zones, sont aujourd'hui sous la menace de graves destructions, contaminations, évacuations. Et les causes de désastre sont multiples. P. Lagadec explore le problème, examine de quelle façon il est ou n'est pas pris en charge actuellement, s'interroge sur les exigences nouvelles que la société technico-scientifique doit s'imposer à elle-même si elle veut réunir les conditions de son développement. Problème de survie, problème de liberté : un nouveau cri d'alarme dont l'utilité n'est plus à démontrer.

- **LESOURNE, Jacques.** — *Les mille sentiers de l'avenir.* — Paris, Seghers, 1981. — 377 p. (Coll. Les visages de l'avenir).

Sur la base des travaux de l'équipe d'Interfuturs qu'il a dirigée à l'OCDE, Jacques Lesourne se livre à une réflexion personnelle sur le futur, en inventariant le plus complètement possible les menaces auxquelles nous sommes confrontés, mais aussi les «planches de salut» qu'il ne tient qu'à nous de saisir. Il recense aussi les cinq défis de la fin du siècle : tiers-monde, puissance militaire de l'URSS, concurrence entre les pays développés, demandes sociales nouvelles et relations avec l'écosphère. Jacques Lesourne, prenant le contre-pied du Club de Rome, ne croit pas aux limites physiques de la croissance, mais pense qu'à l'issue de la période de transition que nous traversons, une autre forme de croissance prédominera. Deux scénarios nous sont proposés : celui des ruptures et celui des continuités. Ce dernier, beaucoup plus probable selon l'auteur, verra un nouveau consensus dans les pays développés qui favorisera un changement du contenu de la croissance. Livre foisonnant d'idées à mettre en pratique d'urgence. (Analyse critique à paraître dans un prochain numéro)

- *L'enjeu démographique. Essai collectif.* — Edition de l'Association pour la Recherche et l'Information Démographique, Paris, 1981.

Dans l'évolution de nos sociétés, les problèmes de population sont insuffisamment mesurés et pris en compte. Est-ce un refus de voir ? L'attitude malthusienne de certains progressistes est-elle en cause ? Le conformisme ambiant nous aveugle-t-il ? La démographie serait-elle une science trop lointaine et hautaine ? «L'enjeu démographique» répond à ces questions en regroupant les interventions faites lors d'un colloque organisé à Meudon sous la présidence d'Alfred Sauvy. On trouve également dans ce dossier des données importantes sur la population de la France, une analyse des conséquences économiques de la dénatalité et des propositions d'actions.

- **SPETH, Gus.** — *Global Energy Futures and the Carbon Dioxide Problem.* — in *Boston College Environmental Affairs Law Review*, 9.1 (1980-1981) 1.11

Version condensée d'un rapport de 92 pages portant le même titre que l'on peut se procurer auprès du Council on Environmental Quality (722 Jackson Pl. NW, Washington), qui décrit les effets climatiques et socio-économiques potentiels d'un réchauffement global de 3° C résultant d'un doublement de CO₂ dans l'atmosphère.

L'auteur se livre ensuite à une analyse comparative de scénarios portant sur différents carburants fossiles. Un taux de croissance relativement bas de la consommation de carburants fossiles durant la prochaine décennie, combiné avec une utilisation plus rationnelle de l'énergie, permettrait le développement de sources d'énergies alternatives. Il fait en conclusion les recommandations suivantes : il faut donner la priorité absolue au problème du CO₂ dans les programmes de politique énergétique des Etats-Unis, développer les économies d'énergie et les énergies renouvelables, entreprendre ou renforcer les efforts de coopération internationale sur les problèmes posés par le CO₂.

• **State and Local Government in Trouble.** — in *Businessweek*, 26 octobre 1981.

La véritable révolution lancée par Reagan sera-t-elle un succès ? Le test le plus fiable de la «Reaganomic» se situe au niveau local et au niveau des Etats. Le Président allège le fardeau de l'Etat fédéral pour le placer sur les gouvernements locaux au moment où ceux-ci voient leurs revenus diminuer et leurs capacités d'emprunts se réduire fortement. Les problèmes mis en évidence dans ce dossier sont si importants que l'on voit se dessiner une véritable crise du «state and local government». Les auteurs montrent l'ampleur de cette crise, et examinent ses implications sur la croissance économique, sur les rivalités croissantes entre les régimes, ainsi que ses impacts politiques et sociaux potentiels.

• **STOFFAES, Christian.** — *La logique profonde du marché pétrolier mondial. (Seconde partie).* — in *Chroniques d'actualité de la SEDEIS*, tome XXV, n° 17, 1^{er} octobre 1981

Dans une première partie, l'auteur a réalisé une analyse du monde pétrolier, à l'aide des instruments conceptuels de la théorie économique néo-classique et de la concurrence parfaite. Constatant l'insuffisance de cette approche, il fait appel à d'autres instruments d'analyse : ceux des cartels et de la théorie des jeux, et présente deux modélisations du marché mondial du pétrole. Il en tire des conclusions pratiques sur ce que pourrait être le contenu d'un accord énergétique multilatéral au niveau mondial : accord sur un niveau de prix du pétrole garanti à long terme, garantie de la stabilité du prix par un mécanisme de stockage international, garantie par les pays industrialisés d'un niveau minimum de rentabilité réelle positive pour les surplus financiers des pays de l'OPEP à excédents structurels.

• **The Global 2000 Report to the President. Volume 3, The Government's Global Model.** — Council on Environmental Quality, U.S. Department of State, Washington, U.S. Government Printing Office, 1981. — 401 p.

Ce troisième volume du rapport «Global 2000» présente les données de base concernant les modèles sectoriels à long terme utilisés par le Gouvernement américain pour projeter les tendances globales dans les domaines de la population, des ressources et de l'environnement. Ces modèles ont constitué la base des projections réalisées pour l'étude «Global 2000» (voir *Futuribles*, n° 36 et n° 44).

• **THUILLIER, Pierre.** — *Les biologistes vont-ils prendre le pouvoir ? La socio-biologie en question. I. Le contexte et l'enjeu.* — Paris, Editions Complexe, 1981. — 327 p. (Coll. «de la science»)

Pour l'auteur, maints socio-biologistes manifestent de grandes ambitions, sont enclins à devenir des «moralistes», des planificateurs et des politologues universels. «Peut-être pas demain, mais après-demain, ils auront analysé tous nos mécanismes, élucidé tous les mystères de nos gènes et de nos neurones, découvert «objectivement» nos fins ultimes et mis en place tous les moyens nécessaires au téléguidage historique de l'espèce humaine, voire au remaniement de sa structure physique». Alors devant ces promesses de biologie intégrale, l'auteur entend étudier les infrastructures proprement scientifiques de cet «édifice doctrinal», mais commence avec ce premier volume par définir la situation socioculturelle de la «nouvelle biologie» : il montre pourquoi il est peut-être urgent de mettre au jour le caractère idéologique de ses «messages».

Vient de paraître

(extrait du bulletin mensuel de bibliographie prospective
réalisé par l'Association Internationale Futuribles)

- ASSOCIATION MAROCAINE DE PROSPECTIVE. — *Développement et Prospective*, Séminaire de Beni-Mellal (Maroc) 21-22 mars 1980. — Rabat, Association Marocaine de Prospective, 1981. — 323 p.
- GARRIGOU, Marcel. — *L'assaut des consommateurs, pour changer les rapports producteurs, vendeurs, consommateurs*. — Paris, Aubier / Flammarion, 1981. — 288 p.
- JANGER, Allen R. — *External Challenges to Management Decisions : a Growing International Business Problem*. — New-York, Conference Board, 1981. — 68 p.
- KUKLINSKI, A. (ed.). — *Polarized Development and Regional Policies*. — The Hague, Mouton Publishers, 1981. — 517 p.
- LANDIER, Hubert. — *Demain, quels syndicats ? Essai sur la crise du syndicalisme français*. — Paris, Librairie Générale française, 1981. — 510 p.
- LARGE, Martin. — *Social Ecology : Exploring Post-Industrial Society*. — Gloucester, Large, 1981.
- LEVY-LEBLOND, Jean-Marc. — *L'esprit de sel. Science, Culture, Politique*. — Paris, Fayard, 1981. — 298 p.
- LITAUDON, Maurice. — *La bataille de la productivité se gagnera dans les usines*. — Paris, Plan Construction, 1981. — 141 p.
- NEMETZ, Peter (ed.). — *Energy Crisis : Policy Response*. — Toronto, Institute for Research on Public Policy, 1981. — 335 p.
- «New Technology : Society, Employment and Skill.» — Report of a Working Party of the Council for Science and Society. — London, Blackrose Press, 1981.
- PALZ, Wolfgang. — *L'électricité solaire*. — Paris, UNESCO, 1981. — 355 p.
- PAPA JUNIOR, José. — *Brasil, o futuro iminente / Brazil, the Imminent Future*. — São Paulo, SENAC, 1981. — 338 p.
- PERROUX, François. — *Pour une philosophie du nouveau développement*. — Paris, Aubier / UNESCO, 1981. — 288 p.
- SAMIR, Amin. — *L'avenir du maoïsme*. — Paris, Editions de Minuit, 1981. — 149 p. (collection Grands documents).
- SFEZ, Lucien. — *Critique de la décision*. — Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1981. — 400 p.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à Pergamon Press France S.A., 24, rue des Ecoles, 75005 Paris

NOM PRÉNOM

ORGANISATION (ou PROFESSION)

ADRESSE

..... TÉLÉPHONE

Vous prie d'enregistrer abonnement (s) à la revue FUTURIBLES
au prix unitaire annuel de :
France : FF270 (TVA 4 % incl.) - C.E.E. : FF270 - Etranger : FF290 - Par avion : FF375
à partir du : 1^{er} janvier 19 *
1^{er} juillet 19 *

RÈGLEMENT (*ayer les mentions inutiles*) :

- ci-joint par chèque bancaire libellé à l'ordre de Pergamon Press France S.A.
- par virement bancaire (Société Générale, Agence G, St Michel,
27 bd St Michel, 75005 PARIS, Compte N° 200.1961.2)
- sur envoi d'une facture

DATE

Signature : ..

* Cocher la case correspondante.

P.S. — Des conditions spéciales sont réservées aux membres de l'Association
Internationale Futuribles (renseignements sur demande à l'Association :
Tél. 222.63.10)

futuribles

TABLE DES MATIÈRES 1981

	Numéro	Page
ALEXANDRE Ariel, BARDE Jean-Philippe <i>Le temps du bruit ou le temps du silence</i>	45	3
AMSELLE Jean-Loup <i>Economie souterraine, économie sans mystère</i>	40	55
AZNAR Guy <i>Tous à mi-temps ou le scénario bleu</i>	48	39
BABEAU André, LEBART Ludovic <i>Conditions de vie et aspirations des Français</i>	43	25
BARDE Jean-Philippe <i>La réparation des dommages à l'environnement : vers la définition d'un nouveau droit</i>	41	17
BARDE Jean-Philippe, ALEXANDRE Ariel <i>Le temps du bruit ou le temps du silence</i>	45	3
BARRE Rémi, BORDET Jean-Pierre, LAMBERT Jacques <i>Le bruit de la circulation dans les villes françaises</i>	45	13
BATTINI Pierre <i>Entreprises de technologie avancée et financement de l'innovation</i>	49	21
BENOUN Marc, SENICOURT Patrick <i>Création d'entreprise : à la recherche d'une politique</i>	49	3
BORDET Jean-Pierre, BARRE Rémi, LAMBERT Jacques <i>Le bruit de la circulation dans les villes françaises</i>	45	13
BOROT Damien <i>Energie et régions. Production et consommation : perspectives 1985-2000</i>	42	75
CATHELAT Bernard <i>Les styles de vie</i>	43	48
CATY Gilbert-François <i>Environnement industriel et associations</i>	44	73
CAZES Bernard <i>L'Etat-protecteur contraint à une double manœuvre</i>	40	5
CHADEAU Ann, FOUQUET Annie <i>Peut-on mesurer le travail domestique ?</i>	50	33
CHASSERIAUX, Jean-Michel <i>Energie-PNB : une croissance sobre est-elle possible ?</i>	42	33
CLAVERIE Maurice, DUPAS Alain <i>L'industrialisation de l'espace : le cas des centrales solaires</i>	45	57
CLAVERIE Maurice, DUPAS Alain <i>L'énergie solaire à l'horizon 2000</i>	46	21
CLAEYS BOUUAERT Ignace <i>Politique fiscale et patrimoine culturel</i>	50	57

Futuribles Décembre 1981

COLIN Jean-François <i>Temps de travail et emploi. Les enjeux d'une réduction de la durée du travail</i>	48	3
CONNORD-LAJAMBE Hélène <i>L'autonomie énergétique du Québec dans une perspective écologique</i> . .	45	33
DELPLANQUE Bernard <i>Temps et statut social</i>	48	71
DUPAS Alain, CLAVERIE Maurice <i>L'industrialisation de l'espace : le cas des centrales solaires</i>	45	57
DUPAS Alain, CLAVERIE Maurice <i>L'énergie solaire à l'horizon 2000</i>	46	21
DROUET Dominique, DURAND Colette, MATHIEU Hervé <i>Durée du travail et utilisation de l'espace, trois images prospectives</i>	48	49
DURAND Colette, DROUET Dominique, MATHIEU Hervé <i>Durée du travail et utilisation de l'espace, trois images prospectives</i>	48	49
ELMANDJRA Mahdi <i>L'africanisation de l'Afrique</i>	41	3
EME Bernard, LAPLUME Yves <i>Les réseaux d'entraide et de solidarité en France</i>	40	46
EME Bernard, LAPLUME Yves <i>Les nouveaux entrepreneurs en France</i>	49	35
EUROFORUM <i>L'Européen en chiffres</i>	43	21
FAUDRY-BRENAC Edith <i>Crise et lutte anti-pollution dans l'industrie</i>	44	51
FILLION Alain <i>Adapter l'enseignement aux disciplines de demain. Le cas de l'informatique et des microprocesseurs.</i>	41	63
F.N.P.E. <i>Le temps social en famille</i>	48	74
GRENON Michel <i>Perspectives énergétiques mondiales</i>	42	3
GROSFELD Irena, SMOLAR Aleksander <i>Economie parallèle en Pologne</i>	40	63
HAENTJENS Jean <i>Energie-Emploi</i>	42	65
HAUTEFEUILLE Annie <i>Le modèle suédois sur la défensive</i>	46	43
HUBER Joseph <i>Projets auto-organisés et réseaux d'entraide</i>	40	31
VIII ^e Plan <i>Perspectives d'emploi dans les services</i>	41	54
LAFERRERE Sylvie, MERLEAU-PONTY Claire, TARDY Anne <i>Le Musée en Herbe ou comment apprivoiser l'art</i>	48	79
LAMBERT Jacques, BARRE Rémi, BORDET Jean-Pierre <i>Le bruit de la circulation dans les villes françaises</i>	45	13

LAPLUME Yves, EME Bernard <i>Les réseaux d'entraide et de solidarité en France</i>	40	46
LAPLUME Yves, EME Bernard <i>Les nouveaux entrepreneurs en France</i>	49	35
LEBART Ludovic, BABEAU André <i>Conditions de vie et aspirations des Français</i>	43	25
LEJEUNE Raymond <i>Entreprise et administration (interview)</i>	44	70
LEMATTRE Patrick <i>Crise ou mutation du syndicalisme français</i>	47	25
LE QUEMENT Joël <i>Robots industriels : stratégies et enjeux</i>	41	33
LEROY Claude <i>Pour la régionalisation du temps</i>	48	60
LETOURNEUR Dominique <i>Le vécu d'une réduction du temps de travail</i>	48	63
MAAREK Gérard <i>Quelques réflexions sur le programme énergie de l'IIASA</i>	42	26
MAIER Hans <i>Les nouveaux entrepreneurs en R.F.A.</i>	49	51
McINES Geneviève <i>Les économies d'énergie. Analyse comparée des politiques allemande, britannique et française</i>	42	48
MATHIEU Hervé, DURAND Colette, DROUET Dominique <i>Durée du travail et utilisation de l'espace, trois images prospectives</i>	48	49
MEISSNER Werner <i>Anti-pollution et emploi</i>	44	42
MENDRAS Henri <i>Diagnostic et prévision en sociologie. La victoire de la gauche était-elle prévisible ?</i>	50	70
MERLEAU-PONTY Claire, LAFERRERE Sylvie, TARDY Anne <i>Le Musée en Herbe ou comment apprivoiser l'art</i>	48	79
MOLTKE Konrad von <i>Economie et environnement</i>	44	3
MONTGOLFIER Jean de <i>Quel avenir pour la forêt méditerranéenne ?</i>	46	3
PASSARIS Solange <i>Les enjeux de la vie associative en France</i>	47	36
PERGLER Peter <i>La télédiffusion interactive</i>	43	65
POMMEREHNE Werner W. <i>Les modes d'évaluation de l'économie occulte. Différentes approches et quelques résultats</i>	50	3
POTIER Michel, SIREYJOL François <i>Coûts et avantages des techniques propres</i>	44	25
RABIER Jacques-René <i>Opinions et attitudes des Européens</i>	43	3
REHN Gösta <i>Les modèles suédois en perspective</i>	46	57

ROBERT Michel		
<i>Du nucléaire dans les conflits locaux...</i>	46	61
ROSANVALLON Pierre		
<i>Etat-providence et société solidaire</i>	47	3
SCARDIGLI Victor		
<i>La durée du travail : quelques comparaisons</i>	48	19
SENICOURT Patrick, BENOUN Marc		
<i>Création d'entreprise : à la recherche d'une politique</i>	49	3
SIREYJOL François, POTIER Michel		
<i>Coûts et avantages des techniques propres</i>	44	25
TARDY Anne, LAFERRERE Sylvie, MERLEAU-PONTY Claire		
<i>Le Musée en Herbe ou comment apprivoiser l'art</i>	48	79
TENIERE-BUCHOT Pierre-Frédéric		
<i>De la participation aux décisions publiques</i>	47	47
TERIET Bernhard		
<i>Temps de travail et partage de l'emploi.</i>		
<i>Expériences et stratégies</i>	48	26
TOURAINE Alain		
<i>Observations sur l'article de Michel Robert</i>	46	80
TRINITY COLLEGE, DUBLIN		
<i>Le bruit, le stress et le travail</i>	45	23
TRINK Claude-Emmanuel		
<i>Le coût de la lutte contre la pollution industrielle</i>	44	10
USA : Les modèles économétriques en question	45	67
VESSERON Philippe		
<i>Conjoncture économique et prévention des nuisances industrielles</i>	44	63
ZUSCOVITCH Ehud		
<i>Décentralisation et mutation industrielle</i>	49	62

futuribles

Revue mensuelle d'Analyse Prévision Prospective de l'Association Internationale Futuribles

Abonnement - France : 270 FF(TVA 4 % inclus)

CEE : 270 FF

Etranger : 290 FF

Le numéro : 25 F

Diffusion, abonnement : Pergamon Press France SA,
24, rue des Ecoles, 75005 Paris

Rédaction : 55, rue de Varenne, 75007 Paris - France

Téléphone : (1) 222.63.10

Association Internationale Futuribles

Fondateur : Bertrand de Jouvenel ; Président : Philippe de Seynes ;
Délégué Général et Secrétaire Général : Hugues de Jouvenel

Objectifs

- Agir comme centre de documentation pour les études sur l'avenir à moyen et long terme : inventaire et évaluation des recherches, collecte et analyse des données, élaboration d'études comparatives et de rapports de synthèse.
- Identifier — avant qu'ils ne deviennent brûlants — les problèmes-clefs de demain : études et recherches sur les différentes évolutions possibles et sur les actions à entreprendre pour éviter les dangers prévisibles, saisir les opportunités qui se dégagent et s'adapter aux transformations irréversibles.
- Assurer une confrontation permanente entre les différentes équipes de recherche et les centres de décision, et faciliter l'échange entre personnes de disciplines, d'idéologies et de pays différents qui — par les faits qu'ils relatent, les idées et les opinions qu'ils avancent — peuvent aider à la compréhension du monde contemporain et aux défis du futur.
- Diffuser les résultats de ces réflexions et de ces recherches par l'édition de livres, revues, bulletins...

Fonction vigie

- **Bibliographie prospective.** Bulletin mensuel d'analyse bibliographique sur les principales études prospectives réalisées dans le monde.
- **Actualités prospectives.** Bulletin mensuel sur les idées et les faits porteurs d'avenir.
- **Synthèse et évaluation de la recherche.** Recension, et évaluation des travaux de prospective, réalisées par thème ou par pays sur contrat.

Etudes et Recherche

- **L'avenir de l'Etat protecteur et les formes alternatives de protection et de régulation sociale.**
- **Les innovations technologiques et sociales : leurs impacts sur la création de nouveaux emplois.**
- **Prospective des besoins et des approvisionnements de l'Europe en matières minérales et végétales :** approvisionnement, économies de matières premières, stratégies de négociation.
- **Evolution des modes de vie :** au travers notamment d'enquêtes, de monographies familiales et de travaux de synthèse.
- **La prospective au service de l'action :** nécessité et opérationnalité de la prospective, évaluation des méthodes...

Rencontres

L'Association Internationale Futuribles organise régulièrement des **tables-rondes, séminaires et conférences internationales** dont le programme est disponible au secrétariat.

Edition

- Une **revue mensuelle** d'analyse, prévision, prospective : Futuribles
- Trois **bulletins périodiques** d'information : Actualités prospectives, Bibliographie prospective, Futuribles newsletter.
- Des **livres** en anglais et en français.

Renseignements, adhésion :

55, rue de Varenne. F-75007 Paris. France. Tél. (1) 222 63 10 + Telex FECPAR 201220 F

Werner M. Pommerehne Bruno S. Frey	3	<i>Les modes d'évaluation de l'économie occulte</i>
Ann Chadeau Annie Fouquet	33	<i>Peut-on mesurer le travail domestique ?</i>
Ignace Claeys Bouuaert	57	<i>Politique fiscale et patrimoine culturel</i>

Forum

Henri Mendras	70	<i>Diagnostic et prévision en sociologie. La victoire de la gauche était-elle prévisible ?</i>
---------------	----	--

Futur-Informations

83	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
86	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

93	<i>Analyses critiques</i>
87	<i>Comptes rendus</i>
103	<i>Vient de paraître</i>